

Dans le Discours du Trône du 30 juillet 2004, Sa Majesté le Roi a défini les grandes orientations stratégiques pour l'édification d'un Maroc uni, démocratique, solidaire, ouvert et développé.

Pour atteindre cet objectif, les Entreprises Publiques, de par leur forte présence dans les secteurs sociaux et d'infrastructure, constituent des vecteurs clés. Elles sont appelées à la mise en œuvre d'actions visant à :

- **développer les infrastructures de base, levier essentiel de la modernisation et du décollage économique et fondement d'un partenariat public-privé productif et efficient ;**
- **lutter contre la pauvreté et toute forme d'exclusion à travers le renforcement de la solidarité sociale entre les générations et la prise de mesures urgentes pour assurer l'équilibre des régimes de retraite ;**
- **développer le monde rural et étendre le champ de la protection sociale et de l'assurance maladie ;**
- **réunir les conditions nécessaires pour une vie dans la dignité, en garantissant un logement décent aux citoyens et en éradiquant les bidonvilles et l'habitat insalubre.**

Les Entreprises Publiques ont ouvert de grands chantiers de travaux et de programmes sociaux tels la construction du port de Tanger Méditerranée et la zone spéciale de développement économique, l'extension du réseau autoroutier, l'élargissement du service universel de télécommunications, la généralisation de l'eau potable, l'électrification rurale, l'édification de nouvelles lignes de chemins de fer, l'accès au logement social et la lutte contre l'habitat insalubre ainsi que la couverture médicale de base.

Bon nombre de ces projets sont soutenus par le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social et les Institutions Financières Publiques.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
 <i>Première Partie :</i> Performances du Portefeuille Public et sa contribution au développement économique et social	
	9
 <i>Titre Premier :</i> Performances du Portefeuille Public	
	9
1 – Indicateurs Financiers	10
1.1 - Résultats nets	10
1.2 - Chiffre d'affaires	11
1.3 - Charges d'exploitation	11
2 – Valeur ajoutée	11
3 – Structure financière	12
3.1 - Actifs	12
3.2 - Fonds propres	12
3.3 - Endettement à long et moyen terme	12
3.4 - Trésorerie et Placements	13
4 – Emploi	13
4.1 - Effectifs	13
4.2 - Charges de personnel	13
5 – Transferts budgétaires réciproques entre l'Etat et les EEP	14
5.1 - Subventions budgétaires de l'Etat aux EEP	15
5.2 - Produits des monopoles provenant des EEP	15
 <i>Titre deuxième :</i> Contribution du Portefeuille Public au développement économique et social	
1 – Investissements du secteur des EEP	17
1.1 - Réalisations et financement 2003	17
1.2 - Prévisions 2004 et 2005	18
2 – Investissements par secteur d'activité	19
<u><i>Actions spécifiques :</i></u>	19
- Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social	19
- Projet du Port de Tanger – Méditerranée	20
- Intervention des EEP dans le cadre du Programme d'Urgence d'Al-Hoceima	21

2.1 - Transports, infrastructures et télécommunications	21
2.1.1 - Transport ferroviaire	21
2.1.2 - Transport autoroutier	22
2.1.3 - Secteur portuaire	22
2.1.4 - Secteur aéroportuaire et aérien	23
2.1.5 - Télécommunications	23
2.2 - Production et distribution d'eau et d'électricité	24
2.2.1 - Energie	24
2.2.2 - Eau potable	25
2.2.3 - Distribution	25
2.3 - Secteur des phosphates	26
2.4 - Mise en valeur agricole	26
3 - Actions dans les domaines socio-éducatifs et en milieu rural	27
3.1 - Actions en matière d'emploi et de formation	27
3.1.1 - OFPPT	27
3.1.2 - ANAPEC	27
3.1.3 - AREF	28
3.1.4 - Secteur Universitaire	28
3.2 - Intervention des organismes à vocation sociale	29
3.2.1 - Entraide Nationale	29
3.2.2 - ADS	29
3.2.3 - Centres Hospitaliers	29
3.2.4 - CMR	30
3.2.5 - CNSS	30
3.3 - Actions spécifiques en faveur du milieu rural	30
3.3.1 - Programme d'Electrification Rurale Globale	30
3.3.2 - Généralisation de l'accès à l'eau potable	31
3.3.3 - Amélioration de l'accès aux télécommunications	32
3.3.4 - Aide aux agriculteurs	32
3.4 - Accès à l'habitat social et lutte contre l'habitat insalubre	32
3.4.1 - Accès à l'habitat social	33
3.4.2 - Lutte contre l'habitat insalubre	33
3.4.3 - Intervention des Agences Urbaines	34
3.5 - Développement des institutions coopératives	35
3.6 - Intervention de l'APDN	35
4 – Initiatives citoyennes des EEP	36

Deuxième partie :
Réformes et restructurations 37

Titre premier :
Réformes et Restructurations par secteurs 37

1 - Secteur des transports	38
2 - Eau potable	41
3 - Agriculture, Agro-industrie et Industrie	42
4 - Télécommunications, Poste et Audiovisuel	44
5 - Secteurs sociaux	46
6 - Tourisme et Promotion	47
7 - Institutions Financières Publiques	49
8 - Les liquidations	51

Titre deuxième :
**Amélioration de la gouvernance
et désengagement de l'Etat** 53

1 – Amélioration de la gouvernance et du cadre de gestion des EEP	53
1.1 - Réforme du contrôle financier de l'Etat sur les EEP	53
1.2 - Renforcement de la contractualisation des rapports Etat-EEP	55
1.3 - Dynamisation des travaux d'audit	57
1.4 - Actions à caractère horizontal	58
1.4.1 - Transformation d'EPIC en sociétés anonymes	58
1.4.2 - Amélioration du fonctionnement des Conseils d'Administration	58
1.4.3 - Lutte contre la reconstitution des arriérés	59
1.4.4 - Externalisation des Caisses Internes de Retraite des EEP	59
1.4.5 - Normalisation et organisation comptables	60
1.4.6 - Démarche Qualité dans la gestion des EEP	61
2 - Désengagement de l'Etat	62
2.1 – Privatisation	62
2.1.1 - Transferts 2003	62
2.1.2 - Opérations 2004 et estimations 2005	63
2.2 - Participation du privé au développement des infrastructures	64
2.2.1 - Etudes générales et sectorielles	64
2.2.2 - Octroi de concessions	67
Conclusion	70

Annexes	71
1. Evolution du portefeuille public 2002-2003	72
1.A - Liste des Etablissements Publics	73
1.B - Liste des Sociétés d'Etat	78
1.C - Liste des Filiales Publiques	80
1.D - Liste des Sociétés Mixtes	82
2. Liste des 142 principaux EEP	86
3. Principaux indicateurs économiques et financiers des EEP	89
4. Bilan social des EEP	90
5. Transferts de l'Etat aux EEP : <i>réalisations 2002 – 2003</i>	91
6. Transferts de l'Etat aux EEP : <i>prévisions de la loi de finances 2004</i>	93
7. Transferts de l'Etat aux EEP par tutelle : <i>prévisions de la loi de finances pour 2004</i>	95
8. Revenus de monopole : <i>réalisations 2002 – 2003</i>	97
9. Revenus de monopole : <i>prévisions de la loi de finances pour 2004 et propositions du projet de loi de finances pour 2005</i>	98
10. EEP réalisant plus de 80% des agrégats du secteur : charges de personnel - Impôt sur les Sociétés - fonds propres - dettes de financement - capacité d'autofinancement - valeur ajoutée - chiffre d'affaires - investissements.	99
11. Investissements des EEP : <i>classement par ministère de tutelle</i>	103
12. Fiches Signalétiques des 15 principaux EEP	104
13. Indicateurs techniques de l'activité des principaux EEP	119

INTRODUCTION

A fin 2003, l'inventaire des Etablissements Publics et des participations financières, directes ou indirectes, de l'Etat et des Collectivités Locales totalise **677 entités** contre 688 en 2002.

Selon la nouvelle classification introduite par la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes (*cf. encadré*), le portefeuille public comprend :

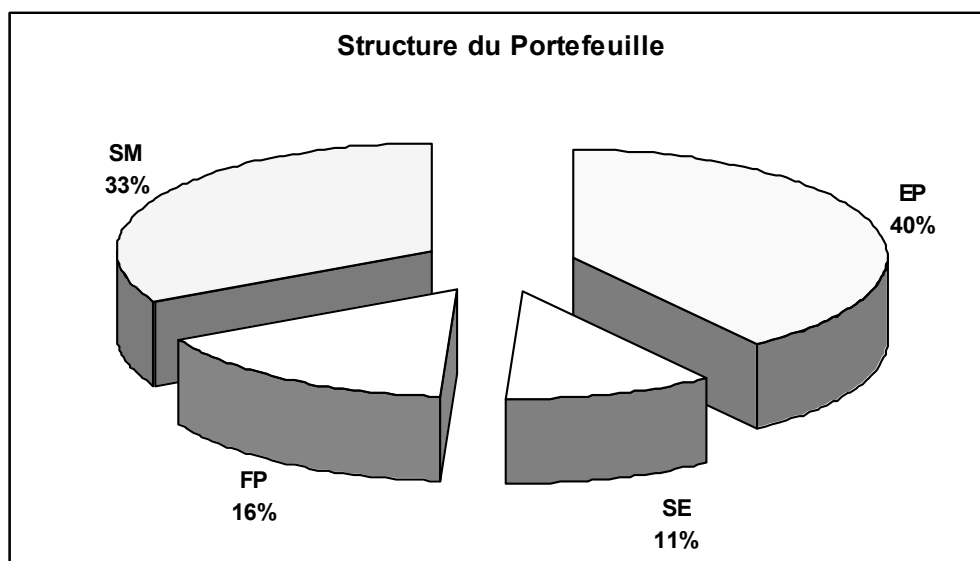
- **271 Etablissements Publics (EP) ;**
- **406 Sociétés** ainsi réparties :
 - 73 Sociétés d'Etat (**SE**) ;
 - 111 Filiales Publiques (**FP**) ;
 - 222 Sociétés Mixtes (**SM**).

Classification selon la loi n° 69-00

- **Sociétés d'Etat** : les sociétés dont le capital est détenu en totalité par des organismes publics ;
- **Filiales publiques** : les sociétés dont le capital est détenu à plus de la moitié par des organismes publics ;
- **Sociétés mixtes** : les sociétés dont le capital est détenu, au plus, à hauteur de 50% par des organismes publics.

Le capital détenu s'entend de la participation directe ou indirecte, exclusive ou conjointe, détenue par l'Etat, les Collectivités Locales et les Etablissements Publics.

Le graphique ci-après représente la structure du Portefeuille Public à fin 2003 :



Le détail de la composition du portefeuille et de ses mouvements constatés en 2003, figurent en Annexe I.

La contribution des Etablissements et Entreprises Publics (EEP) aux agrégats économiques et financiers du pays, à travers les principaux indicateurs de **2003**, confirme l'importance de ce secteur (*Cf. encadré*) :

- ❑ **l'investissement** : **23,4 MMDH** en hausse de 8,7% par rapport à 2002 ; la contribution du secteur représente 5,6% du PIB et 23,8% de la FBCF ;
- ❑ **le chiffre d'affaires** : **102,6 MMDH** en hausse de 5,8% par rapport à 2002 ;
- ❑ **la valeur ajoutée** : **40,3 MMDH**, soit une progression de 2% par rapport à 2002 ;
- ❑ **les bénéfices** : **9,3 MMDH** en retrait de 14,5% par rapport à 2002 ;
- ❑ **les pertes** : **3,8 MMDH** en recul de 61% par rapport à 2002 ;
- ❑ **les emplois** : **171.292** salariés.

Champ d'analyse du rapport sur les EEP

*Le champ d'analyse du rapport sur les entreprises publiques est centré sur un échantillon de **142 EEP** au lieu de 127 l'année dernière. Cette modification est dictée par la nécessité d'adapter la population étudiée à la structure du portefeuille public : l'année 2003 a été marquée particulièrement par le début effectif de l'action des 16 AREF et la création de l'ANCFCC (intégrées à l'échantillon) ainsi que la privatisation de la Régie des Tabacs (retirée de l'échantillon)..*

*Ainsi, le champ d'analyse demeure centré sur les EEP détenus dans leur quasi-totalité, à 100% par des organismes publics et choisis eu égard à leur importance sur les plans économique, financier et social. La liste de ces EEP figure en **annexe 2**.*

Le reste des EEP détenus à 100% par des organismes publics et non inclus dans l'échantillon précité est constitué principalement des Agences de Bassin, des Chambres Professionnelles, des Ecoles et Instituts et des sociétés hôtelières. Les données disponibles montrent que l'impact de ces entités sur les indicateurs et les performances du secteur des EEP dans son ensemble est relativement limité.

Pour ce qui est des réformes et des transferts budgétaires entre l'Etat et les EEP, le rapport comporte des données exhaustives sur le secteur dans sa globalité.

Le présent rapport traite des réalisations 2003, des opérations en cours en 2004 et des prévisions 2005. Il est structuré en deux parties :

- ❑ **La première partie comprend deux titres qui traitent :**
 - des **performances du portefeuille public** à travers les indicateurs économiques et financiers, l'emploi et les transferts budgétaires réciproques entre l'Etat et les EEP ;
 - de la **contribution du portefeuille public au développement économique et social** en mettant en exergue les aspects relatifs à l'investissement, aux domaines sociaux, au monde rural et aux initiatives citoyennes des EEP ;
- ❑ **La deuxième partie est consacrée :**
 - aux **réformes et restructurations** stratégiques, institutionnelles, opérationnelles ou financières ;
 - à la **gouvernance des EEP et au désengagement de l'Etat**.

PREMIERE PARTIE

PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC ET SA CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

TITRE PREMIER

PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC

Les performances sont essentiellement appréhendées à travers les indicateurs financiers, la valeur ajoutée, la structure financière et les ressources humaines.

Par rapport à l'exercice précédent, l'année 2003 est globalement marquée par une nette amélioration des performances du portefeuille public reflétée par :

- la progression des investissements : + 8,7% ;
- l'amélioration de la valeur ajoutée : + 2% ;
- la hausse du total des bilans : + 3,2% ;
- l'augmentation du chiffre d'affaires : + 5,8% ;
- le recul des résultats nets déficitaires : - 61% ;
- l'accroissement des fonds propres : + 3,3% ;
- l'amélioration de la capacité d'autofinancement : + 32,6% ;
- la diminution des dettes de financement : - 5,8%.

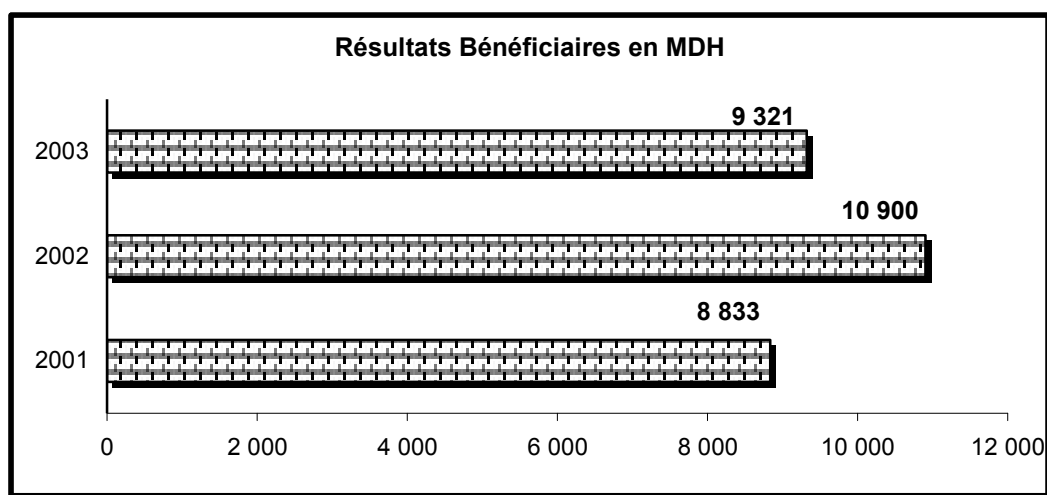
Des tableaux de synthèse relatifs à ces agrégats figurent en Annexe 10 du présent rapport.

1- INDICATEURS FINANCIERS¹

1.1 - RESULTATS NETS

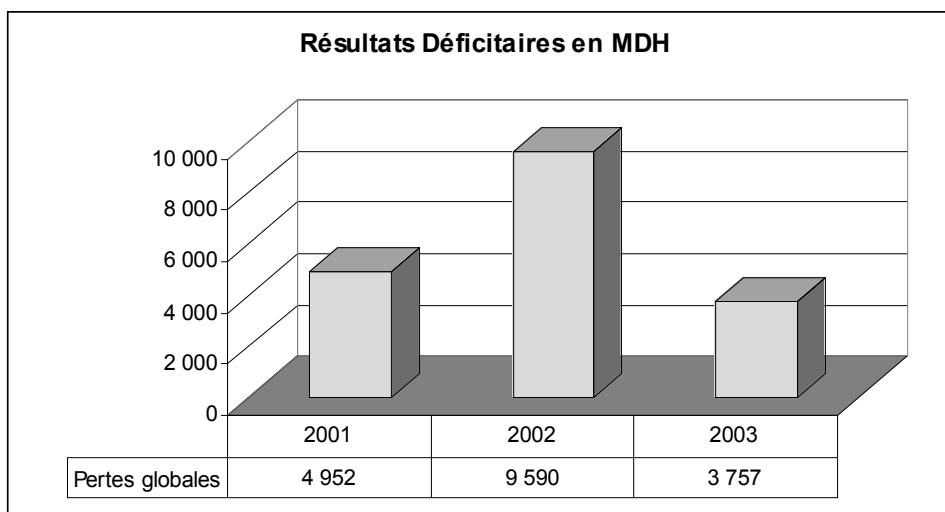
1.1.1 - RESULTATS BENEFICIAIRES

Ils se sont élevés à **9,3 MMDH**, en recul de 14,5% par rapport à 2002. Cette évolution s'explique principalement par le recul des résultats du Groupe OCP de près de 2 MMDH atténué, toutefois, par la hausse des bénéfices de IAM qui sont passés de 3,7 MMDH en 2002 à 4 MMDH en 2003.



1.1.2 - RESULTATS DEFICITAIRES

En 2003, la perte nette globale est de **3,8 MMDH**, soit une diminution de 61%. Cette amélioration s'explique essentiellement par le fait que les résultats de 2002 avaient été fortement grevés par le coût d'externalisation des Caisses Internes de Retraite de l'ONCF et de la Régie des Tabacs pour un montant global de 9,3 MMDH.

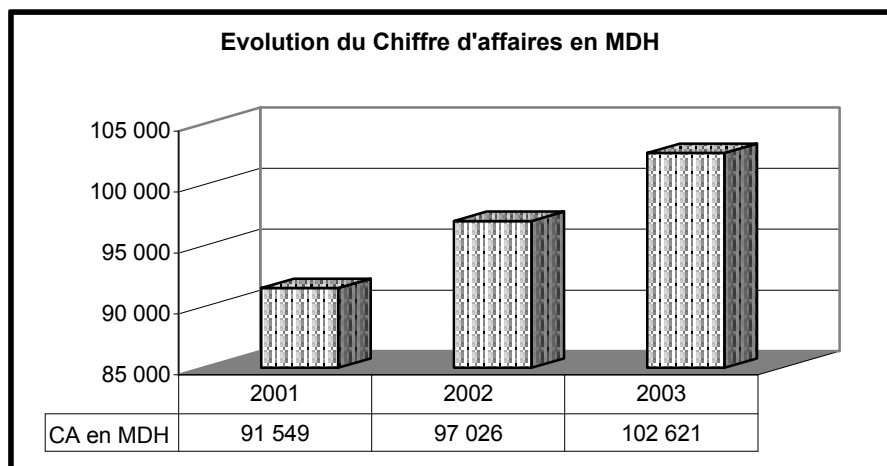


¹ Cf. Annexe 3

1.2 - CHIFFRE D’AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé en 2003 s'élève à **102,6 MMDH** en hausse de 5,8% par rapport à 2002. Cette progression est particulièrement liée à l'essor des télécommunications et à l'augmentation des produits des EEP suivants : CNSS, CDG, ONDA, COMANAV et ANCFCC (Conservation Foncière).

Près de 80% du chiffre d'affaires total de cette année sont le fait de dix EEP : IAM, Groupe OCP, ONE, CNSS, RAM, CDG, ONEP, ONCF, ODEP et CAM (Crédit Agricole du Maroc).



1.3 – CHARGES D’EXPLOITATION

- **CHARGES DE FONCTIONNEMENT OU D’EXPLOITATION (hors dotations)** : ces charges ont atteint **71 MMDH** en 2003, soit un accroissement limité à 1,1% par rapport à 2002 ;
- **CHARGES FINANCIERES** : elles se sont élevées à **8 MMDH** en 2003, enregistrant une baisse de 19% par rapport à 2002, s'expliquant notamment par la régression des charges des EEP suivants : Groupe OCP, ADM, ORMVAD, CCG, ERAC, IAM et ORMVAH.
- **IMPOTS ET TAXES D’EXPLOITATION** : ils se sont établis à **1,8 MMDH**, représentant plus de 2,5% des charges d'exploitation. Ils ont baissé de 78% par rapport à 2002 du fait de la baisse de ceux provenant des EEP suivants : Groupe OCP, IAM, ONCF et ONE.
- **IMPOT SUR LES SOCIETES** : cet impôt a atteint **3,6 MMDH**, en hausse de plus de 54% par rapport à 2002, suite à la progression des contributions des organismes suivants : IAM, CDG, ONDA et ONEP. La contribution des EEP représente près de 25% du total de l'impôt sur les sociétés collecté en 2003. Elle reste dominée par la contribution d'IAM qui a dépassé les 2 MMDH ou 57% du total.

2 – VALEUR AJOUTEE²

A fin 2003, la valeur ajoutée s'est établie à **40,3 MMDH** en hausse de 2% par rapport 2002. Cette augmentation s'explique principalement par celle de quelques EEP dont IAM (+6,9%), l'ONE (+69%) et l'ONCF (+7,7%). Dix EEP d'EEP produisent plus de 80% de la valeur ajoutée créée : IAM, Groupe OCP, ONE, RAM, ONEP, ONCF, ODEP, CDG, CAM et ONDA. Ces EEP ont la particularité d'avoir tous dépassé, individuellement, le cap du milliard de DH de valeur ajoutée en 2003.

² Cf. Annexe 10.C

Par rapport au PIB, la valeur ajoutée a représenté **9,6% en 2003** contre 11,9% en 2002. Pour la première fois, la valeur ajoutée du secteur des EEP se situe au-dessous de 10% du PIB. Cette baisse s'explique par la **privatisation de la Régie des tabacs** intervenue en 2003 qui s'est traduite par sa sortie de l'échantillon étudié, étant souligné qu'en 2002, la valeur ajoutée de cette société avait représenté 1,9% du PIB.

3 - STRUCTURE FINANCIERE³

3.1 - ACTIFS

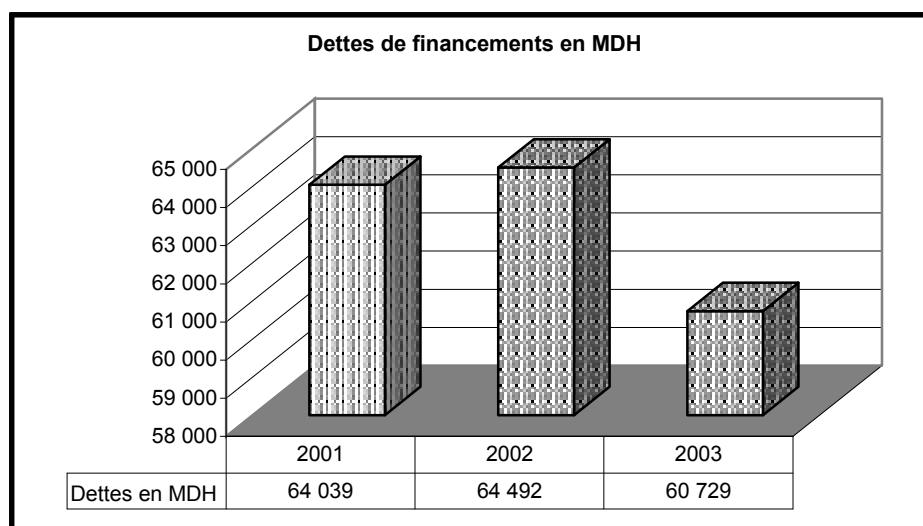
A fin 2003, le total des bilans des EEP s'élève à **409 MMDH** enregistrant une progression de 3,2% par rapport à l'année écoulée. Les principales augmentations ont concerné : CDG, CMR, CNSS, BAM, IAM, ONE et ONCF.

3.2 - FONDS PROPRES

Les capitaux propres des EEP ont dépassé **125 MMDH** en 2003, en augmentation de 3,3% par rapport à 2002. Cette variation s'explique aussi bien par les augmentations de capital ou des fonds de dotations que par l'augmentation des réserves et des reports à nouveau du fait des résultats non encore affectés. Elle concerne particulièrement : CNSS, IAM, ONEP et RAM.

3.3 - ENDETTEMENT A LONG ET MOYEN TERME

Les dettes de financement⁴ s'élèvent, à fin 2003, à **60,7 MMDH** accusant un recul de 5,8% par rapport à 2002. Cette variation résulte de mouvements importants à la baisse touchant notamment CAM, RAM, IAM, ONEP et Groupe OCP et de mouvements, moins forts, à la hausse concernant en particulier ONE, ONCF et ADM. En 2003, ces dettes représentent **14,8% du total des actifs** (contre 16,3% en 2002) et **49% des fonds propres** (contre 53% en 2002), confirmant ainsi la **tendance positive enregistrée depuis plus de trois ans en matière de désendettement des EEP**.



L'endettement extérieur des EEP s'élève **42 MMDH** contre 47 MMDH en 2002, soit une baisse de 10,6% qui intervient après celle de 3% observée en 2002. Il représente l'équivalent de :

- **69,2% du total des dettes de financement** des EEP, soit le même niveau qu'en 2002 ;
- **33,3% de l'encours de la dette extérieure publique**, sans changement par rapport à 2002.

³ Cf. Annexe 10.B

⁴ Exclusion faite des ressources à long terme inscrites au passif de la CDG.

A ce sujet, la **gestion active de la dette extérieure des EEP**, à travers notamment le remboursement anticipé de certains emprunts onéreux, a été poursuivie en 2004. Ainsi, l'ONEP a procédé à la levée sur le marché local d'un emprunt de 500 MDH pour le remboursement anticipé de deux prêts contractés auprès de la BAD.

3.4 - TRESORERIE ET PLACEMENTS

3.4.1 - TRESORERIE : à fin 2003, la trésorerie nette des EEP a atteint **24,4 MMDH** répartis principalement entre la TGR (64,6%) et les banques (34,3%). Rapportée à l'ensemble des dépôts à vue, recensés par Bank Al-Maghrib, cette trésorerie représente 13,5% du total de ces dépôts.

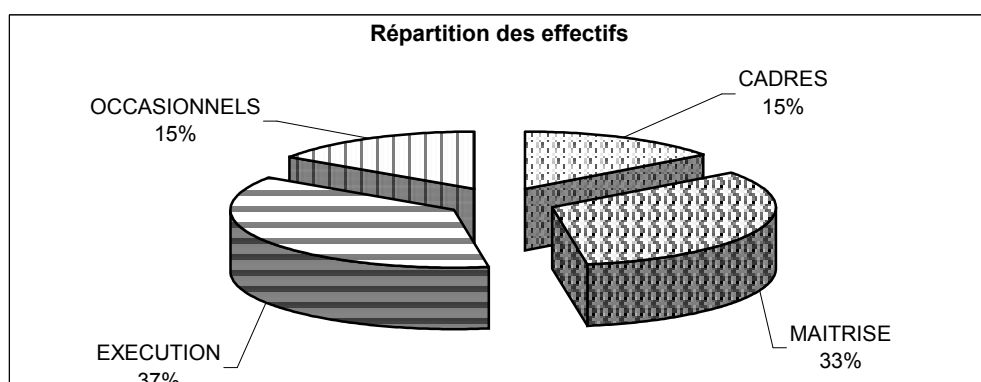
- **parmi les principaux EEP dont le solde de trésorerie est excédentaire**, six dépassent individuellement le milliard de Dirhams : IAM (6,5 MMDH), Groupe OCP (2,7 MMDH), ONICL (2,4 MMDH), CNSS (2,3 MMDH), ONEP (1,8 MMDH) et CMR (1,5 MMDH) ;
- **la trésorerie passive est principalement le fait des EEP suivants :** ONE (-1,1 MMDH), ODEP (-0,63 MMDH) et SUTA (-0,32 MMDH).

3.4.2 - PLACEMENTS : à fin 2003, le montant des placements des EEP s'est établi à **57,2 MMDH** répartis en placement auprès de la CDG (24,2 MMDH), Bons du Trésor (23,1 MMDH) et OPCVM et Emprunts obligataires (9,9 MMDH).

4 - EMPLOI⁵

4.1 – EFFECTIFS : à fin 2003, l'effectif total du personnel des EEP a atteint **171.292** enregistrant un léger recul de 0,5% par rapport à 2002 et ce, en dépit de la sortie du portefeuille public, en 2003, de la Régie des Tabacs suite à sa privatisation (2.434 agents) d'une part et de la poursuite de la politique d'encouragement des départs volontaires et de maîtrise des recrutements, d'autre part.

Cet effectif se décompose en **144.834 agents permanents** et **26.458 agents occasionnels**. Durant l'année 2003, les effectifs ont enregistré **2.023 recrutements** et **7.746 départs** dont **2.905 départs volontaires**. Parmi les **144.834 permanents**, on recense 25.294 cadres, 56.232 agents de maîtrise et 63.308 agents d'exécution. **Le taux d'encadrement s'établit à 17,4%**, s'inscrivant en amélioration continue puisqu'il était de 17% en 2002, 16% en 2001 et 14,2% en 2000.



4.2 - CHARGES DE PERSONNEL

Ces charges se sont élevées à **19,4 MMDH** en 2003 marquant une hausse de 4,4% par rapport à 2002. Plus de la moitié de ces charges sont le fait des cinq organismes : Groupe OCP, RAM, IAM, ONE et ONEP. Comparées au chiffre d'affaires, elles ont représenté 20,1% en 2003 contre 21,1% en 2002 confirmant ainsi **une évolution positive au niveau de la maîtrise de la masse salariale**.

⁵ Cf. Annexe 4

5 - TRANSFERTS BUDGETAIRES RECIPROQUES ENTRE L'ETAT ET LES EEP

5.1 - SUBVENTIONS BUDGETAIRES DE L'ETAT AUX EEP

Les subventions budgétaires accordées par l'Etat à certains EEP ont pour objectifs principaux de soutenir leur effort d'investissement, contribuer à leur restructuration et, le cas échéant, couvrir les charges de fonctionnement du service public. A l'instar des années précédentes, ces subventions sont particulièrement orientées vers les secteurs classés prioritaires par les Pouvoirs Publics : infrastructures, secteurs sociaux, agriculture et services publics de base.

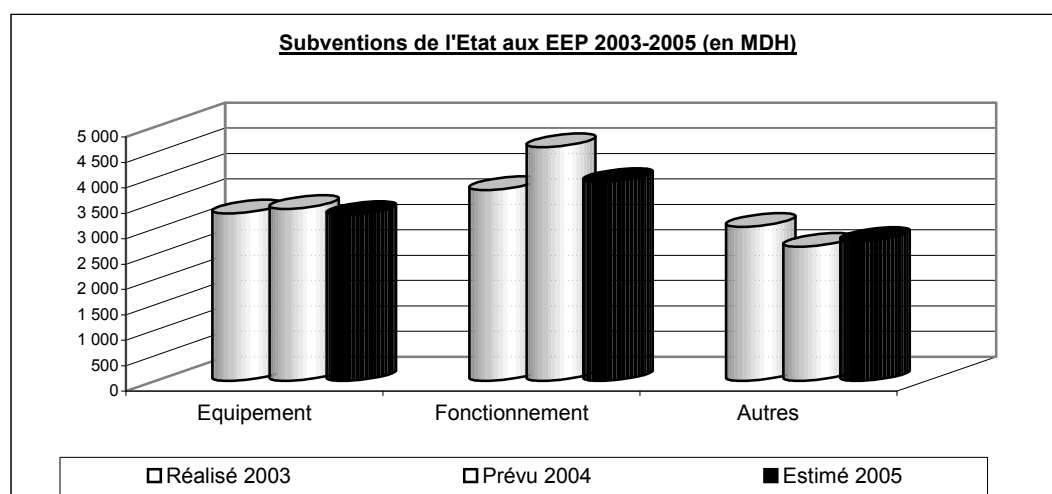
Les subventions accordées aux EEP au cours de l'exercice 2003 ont atteint **10.082 MDH** contre 9.283 MDH en 2002. Cette augmentation est principalement expliquée par la hausse des transferts effectués en faveur des AREF (plus 500 MDH) et par les dotations de capital de SODEA et SOGETA dans le cadre du plan de leur restructuration (600 MDH)⁶. Les subventions sont dominées, en 2003, par celles au titre du fonctionnement et de l'équipement (70% du total). Elles représentent 10,3% des dépenses ordinaires du Budget Général de l'Etat, soit le même niveau qu'en 2002.⁷

Au titre de la loi de finances 2004, les réalisations en matière de subventions budgétaires aux EEP ont atteint 8.624 MDH à fin septembre 2004 et ce, sur des prévisions initiales de **10.622 MDH**, soit un taux de réalisation de 81%. La situation comparative de ces subventions se présente comme suit⁸ :

Nature des subventions	Réalizations L F 2003		Prévisions L F 2004	
	MDH	Part en %	MDH	Part en %
Fonctionnement	3 755,14	37,2	4 595,83	43,3
Equipement	3 293,61	32,7	3 384,84	31,9
Autres	3 033,67	30,1	2 641,10	24,9
Total	10 082,42	100,0	10 621,77	100,0

Autres : cette rubrique comprend les transferts au titre des dotations / augmentations de capital, des restructurations et des prises en charge de la dette de certains EEP.

Le projet de loi de finances pour l'année 2005 prévoit, au titre de ces subventions, un montant estimé à **9.929 MDH**.



⁶ Il s'agit en fait d'une avance effectuée par le Budget général de l'Etat, à rembourser sur les recettes à provenir des cessions de terrains gérés par les deux sociétés.

⁷ Détail à l'Annexe 5.

⁸ Détail aux Annexes 5 et 6.

5.2 – PRODUITS DES MONOPOLES PROVENANT DES EEP

Les réalisations au titre des produits de monopole ont atteint, au 31 décembre **2003**, un montant de 5.038 MDH, enregistrant une hausse de 19% par rapport à 2002 et un taux de réalisation de 102% des prévisions initiales pour cette année (4.945 MDH)⁹. Ces produits représentent 4,6% des recettes ordinaires du Budget Général de l'Etat contre 4,3% en 2002. L'augmentation constatée est due, principalement, à celle des dividendes provenant de IAM. Ainsi, les principaux versements en 2003, représentant près de 90% du total, ont concerné :

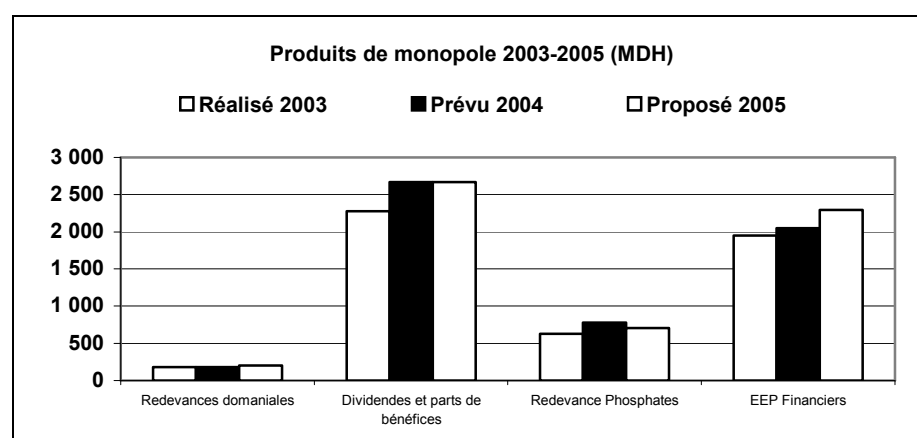
- **IAM** : 1.755 MDH (contre 957 MDH en 2002) dont 1.625 MDH au titre des dividendes, 100 MDH de redevance domaniale et 30 MDH au titre du reliquat de la contrepartie financière ;
- **Bank Al Maghrib** : 1.681 MDH correspondant aux dividendes et à la commission de change ;
- **OCP** : 627 MDH au titre de la redevance des phosphates contre 616 MDH en 2002 ;
- **ONT** : 195 MDH dont 169 MDH au titre de la taxe parafiscale, 20 MDH au titre des dividendes et 6 MDH au titre de la redevance de monopole ;
- **ODEP** : 155 MDH dont 113 MDH de produits de monopole et 42 MDH de redevance domaniale.

La loi de finances pour 2004, a prévu, au titre de ces produits, un montant de **5.676 MDH**¹⁰. A fin septembre 2004, les réalisations ont atteint 5.907 MDH, soit un taux de réalisation de 104%. **Au titre de l'année 2005**, les propositions de produits de monopole sont de **5.869 MDH**, en hausse de 3,4% par rapport à 2004 et ce, en relation, essentiellement, avec les augmentations des contributions à provenir de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie ainsi que de la CDG.¹¹ Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de ces produits :

Nature des transferts*	Réalizations LF 2003		Prévisions LF 2004		Propositions LF 2005	
	MDH	Part en %	MDH	Part en %	MDH	Part en %
Produits provenant d'organismes financiers	1 951,10	38,7	2 049,00	36,1	2 293,00	39,1
Dividendes et parts de bénéfices	2 278,92	45,2	2 667,00	47,0	2 669,50	45,5
Redevances domaniales	182,00	3,6	182,00	3,2	202,00	3,4
Redevance phosphates	626,63	12,4	778,00	13,7	704,00	12,0
TOTAL	5 038,65	100,0	5 676,00	100,0	5 868,50	100,0
Variation en %	-		12,6%		3,4%	

* : hors recettes de la privatisation

La progression des produits de monopole durant les trois dernières années constitue une performance dans la mesure où certains produits ont disparu ou ont été réduits en relation avec les opérations de privatisation et de libéralisations sectorielles. Elle résulte des décisions prises en vue de l'institution ou de l'augmentation de certaines contributions d'EEP ayant la capacité financière nécessaire.



⁹ Détail à l'Annexe 8.

¹⁰ Détail à l'Annexe 9.

¹¹ Idem.

PREMIERE PARTIE

PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC ET SA CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

TITRE DEUXIEME

CONTRIBUTION DU PORTEFEUILLE PUBLIC AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

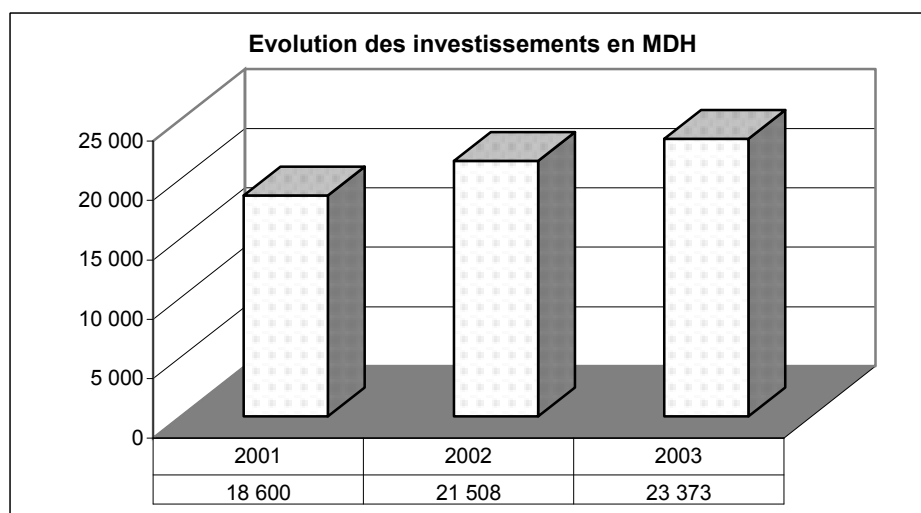
La contribution du secteur des EEP au développement économique et social est essentiellement appréhendée à travers l'effort d'investissement, en termes quantitatif et qualitatif, tant au niveau global que sectoriel, en faisant ressortir les principaux projets en cours. Elle est aussi approchée à travers l'importance des actions menées par ces organismes dans les domaines socio-éducatifs et leur intervention multiforme pour la promotion du monde rural. Elle se concrétise, enfin, par les actions des EEP visant le renforcement de leur image d'entreprise citoyenne.

1 – INVESTISSEMENTS DU SECTEUR DES EEP

1.1 – REALISATIONS ET FINANCEMENT 2003

1.1.1 – REALISATIONS¹²

L'année **2003** a enregistré une hausse de 8,7% des investissements¹³ qui ont atteint **23,4 MMDH**. Le **taux de réalisation** des prévisions (30,21 MMDH) est de 77,5%, en amélioration de plus de quatre points par rapport à l'année passée. Le graphique ci-dessous retrace l'évolution de l'investissement des EEP sur la période 2001-2003 :



¹² Détail aux Annexes 10 et 11.

¹³ En termes de paiements.

En comparaison avec l'effort d'investissement réalisé par les autres opérateurs économiques, les investissements des EEP représentent :

- **23,8% de la FBCF**, soit le même niveau que celui enregistré en 2002 ;
- **116,9% des dépenses d'investissement du Budget Général de l'Etat** contre 107% en 2002.

1.1.2 – FINANCEMENT

- ❑ **la capacité d'autofinancement (CAF)**¹⁴ des EEP s'est établie à 13,7 MMDH en 2003 marquant une progression de 32,6% par rapport à 2002. Cette amélioration découle de l'accroissement de la CAF de IAM (+21%), de l'ONE (+200%) et de la CMR (+38%) qui représentent, à eux trois, près de 88% de la CAF totale. En 2003, la CAF a représenté l'équivalent de 58,5% de l'investissement des EEP contre 48,2% l'année précédente. Cette bonne performance découle en grande partie de l'amélioration des résultats nets du secteur.

Si l'on retranche les dividendes et parts de bénéfices distribués au profit de l'Etat, **l'autofinancement** qui en résulte couvre **44,4% des investissements** de l'année 2003 contre 10% en 2002, étant précisé que les résultats de 2002 avaient été affectés par les pertes liées à l'externalisation des caisses internes de retraite de l'ONCF et de la Régie des Tabacs.

- ❑ **la contribution de l'Etat** au financement des investissements des EEP s'est concrétisée par sa participation aux augmentations ou dotations en capital des EEP (1.416 MDH contre 774 MDH en 2002) et les dotations d'équipement allouées à ces organismes (3.294 MDH contre 3.221 MDH en 2002) ;
- ❑ **la contribution du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social** au financement de grands projets de certains EEP est importante particulièrement dans les domaines suivants : habitat social, industrie et infrastructures portuaires, routières et autoroutières.¹⁵

1.2 – PREVISIONS 2004 ET 2005¹⁶

Les prévisions d'investissement pour 2004 et 2005 enregistrent d'importantes augmentations par rapport à 2003, traduisant ainsi la volonté des Pouvoirs Publics d'accélérer un certain nombre de grands travaux dont les autoroutes, les chemins de fer, l'habitat, l'eau, l'électricité, les télécommunications et l'exploitation des phosphates.

1.2.1 - INVESTISSEMENTS PREVUS POUR 2004

Les prévisions budgétaires des investissements des EEP pour **2004** s'élèvent à **36,1 MMDH**.

Les dix principaux investisseurs sont : OPH (5,1 MMDH), ONE (4,1 MMDH), ONEP (3,1 MMDH), ADM (2,5 MMDH), IAM (2,3 MMDH), Groupe OCP (2,1 MMDH), RAM (2,1 MMDH), ONCF (1,9 MMDH), CDG (1,1 MMDH) et Universités (0,935 MMDH). **Ce groupe intervient pour 70% de l'effort d'investissement pour cette année.**

1.2.2 - INVESTISSEMENTS PROGRAMMES POUR 2005

Les estimations au titre des investissements des EEP pour **2005** sont de **43,7 MMDH**. Ces investissements enregistrent une progression de 21% par rapport aux prévisions de 2004. Les principaux investisseurs sont : OPH (5,3 MMDH), ONEP (5,2 MMDH), ONE (4,7 MMDH), ADM (3,9 MMDH), ONCF (3,8 MMDH), Groupe OCP (3,5 MMDH), IAM (2,2 MMDH), RAM (1,1 MMDH), CDG (1,1 MMDH) et COMANAV (1,1 MMDH). **Ce groupe représente 73% des investissements prévus pour 2005.**

¹⁴ *Détail à l'Annexe 10.C du présent Rapport.*

¹⁵ *Cf. Partie suivante pour de plus amples détails.*

¹⁶ *Détail à l'Annexe 11 du présent Rapport.*

2 - INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITE

L'apport des EEP jouissant de monopole ou de quasi-monopole demeure déterminant dans certains secteurs d'activité.

Trois actions spécifiques sont à signaler du fait de leur caractère particulier :

- les interventions du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social ;
- le port de Tanger-Méditerranée, projet intégrateur impliquant plusieurs EEP ;
- le Programme d'Urgence d'Al-Hoceima où l'intervention de certains EEP est importante.

□ **la contribution du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social :**

Le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social constitue un puissant levier de l'investissement productif et un instrument efficace de développement économique et social.

L'impact économique et social des projets qu'il finance est important, que ce soit dans les infrastructures (autoroutes, irrigation, ports de pêche...), le social (habitat social, promotion de l'emploi, formation professionnelle, eau potable), le rural (aides aux associations de micro crédits...), les structures d'accueil des investissements industriels ou touristiques, les nouvelles technologies des télécommunications et de l'information ou à travers les mécanismes de financement mis en place, conjointement avec les banques et les organismes de garantie (**Cf. encadré**).

**Missions du Fonds Hassan II
pour le Développement Economique et Social**

Créé sur Instructions de FEU SA MAJESTE LE ROI HASSAN II en 1999 sous forme de compte d'affectation spéciale, le Fonds Hassan II a été érigé en 2002, conformément aux Hautes Directives de SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI, en établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière et ce, en vertu de la loi n° 36-01 telle que promulguée par le Dahir n° 1-02-02 du 15 kaada 1422 (29 janvier 2002).

Son objet consiste à apporter son concours financier sous forme de prises de participations financières, d'avances ou de prêts remboursables ou de contributions financières non remboursables à des projets relevant de divers secteurs d'activité économique et sociale.

Les ressources du Fonds sont constituées par une part des recettes de privatisation.

Le Fonds a bénéficié, à ce jour, de plus de **19 MMDH** en trois versements correspondant à sa quote-part dans les recettes de la privatisation : le premier de 6.830 MDH au titre de la deuxième licence GSM, le second de 6.170 MDH au titre de l'ouverture de 35% du capital d'Itissalat Al Maghrib et le troisième de 6.096 MDH au titre de la cession de 80% du capital de la Régie des Tabacs.

A fin 2003, soixante huit (68) conventions ont été signées par le Fonds et portent sur des engagements d'une somme totale de **8.862 MDH** dont 1.571 MDH remboursables. Les versements sont échelonnés conformément aux échéanciers prévus et au fur et à mesure de l'état d'avancement des projets dont la durée de réalisation peut atteindre 10 ans. Les versements cumulés du Fonds, sous forme de concours aux projets, se sont élevés à fin décembre 2003 à **5.141 MDH**, soit 58% des engagements totaux.

Les plus forts engagements concernent l'habitat social (28%), l'infrastructure portuaire et les petits ports de pêche maritime (25%), l'infrastructure routière et autoroutière (13%) et le secteur de l'industrie (10%). Ces quatre secteurs bénéficient, à eux seuls, de 76% du total des engagements.

L'activité du Fonds est marquée en **2004** par la signature de quinze (15) nouvelles conventions, sous la Haute Présidence de Sa Majesté le Roi, ayant pour objet le financement de nouveaux projets avec une contribution du Fonds de 3.147 MDH représentant 30% de leur coût total. Ces projets, qui seront réalisés dans le cadre de partenariats entre les secteurs public et privé, permettront de générer un volume d'investissement de **36 MMDH** et la création de près de **98.000 emplois** directs et indirects.

Les projets concernés par ces nouvelles conventions portent sur :

- les **grandes infrastructures** : financement de la réalisation de la section routière Fnideq-Bab Sebta, de l'axe autoroutier Marrakech-Agadir et de la ligne ferroviaire Taourirt-Nador pour un montant global de 2.435 MDH devant générer des investissements de l'ordre de 13 MMDH ;
- la **promotion de l'investissement privé** : développement et renforcement de l'infrastructure d'accueil des investissements industriels et touristiques pour une somme globale de 368 MDH devant induire un volume d'investissement de l'ordre de 22 MMDH ;
- la **promotion sociale, culturelle et sportive** : programme Guich Oudaya et promotion culturelle (Siège de l'Institut Royal de la Culture Amazighe) avec une enveloppe de 344 MDH dont il est escompté un volume d'investissements de 995 MDH.

□ **Le projet du Port de Tanger – Méditerranée :**

Le nouveau port Tanger-Méditerranée, situé à 35 km à l'est de Tanger et à 15 km de l'Europe, s'inscrit dans le cadre de la politique de renforcement des grandes infrastructures du Royaume. Prévu pour entrer en service en 2007, ce projet est d'un coût de **12 MMDH** dont une contribution de 40% du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social.

Ce complexe portuaire comprendra un port en eau profonde développant les activités conteneurs, TIR et passagers, une zone franche logistique de 90 ha attenante au port et une zone franche industrielle de 600 ha située à 20 km du port et qui ciblera principalement des industries à vocation export.

Le projet consiste également en l'aménagement d'une zone d'activité commerciale de 200 ha à 15 km du port, une zone touristique de 190 ha près de Fnideq, des infrastructures de connexion et des travaux hors site qui comportent une liaison autoroutière reliant la zone commerciale au futur port, une connexion ferroviaire entre Tanger et le complexe Port - Zones franches et d'autres infrastructures. Les principaux objectifs de ce projet visent à capter une partie du trafic de transbordement de conteneurs, développer le trafic TIR, rationaliser l'affectation du trafic de céréales, desservir l'hinterland de Tanger en produits pétroliers raffinés et désengorger la ville de Tanger.

**Principales étapes de la réalisation
du Complexe portuaire de Tanger Méditerranée :**

- **février 2003** : SA MAJESTE LE ROI a donné le coup d'envoi des travaux de construction du port ;
- **juin 2003** : SA MAJESTE LE ROI a présidé la cérémonie de signature du marché de travaux relatifs à la construction des ouvrages de base de ce port, pour un montant de 2,42 MMDH avec un délai contractuel pour la réalisation du projet de 36 mois (premier semestre de 2007) ;
- **septembre 2003** : SA MAJESTE LE ROI a présidé la cérémonie de signature d'un accord entre le Maroc et les Emirats Arabes Unis relatif au financement de ce projet d'un montant de 3,3 MMDH environ.
- **octobre 2004** : SA MAJESTE LE ROI a présidé la cérémonie de signature d'un accord de coopération entre TMSA et Jbel Ali Free Zone International (JAFZI) pour la mise en place des meilleures pratiques opérationnelles afin d'amorcer un développement rapide et soutenu de la zone franche et pour la commercialisation et la promotion de "Tanger-Méditerranée" sur le plan international.

Les impacts escomptés de la zone spéciale de développement se présentant comme suit :

(En exploitation)	Port	Zones Franches	Total
▪ Investissement privé (MDH)	3.000	10.000	13.000
▪ Emplois dont	25.000	120.000	145.000
<i>Emplois directs</i>	20.000	80.000	100.000
<i>Emplois indirects et induits</i>	5.000	40.000	45.000

En **2003**, l'Agence Spéciale Tanger – Méditerranée (**TMSA**) a réalisé un investissement de **714 MDH** dont 676 MDH consacrés aux infrastructures portuaires. Pour les années **2004** et **2005**, les investissements programmés par l'Agence sont, respectivement, de **1.179 MDH** et **1.868 MDH**.

❑ **L'intervention des EEP dans le cadre du Programme d'Urgence d'Al-Hoceima :**

Dans le cadre de l'action de solidarité avec les sinistrés d'Al Hoceima suite au séisme qui a frappé la région en mars 2004, la contribution des EEP au Programme d'Urgence pour la reconstruction de cette ville et de sa région a pris plusieurs formes dont, notamment l'inscription de **projets d'investissement spécifiques pour une enveloppe de plus de 1.200 MDH sur un montant total de 2.960 MDH prévu pour le programme d'urgence d'Al-Hoceima.**

Ces projets sont programmés essentiellement par six établissements publics : ONEP (544 MDH), ONE (360 MDH), ONDA (42 MDH), APDN (51 MDH), ONP (12 MDH) et ODEP (8 MDH).

Sur un autre plan, il y a lieu de souligner le rôle confié à **l'APDN** dans la conduite de ce programme d'urgence. A cet égard, le Premier Ministre a désigné cette Agence pour veiller, en coordination avec les ministères concernés, à la réalisation des études, expertises, démolitions et déblaiements, à l'acquisition des matériaux de construction à distribuer au profit des ménages bénéficiaires en milieu rural et au financement de ces actions, assuré par une dotation à prélever sur les disponibilités du compte 101 ouvert à Bank Al Maghrib. De même, l'Agence a été chargée de **la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des composantes du programme de réhabilitation des bâtiments publics dans la Province d'Al Hoceima.** Dans le cadre d'une procédure d'exception, le Premier Ministre a invité l'ensemble des Départements ministériels concernés à procéder, chacun en ce qui le concerne, au versement du montant des crédits nécessaires à l'APDN, à partir de leurs propres budgets des exercices 2004 et 2005, en se basant sur les estimations financières communiquées à l'issue des études afférentes à ce programme.

Le détail des investissements des EEP par secteur se présente comme suit :

2.1- TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES ET TELECOMMUNICATIONS

Le transport, par son rôle de soutien logistique des échanges, joue un rôle de premier choix dans le développement du pays. La contribution des EEP y est importante.

2.1.1 - TRANSPORT FERROVIAIRE

L'ONCF exécute un programme d'investissement nécessitant une enveloppe de 5.589 MDH durant la période 2002-2005 couverte par le contrat de programme passé avec l'Etat.

Les investissements réalisés en **2003** ont atteint **1.270 MDH**. Ils ont concerné, principalement, la poursuite des travaux de rectification du tracé et du doublement de la voie entre Sidi Kacem et Meknès (199 MDH) et de doublement de la voie entre Meknès et Fès (310 MDH), l'acquisition de rames automotrices (312 MDH) ainsi que l'acquisition d'équipements et outillages.

Durant l'année 2004, l'ONCF poursuit la réalisation de son programme d'investissement pour une enveloppe de **1.888 MDH**. Ce programme comprend, particulièrement, certaines installations fixes (487 MDH), la poursuite des travaux de doublement de la voie Meknès-Fès (665 MDH), la rectification du tracé ainsi que le doublement de la voie entre Sidi Kacem et Meknès (143 MDH) et des installations de sécurité (118 MDH).

De même, cette année sera marquée par le début des travaux relatifs à **la liaison ferroviaire Taourirt – Nador (92 MDH) et la desserte ferroviaire du port de Oued Rmel (85 MDH).**

Le programme prévisionnel pour **2005** porte sur **3.766 MDH**. En outre, l'amendement, en date du 30 août 2004, du contrat de programme Etat-ONCF a prévu qu'en plus du programme d'investissement arrêté dans ledit Contrat, l'ONCF procédera à la réalisation des projets ci-après :

- **desserte ferroviaire du nouveau port de Tanger Méditerranée - Oued Rmel** dont le coût des investissements est estimé à 2.862 MDH pour les infrastructures et 800 MDH pour le matériel

roulant, étant précisé que cette desserte sera réalisée et mise en exploitation par l'ONCF avant la fin de l'année 2007 ;

- **liaison ferroviaire Taourirt – Nador** dont le coût des investissements est estimé à 1.860 MDH pour les infrastructures et 384 MDH pour le matériel roulant ; cette liaison sera réalisée et mise en exploitation par l'ONCF avant la fin de l'année 2007.

2.1.2 - TRANSPORT AUTOROUTIER

Le Programme Gouvernemental a retenu parmi ses objectifs prioritaires l'accélération du rythme de réalisation du programme autoroutier en vue de la construction de 400 Km d'autoroutes entre 2003 et 2007. Dans ce cadre, deux grands axes délimitent les réalisations autoroutières programmées à l'horizon 2010 qui portent sur 1.500 kilomètres : le premier, Nord-Sud est constitué de trois tronçons (Casablanca – Tanger – Tétouan – Fnideq ; Casablanca – Marrakech - Agadir – Taroudant ; et Casablanca - El Jadida - Jorf Lasfar) tandis que le second, Est-Ouest raccorde Rabat, Fès et Oujda.

A fin juin 2004, le réseau exploité par **la société ADM** a atteint un linéaire de 529 Km contre 512,5 Km une année auparavant. Ce réseau comprend les axes Casablanca-Rabat (62 Km), Rabat-Asilah (193 Km), Rabat-Fès (167 Km), Casablanca-Settat (57 Km), le contournement de Casablanca (33,5 Km) et Casablanca - Had Soualem (16,5 Km).

Pour l'année 2003, ADM a réalisé un programme d'investissement de **1.540 MDH** comprenant principalement la poursuite des travaux de contournement de Casablanca pour un coût global de 825 MDH dont 613 MDH en 2003 (1^{ère} phase) ainsi que les travaux relatifs au tronçon Casablanca – Had Soualem pour 370 MDH.

S'agissant de **l'année 2004**, le programme d'investissement d'ADM porte sur une enveloppe de **2.494 MDH** consacrés notamment aux projets suivants :

- la poursuite des travaux relatifs au tronçon Asilah-Tanger (1.200 MDH en 2004) ;
- la 2^{ème} phase du contournement de Casablanca (220 MDH en 2004)¹⁷ ;
- Had Soualem – Tnine Chtouka (720 MDH en 2004) ;
- Tnine Chtouka – El Jadida (710 MDH en 2004).

Pour **2005**, le programme d'investissement d'ADM, d'un montant global de **3.846 MDH**, est principalement dédié à la prise en charge de la tranche annuelle des projets ci-après : Tétouan – Fnideq (28 Km pour 1.000 MDH), Settat – Marrakech (145 Km pour 3.620 MDH) et la desserte du port de Oued Rmel (54 Km pour 3.000 MDH).

2.1.3 - SECTEUR PORTUAIRE

En **2003**, **l'ODEP**, principal opérateur du secteur, a réalisé un investissement de **716 MDH** contre 651 MDH en 2002, et ce, pour faire face aux besoins croissants des usagers des enceintes portuaires. Cette enveloppe a été consacrée à l'acquisition d'équipements portuaires (dont quatre grues mobiles au port de Casablanca et de Jorf Lasfar, deux grues de 40 T au port de Safi et deux remorqueurs aux ports de Safi et d'Agadir) et à la réalisation d'infrastructures portuaires (dont l'extension du port de Laâyoune, la construction du quai 14 du port de Jorf Lasfar ainsi que le confortement des postes car-ferries T1-T2 et T3 et des quais de la darse Ouest au port de Tanger).

Pour l'exercice **2004**, l'Office exécute un programme d'investissement portant sur une enveloppe de **844 MDH** affectés, notamment, à l'acquisition des équipements de sûreté et de sécurité pour se conformer au Code international de sûreté des ports et navires (Code ISPS) pour un montant de 176 MDH, les constructions d'ouvrages portuaires (416 MDH) et les installations techniques et outillage.

¹⁷ Ce tronçon a été ouvert à la circulation le 14 juillet 2004.

En **2005**, l'Office exécutera un programme d'investissement portant sur une enveloppe de **459 MDH** affectés principalement aux équipements (notamment des portiques et des conteneurs) pour un coût de 246 MDH et aux infrastructures (190 MDH).

2.1.4 - SECTEUR AEROPORTUAIRE ET AERIEN

2.1.4.1 - SECTEUR AEROPORTUAIRE

En **2003**, les principaux projets de **L'ONDA** ont concerné la construction de la 2^{ème} piste de l'aéroport Mohammed V (26 MDH), le renforcement de la piste d'envol et de la voie de circulation de l'aéroport de Laâyoune (15 MDH) et à divers équipements et extensions aéroportuaires (87 MDH). Le coût global des investissements de l'année s'est élevé à **244 MDH**.

Pour l'année **2004**, l'Office réalise des investissements pour une enveloppe de **455 MDH** destinée à plusieurs opérations dont l'extension de l'aérogare Mohammed V (70 MDH), le renforcement des infrastructures des aéroports de Meknès (44 MDH) et d'Al Hoceima (42 MDH) et de la piste de l'aéroport Mohammed V (32 MDH), le programme de sûreté et de sécurité (35 MDH) et l'automatisation du contrôle aérien (28 MDH).

Au titre de **2005**, le programme d'investissement prévisionnel porte sur un montant de **947 MDH** dont près du tiers est consacré à l'extension de l'aérogare Mohammed V.

2.1.4.2 - TRANSPORT AERIEN

La RAM a adopté depuis l'exercice 2000/2001, un programme de renouvellement de sa flotte en vue de se doter d'une importante flotte jeune et moderne en procédant à l'acquisition d'avions de nouvelle génération et au retrait des vieilles unités. Ainsi, au cours de la période 2002-2004, la Compagnie a acquis 09 avions, soit deux B737 NG et deux B767 en 2002, un B737-800 et deux A-321 en 2003 et deux B737-800 en 2004.

L'investissement réalisé par la RAM a atteint **1.134 MDH pour l'exercice 2002-2003**. Pour les exercices **2003-2004** et **2004-2005**, l'investissement prévisionnel de la RAM sera respectivement de **2.086 MDH** et **1.126 MDH**.

2.1.5 - TELECOMMUNICATIONS

L'ouverture du capital d'IAM par son adossement à un partenaire stratégique en 2001 et le développement de la concurrence dans le secteur, ont incité cet opérateur à renforcer sa compétitivité à travers un important programme d'investissement visant à moderniser son réseau (mise en service de l'ADSL pour l'Internet, le MMS pour le Mobile, le VPN-IP pour les réseaux d'entreprise, etc.), à étendre la capacité des lignes installées, à augmenter la capacité d'écoulement du trafic et à améliorer le taux de couverture du territoire qui a atteint 95%. De ce fait, IAM maintient sa position de leader sur tous ses marchés (*Cf. encadré*).

IAM : quelques chiffres 2003

- 1,184 millions d'abonnés du Fixe en 2003 contre 1,127 en 2002 et 1,290 escomptés en 2004 ;
- 5,2 millions de clients du Mobile en 2003 contre 4,598 en 2002 et 5,802 escomptés en 2004 (part du marché maintenue à 68%) ;
- 47.000 clients de l'Internet en 2003 contre 34.000 en 2002 et 84.000 escomptés en 2004 ;
- téléphonie publique passée de 71.000 unités en 2002 à 82.000 unités en 2003 ; en 2004, il est prévu d'atteindre un parc de 89.000 unités.

IAM a pu réaliser ces performances grâce au renforcement de ses capacités techniques à travers un investissement global de **2.292 MDH en 2003**. Pour l'année **2004**, les investissements en cours de réalisation s'élèvent à près de **2.290 MDH** tandis qu'au cours de **2005**, les investissements projetés seront de **2.220 MDH**.¹⁸

¹⁸ Ces investissements font partie d'un plan pluriannuel 2004-2006 portant sur plus de 6,8 MMDH..

2.2- PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE

2.2.1 – ENERGIE

Dans le secteur de la production d'électricité, **l'énergie nette appelée en 2003** a atteint **16.779 GWH** contre 15.539 GWH en 2002, soit une augmentation de 8%. En vue de satisfaire cette demande, **l'ONE** a mobilisé les ressources suivantes : achats auprès de JLEC (55%), thermique ONE (26%), hydraulique (9%) et autres (10%).

Sur le plan de la gestion du parc installé, l'ONE continue à opérer des **arbitrages entre les différentes sources de production**, et ce, afin d'assurer la meilleure qualité de service à un coût raisonnable tout en assurant une marge appréciable de sécurité en cas de défaillance de l'une des grandes centrales.

En termes d'investissement, le programme à réaliser par l'ONE durant la période **2003-2008** s'élève à **29 MMDH hors concessions**. Ce programme vise, en particulier, la généralisation de l'accès à l'électricité notamment par l'achèvement du PERG, le renforcement du réseau de transport et des interconnexions avec les pays voisins ainsi que le développement des énergies renouvelables. Il comprend **quatre composantes** :

- **Le Programme de production** qui porte sur deux grandes actions :

ii/ la poursuite de la réalisation des projets en cours de construction ou engagés :

Ouvrages	Nature	Puissance	Mise en service
Complexe Ahmed El Hansali – Ait Messaoud	Hydraulique	92 MW et 6,4 MW	Sept - oct. 2003
Station de Transfert d'Energie par Pompage d'Afourer	Hydraulique	460 MW	2004-2005
Cycle combiné de Tahaddart	Thermique	384 MW	Avril 2005
Cap Sim d'Essaouira	Eolien	60 MW	1 ^{er} trimestre 2006

ii/ le lancement de nouveaux projets :

Ouvrages	Nature	Puissance	Mise en service
Parc éolien de Tanger	Eolien	140 MW	1 ^{er} trimestre 2007
Tanafnit – El Borj	Hydraulique	38,1 MW	Mi 2007
Centrale à cycle combiné à Laâyoune	Thermique	141 MW	Fin 2007
Centrale Thermo solaire de Ain Béni Mathar	Thermo solaire	336 MW	Fin 2007
2 ^{ème} cycle combiné au Nord*	Thermique	400 MW	Fin 2008
Centrale d'Agadir	Thermique	2x400 ou 2x350 MW	2011 et 2012

* : ce projet sera réalisé dans le cadre d'un partenariat public - privé et fonctionnera au gaz naturel du Gazoduc Maghreb-Europe.

- **Le Réseau de transport** : il s'agit, d'une part, de l'adaptation du réseau à la structure de production (ONE / Concessionnaires) et à la répartition de la consommation et d'autre part, du doublement de l'interconnexion Maroc-Espagne (début 2006) et au renforcement de l'interconnexion Maroc-Algérie (fin 2005) ;
- **Le Réseau de distribution** qui concerne le renforcement du réseau de l'Office ;
- **Le PERG (Electrification rurale)** : **11.753 MDH** pour la période **2003-2008**.

Les réalisations de l'ONE, au cours de l'année **2003**, s'élèvent à **3.280 MDH** y compris la composante PERG¹⁹. Cette enveloppe a été consacrée aux principaux projets suivants :

- achèvement des travaux de construction et mise en service, en octobre 2003, de l'usine hydroélectrique de Ait Messaoud ;
- poursuite de la réalisation de l'usine hydroélectrique de Dchar El Oued et de la station de transfert d'énergie par pompage – STEP – d'Afourer ;
- renforcement des réseaux de transport et de distribution.

¹⁹ Cf. développements consacrés au PERG - infra

Pour l'année **2004**, l'ONE investit **4.106 MDH** (y compris la composante PERG) consacrés, notamment, aux projets suivants :

- réception des travaux de construction de l'usine hydroélectrique de Dchar El Oued et lancement du complexe de Tanafnit El Borj ;
- lancement du projet d'amélioration des performances de la Centrale de Mohammedia ;
- poursuite de la réalisation de la station de transfert d'énergie par pompage – STEP – d'Afourer ;
- poursuite du projet de doublement de l'Interconnexion II entre le Maroc et l'Espagne et le Maroc et l'Algérie.

Le programme prévisionnel de l'ONE, au titre de l'année **2005**, concerne plusieurs projets pour un coût global de **4.700 MDH** (y compris la composante PERG et non compris le coût de la construction de la centrale de Tahaddart pour 2.800 MDH). Les principaux projets concernés sont :

- achèvement des travaux de la station de Transfert d'Energie par Pompage à Afourer ;
- poursuite des travaux du complexe hydroélectrique à Tanafnit El Borj et du doublement de l'Interconnexion II entre le Maroc et l'Espagne et le Maroc et l'Algérie ;
- poursuite des travaux afférents au projet d'amélioration des performances de la centrale thermique de Mohammédia ;
- le renforcement des réseaux de transport et de distribution au niveau national, lignes et postes.

En relation avec l'énergie, il y a lieu de rappeler que le **CNESTEN** construit un Centre d'Etudes Nucléaires à la Maâmora (CENM) pour un coût global de plus de 900 MDH. Ce projet comprend un réacteur nucléaire de 2 MW extensible à 3 MW, un bâtiment et des installations devant abriter le réacteur et divers modules (laboratoires et équipements d'exploitation). Il vise la production de radio-isotopes à usage médical et industriel, la fourniture de prestations de services en matière d'analyse et de contrôle nucléaire et la promotion de la recherche scientifique appliquée dans le domaine des sciences et techniques nucléaires. La mise en service du réacteur est prévue pour 2006.

2.2.2 - EAU POTABLE

Le programme d'investissement réalisé par **l'ONEP** en **2003** s'est élevé à **1.007 MDH** répartis entre le programme principal, le programme de généralisation de l'accès à l'eau potable et l'assainissement liquide. Les investissements programmés pour **2004** portent sur un montant de **3.100 MDH**. Cet accroissement traduit la volonté des Pouvoirs Publics d'accélérer la généralisation de l'accès à l'eau potable et d'améliorer la protection des ressources hydriques. Cette enveloppe comprend le programme principal pour 1.579 MDH, le PAGER pour 1.061 MDH et l'assainissement pour 461 MDH. Le programme d'équipement de l'ONEP pour l'exercice **2005** s'élève à **5.187 MDH**. Il englobe, notamment, des opérations concernant l'entretien, le renouvellement et le renforcement de la production et de la distribution dans certains centres ainsi que l'intervention de l'Office en matière d'assainissement liquide et dans le cadre du PAGER.

2.2.3 - DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE

Cette activité est du ressort des régies de distribution et des sociétés délégataires.

2.2.3.1 – REGIES DE DISTRIBUTION

Les investissements réalisés par les **Régies de distribution** portent sur le renforcement des réseaux de distribution d'eau, d'électricité et d'assainissement liquide. Ils se sont élevés à 571 MDH en 2003 (hors LYDEC, REDAL et AMENDIS). L'évolution 2003-2005 se présente comme suit :

Rubriques (MDH)	2003	2004	2005
Eau	201	505	364
Electricité	133	202	204
Assainissement	237	669	825
TOTAL	571	1.376	1.393

La forte progression enregistrée en 2004 et 2005 reflète l'importance accordée à ces secteurs vitaux. Les investissements au niveau de ce secteur sont fortement capitalistiques et nécessitent la mobilisation de moyens financiers qui dépassent la capacité des Régies, d'où le recours à des emprunts extérieurs (BIRD, AFD, BEI...).

2.2.3.2 – DELEGATAIRES

Les sociétés **Lydec à Casablanca, Redal à Rabat-Salé et Amendis à Tanger et Tétouan** traitent environ les deux tiers de l'activité de distribution du secteur. En 2004, ces sociétés projettent d'investir, pour la réalisation des projets ressortant des contrats conclus avec les autorités délégantes, plus de 2.235 MDH, soit une hausse de près de 420 MDH par rapport à 2003. Le tableau ci-après donne le détail de l'investissement de la période 2003-2005 en MDH :

Sociétés	Electricité			Eau			Assainissement			Total		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005	2003	2004	2005	2003	2004	2005
Lydec	347	204	169	160	180	117	296	258	367	803	642	653
Redal	154	192	101	105	102	121	399	388	284	658	682	507
Amendis Tétouan	51	61	30	73	94	45	72	181	163	196	335	237
Amendis Tanger	42	72	51	23	81	66	93	424	483	159	577	600
Total	595	529	351	361	456	349	860	1 250	1 297	1 816	2 235	1 997

2.3 - SECTEUR DES PHOSPHATES

Pour 2003, les investissements du **Groupe OCP** en matière d'investissement ont atteint **1.072 MDH**. Les investissements du Groupe, programmés au titre des années **2004 et 2005** s'élèvent respectivement à **2.105 MDH et 3.500 MDH**.

Les principaux projets programmés par le Groupe concernent :

- le revamping de la laverie de Daoui à Khouribga (145 MDH en 2004 et 54 MDH en 2005) ;
- l'unité de lavage flottation à Youssoufia (300 MDH en 2004 et 130 en 2005) ;
- la réalisation de trémies de réception des phosphates (340 en 2005) ;
- le renouvellement du parc du matériel et engins d'extraction de la mine découverte (229 MDH en 2004 et 310 MDH en 2005) ;
- la nouvelle ligne de fabrication d'engrais DAP (356 MDH en 2004 et 50 MDH en 2005) ;
- l'installation de systèmes de récupération de chaleur et transformation en double absorption (300 MDH en 2005).

Par ailleurs, le plan d'action du Groupe comprend le développement d'un partenariat en capital avec le Groupe indien Birla (partenaire de l'OCP dans IMACID) par le rachat de 75% de l'entreprise indienne Paradeep, spécialisée dans les fertilisants ainsi que la construction d'une usine à Jorf Lasfar pour la production de l'acide phosphorique d'une capacité de 375.000 tonnes par an. Ce dernier projet d'un montant de 2 MMDH sera réalisé dans le cadre d'un joint-venture entre l'OCP et le groupe Pakistanais Fauji.

2.4 - MISE EN VALEUR AGRICOLE

Pour l'exercice 2003, les investissements des Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (**ORMVA**) ont atteint 970 MDH. Les principaux projets au titre de cet exercice sont les suivants :

- le Haut Service des Abda-Doukkala qui vise la valorisation de 64.000 ha répartis entre les provinces d'El Jadida et de Safi : la 1^{ère} tranche (16.000 pour un coût de 2.924 MDH) et la 2^{ème} tranche (19.000 ha pour un coût de 1.917 MDH) ont été achevées ;
- l'aménagement et la mise en valeur en bour dans la zone des Doukkala ;
- le Projet de Réhabilitation de la Grande Irrigation (PRGI) qui porte sur le renouvellement des canaux d'irrigation et des ouvrages annexes dans les régions de Sidi Bennour et de Sidi Smaïl, projet étalé sur la période 2002-2004 et nécessitant une enveloppe totale de 280 MDH ;
- les travaux d'aménagement hydro-agricole du secteur d'El Merja (ORMVA du Loukkos) portant sur 4.030 ha pour un coût estimé à 387 MDH dont 340 MDH seront ordonnancés à fin 2004.

Les prévisions d'investissement des ORMVA sont de **1.560 MDH** pour **2004** et de **970 MDH** pour **2005**.

3 - ACTIONS DANS LES DOMAINES SOCIO-EDUCATIFS ET EN MILIEU RURAL

Conformément aux orientations du Gouvernement en matière de priorité accordée aux projets sociaux et à la politique de proximité, les EEP concernés - notamment **l'OFPPPT, les AREF, l'Entraide Nationale, la CNSS, l'ANAPEC, l'ADS, la CMR et les Centres Hospitaliers** - réalisent des programmes sociaux spécifiques visant, tout particulièrement, une meilleure cohésion sociale et spatiale à travers l'amélioration des conditions de vie des populations et le développement des zones rurales. Dans ce cadre, les principales actions ont trait aux domaines suivants :

3.1 – ACTIONS EN MATIERE D'EMPLOI ET DE FORMATION

3.1.1 – L'OFPPPT : parmi les principales réalisations de l'Office, on citera en particulier :

- **au niveau de la formation qualifiante** (163 filières) : les effectifs de stagiaires sont passés de 57.581 en 2002 à 92.111 en 2003 tandis que la capacité d'accueil a atteint 51.795 places pédagogiques contre 48.444 en 2002 ;
- **au niveau de la formation continue** : l'office détient 12 % de part du marché de formation continue. Ses prestations concernent 155 entreprises appartenant aux fédérations suivantes : APEBI, AMITH, AMICA, FNM, FNIH et FNBTP ;
- **au niveau des Contrats Spéciaux de Formation (CSF)** : le nombre des entreprises bénéficiaires a atteint 1.573 en hausse de 3% par rapport à 2002 tandis que l'effectif des salariés participants s'est établi à 156.874, soit plus 14% par rapport à 2002. En 2003, l'enveloppe budgétaire accordée aux CSF s'est élevée à 175 MDH.

Pour être à même de réaliser les objectifs ambitieux qui lui ont été assignés, l'OFPPPT conduit un plan d'action qui, pour **2004**, nécessite la mobilisation d'une enveloppe globale de **1.554 MDH** et qui s'articule, principalement, autour des axes suivants :

- le développement de la formation et de son dispositif ;
- l'amélioration de la qualité de la formation et la promotion de la formation continue et des prestations aux entreprises ;
- la modernisation des outils de gestion et la consolidation de la gestion des ressources humaines ;
- le développement du partenariat et de la communication externe ;
- la rationalisation des moyens humains et matériels.

3.1.2 - l'ANAPEC : en **2003**, les principales réalisations de l'ANAPEC peuvent être ainsi résumées :

- le nombre total de chercheurs d'emploi inscrits à l'Agence s'est élevé à 49.138 ;
- les insertions opérées par l'Agence ont concerné un total de 17.085 personnes ;
- le placement à l'international a concerné plus de 350 diplômés ;
- 100 bornes d'auto-services emploi ont été installées et le projet « appui à la création d'emploi » a été lancé ;

- la coopération bilatérale et multilatérale a été renforcée (France, Espagne, Suisse, Organisation Internationale du Travail et Union Européenne). Dans ce cadre, la contribution de l'Union Européenne (MEDA I et MEDA II) est estimée à 55 MDH ; l'un des objectifs escomptés concerne le renforcement institutionnel des structures de l'Agence.

Le plan d'action, au titre de l'exercice **2004**, vise le développement des compétences et l'offre des services de l'ANAPEC pour atteindre, notamment, 200 prestations d'accompagnement pour la création d'entreprises, 21.000 insertions, un taux de placement de 70%, un taux de création d'entreprises de 50% et l'extension de la couverture territoriale par l'ouverture de 130 bornes d'auto-emploi. Le financement de ce plan d'action sera assuré par une subvention de l'Etat de 45 MDH, un financement du Fonds Hassan II à hauteur de 10 MDH et une contribution de l'Union Européenne de 22 MDH. S'agissant des perspectives, une restructuration profonde de l'ANAPEC sera entreprise en vue d'améliorer son image et de crédibiliser son action dans le domaine de l'intermédiation aux niveaux national et international.

3.1.3 - ACADEMIES REGIONALES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (AREF) : au nombre de 16, elles ont été mises en place en janvier 2003. Les principaux indicateurs les concernant se présentent comme suit :

- Nombre de Délégations	:	69
- Nombre d'établissements scolaires publics	:	8.600
- Nombre d'enseignants	:	223.000
- Nombre d'élèves	:	5.500.000
- Nombre d'internes	:	76.000
- Nombre de bénéficiaires des cantines scolaires	:	1.000.000

L'intervention de ces académies vise principalement la généralisation et développement de la scolarisation (sensibilisation, prise en charge de certaines dépenses scolaires, augmentation du nombre d'internes.....), l'amélioration de la qualité des services éducatifs (manuels et programmes, encadrement et appui, modernisation des équipements didactiques et poursuite de l'introduction des nouvelles technologies de l'information) et le développement des ressources humaines et de la programmation. En 2003, les réalisations budgétaires ont atteint **602,5 MDH** en matière **d'Investissements** (contre 386 MDH en 2002) et **609,3 MDH** en ce qui concerne le **Fonctionnement** (contre 535,4 en 2002). S'agissant des perspectives, les chantiers ouverts ou à ouvrir pour une action plus efficace des AREF ont pour objectif principal d'améliorer leur système d'information de gestion, notamment la comptabilité et d'assurer le transfert du patrimoine. A cet effet, les moyens budgétaires alloués à ces entités, en 2004, s'élèvent à 1.488 MDH dont 658 MDH au titre des dépenses de fonctionnement et 830 MDH pour le budget d'investissement.

3.1.4 - SECTEUR UNIVERSITAIRE : le secteur de l'enseignement supérieur public a entamé, à partir de 2003, la mise en place de la réforme objet de la loi 01-00 et dont les apports majeurs portent sur la prise en compte de la spécificité de l'environnement social et économique de l'Université, l'encouragement du partenariat pour un meilleur ancrage de l'Université dans la société et le renforcement de l'autonomie financière par le développement d'activités de recherche génératrices de revenus. Les principaux indicateurs du secteur au titre de l'exercice 2003, se résument comme suit :

- **établissements** : 14 universités regroupant 74 établissements soit 53 Facultés, 7 Ecoles supérieures de technologie, 3 Ecoles Nationales de Commerce et de Gestion, 5 Ecoles d'Ingénieurs, 4 Instituts de Recherche, 1 Ecole de Traduction et 1 faculté de Sciences de l'Education ;
- **étudiants** : 280.599 ;
- **enseignants** : 10.069.

Pour réussir la mise en œuvre de cette réforme, notamment en ce qui concerne la partie infrastructure (nouvelles facultés poly-spécialités, réaménagement et adaptation des bâtiments et locaux existants aux besoins, etc.), le budget d'investissement alloué aux Universités en 2004 s'élève à 900 MDH contre des réalisations de plus de 600 MDH en 2003.

3.2 – INTERVENTION DES ORGANISMES A VOCATION SOCIALE

3.2.1 - L'ENTRAIDE NATIONALE (EN) : les principales réalisations de l'EN, pour l'exercice 2003, se présentent comme suit : 136.318 bénéficiaires (soit plus 14% par rapport à 2002) et 1.353 Centres (soit plus 15% par rapport à 2002). De même, la capacité d'accueil des Associations Musulmanes de Bienfaisance s'est renforcée, leur nombre ayant atteint 401 contre 392 en 2002 bénéficiant à 40.299 résidents contre 37.500 en 2002. Sur le plan budgétaire, les réalisations en **2003** s'élèvent à **275 MDH** dont 43 MDH au titre de l'équipement et 232 MDH pour le fonctionnement. Le plan stratégique 2005-2009 élaboré par l'EN s'articule autour de deux grands axes :

- le développement des capacités par la formation, l'éducation et l'apprentissage et ce, à travers le renforcement des capacités de la jeune fille et de la femme, la protection de l'enfant en âge du préscolaire et la formation des jeunes déscolarisés ; la lutte contre l'analphabétisme des femmes et des jeunes filles et la promotion de la condition des personnes handicapées ; et le soutien et l'orientation dans le domaine de la création des activités génératrices de revenus ;
- le raffermissement de la solidarité et de l'assistance grâce à la création d'établissements sociaux d'hébergement et de foyers pour les personnes âgées, aux aides en nature au profit des personnes handicapées et au développement du partenariat et de la coopération avec la société civile.

3.2.2 - AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL (ADS) : l'activité de l'ADS au titre de l'exercice **2003** a porté notamment sur :

- l'étude et l'approbation par les commissions compétentes des demandes d'appui technique et financier présentées par les acteurs locaux (critères d'éligibilité arrêtés par le manuel de procédures de l'Agence) ;
- le lancement de programmes de développement social intégrés au niveau de régions et provinces cibles, soit dans le cadre d'accords avec les bailleurs de fonds internationaux, soit à l'initiative de l'Agence en partenariat avec les acteurs institutionnels locaux ;
- la formation et le renforcement des capacités de gestion et d'organisation des partenaires de l'Agence ;
- l'appui au développement d'instruments locaux de planification, de programmation et de suivi des programmes de développement locaux soutenus par l'Agence ;
- la sensibilisation des partenaires potentiels à la mission de l'ADS.

Le volume des investissements prévus pour **2004** s'élève à 166 MDH destinés à l'appui de projets et programmes de développement social pour 163 MDH (dont Appui aux projets de développement social : 100 MDH, Projet BIRD : 21 MDH et Projet Arganier avec l'Union Européenne : 34 MDH). S'agissant des perspectives, l'ADS exécute un plan d'action pluriannuel qui prévoit :

- le renforcement de sa présence sur le terrain par l'ouverture de nouvelles coordinations régionales dans les zones à fort taux de pauvreté ;
- la poursuite de l'exécution des accords de financement internationaux dont ceux conclus avec l'UE, la BM, le PNUD et l'AFD ;
- la sélection et l'approbation de 500 projets avec un apport de l'ordre de 140 MDH et un million de bénéficiaires directs ;
- le développement de la politique de communication et d'information ainsi que l'exécution d'un programme de formation au profit des collectivités locales et des acteurs de la société civile.

3.2.3 – CENTRES HOSPITALIERS : quatre Centres Hospitaliers sont actuellement opérationnels, à savoir le Centre Hospitalier Ibn Sina à Rabat (CHIS), le Centre Hospitalier Ibn Rochd à Casablanca (CHIR), le Centre Hospitalier Mohammed VI à Marrakech (CHM) et le Centre Hospitalier Hassan II à Fès (CHF). Leurs principaux indicateurs ont évolué comme suit entre 2002 et 2003 :

Indicateurs	CHIS		CHIR		CHM		CHF	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003
Capacité litière	3.250	3.250	1.661	1.686	686	724	671	671
Admissions	74.622	72.000	60.735	61.346	33.014	35.603	33.691	32.762
Journées d'hospitalisation	831.303	800.600	449.572	431.808	195.890	136.299	170.381	153.048

Au cours de l'exercice 2003, les indicateurs physiques n'ont pas enregistré de grandes variations par rapport à l'exercice précédent. La mise en place de l'AMO devrait permettre, à terme, d'accroître considérablement les ressources des Centres Hospitaliers et donc de leurs moyens d'intervention.

3.2.4 - CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES (CMR) : la Caisse est appelée à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'autonomie et l'équilibre des régimes qu'elle gère. Les principaux indicateurs de l'activité de la Caisse ont évolué comme suit sur la période 2001-2003 :

Indicateurs	2001	2002	2003
Nombre d'affiliés	843.030	848.056	850.000
Nombre d'allocataires	257.254	277.349	295.293
Rapport affiliés / retraités civils	5,71	5,37	4
Rapport affiliés / retraités militaires	2,36	2,18	1,7
Age moyen affiliés civils	41,5	42	42,5
Pension moyenne de retraite en DH	2.111	2.271	2.423
Résultat net en MDH	1.003	1.178	1.552

En 2003, les produits du portefeuille et du patrimoine immobilier de la CMR, s'élèvent à 951 MDH. L'emploi des réserves et provisions par classe d'actifs se présente comme suit au titre de cette année :

Nature des placements	MDH	%
- Valeurs de l'Etat	14.936	92,7
- TCN, Obligations cotées et OPCVM obligataires	215	1,3
- Actions cotées et « OPCVM actions » et « diversifiées »	944	5,9
- Biens immobiliers	25	0,1
TOTAL	16.120	100

3.2.5 - CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE (CNSS) : la CNSS a pour mission principale d'assurer une protection sociale basée sur un système contributif et solidaire entre les assujettis (salariés du secteur privé). Le tableau ci-après retrace l'évolution du budget de gestion de la CNSS en milliers de dirhams :

DEPENSES	2002	2003	2004 (Prévu)	RECETTES	2002	2003	2004 (Prévu)
- Prestations	5.970.000	6.164.061	6.634.399	- Cotisations	6.914.390	7.409.102	8.042.082
- Frais Administratifs	650.596	707.033	728.428	- Autres Produits	594.345	837.604	1.027.054
- Contribution à l'Action Sanitaire	330.000	269.777	210.271	- Produits non récurrents	0	15.000	15.000
- Dépenses non récurrentes	20.000	40.000	65.000	- Produits financiers	892.876	941.468	845.239
Total	6.970.956	7.180.871	7.638.098	Total	8.401.611	9.203.174	9.929.375

La CNSS dispose de trois fonds de réserve auprès de la CDG, dont la situation, au début de 2004, était de l'ordre de 14.982 MDH ainsi répartis :

- Placements à long terme (prestations à long terme) : 14.058 MDH
- Placements à court terme (prestations à court terme) : 425 MDH
- Placements à court terme (allocations familiales) : 499 MDH.

L'amélioration des fonds de réserves constatées en 2003 est due essentiellement au réajustement du salaire de référence de 5.000 à 6.000 DH, à l'amélioration des recouvrements spontanés, à l'amélioration de l'intervention de la Caisse et à la réduction de la marge d'intermédiation prélevée par la CDG qui est ramenée de 1,25 à 0,25.

3.3 – ACTIONS SPECIFIQUES EN FAVEUR DU MILIEU RURAL

3.3.1 – LE PROGRAMME D'ELECTRIFICATION RURALE GLOBALE (PERG)

L'objectif du PERG qui a démarré en 1996, a consisté initialement en l'électrification, à l'horizon 2010, d'environ 1.500.000 foyers (9 millions d'habitants) soit 100.000 foyers par an en moyenne pour

atteindre un taux d'électrification rurale (TER) de 80% et ce, par le raccordement au réseau de l'ONE et le recours aux techniques décentralisées (éolien, solaire, groupe électrogène ...).

Le coût annuel du projet a été estimé au départ à 1 milliard DH. Afin d'accélérer le rythme de réalisation du PERG pour l'achever en 2007 au lieu de 2010, les Pouvoirs Publics ont décidé de porter l'investissement annuel à 1,5 milliards DH pour l'électrification de 150.000 foyers par an.

Le tableau ci-après retrace l'évolution des réalisations 1996-2003 ainsi que les prévisions 2004 :

Année	Nombre villages	Nombre de foyers	Investissement en MDH (paiements)	Taux d'électrification rurale en %
1996	557	72 133	630	22
1997	1 044	108 293	700	27
1998	1 130	107 973	800	32
1999	1 650	153 986	1 066	39
2000	1 715	152 559	1 046	45
2001	1 760	112 538	933	50
2002	1 956	121 416	1.042	55
2003	3 145	161 049	1.100	62
2004 (prévu)	3 500	208 000	1 700	72

Il est à noter que la réalisation de la **première phase** du **PERG IV** dont le coût s'élève à **4 659 MDH** s'étale sur la période **2004-2006**. La **2^{ème} phase** qui sera réalisée sur la période **2006-2007** a pour objectif de porter le taux d'électrification rurale à **98%** moyennant la mobilisation d'une enveloppe de **3.988 MDH** et ce, en tenant compte de l'électrification par kits photovoltaïques.

3.3.2 – GENERALISATION DE L'ACCES A L'EAU POTABLE (*composante ONEP*)

Le Programme de Généralisation de l'Accès à l'Eau Potable comporte quatre composantes à savoir : le PAGER, le Programme anti-sécheresse, le programme « quartiers périphériques » et les nouvelles gérances. L'objectif de ce programme est d'atteindre un taux d'accès de 92% en l'an 2007. Ainsi la population additionnelle à alimenter serait de l'ordre de 4,6 millions d'habitants. Le montant global du programme pour la période 2003-2007 s'élève à 6.800 MDH.

S'agissant du PAGER, l'ONEP a desservi, en **2003**, une population additionnelle de plus de 408.000 habitants (312 MDH). Pour 2004, il est prévu d'alimenter une population additionnelle de 558.000 habitants, et ce, pour un coût global de plus de 1.000 MDH. Pour 2005, l'enveloppe prévisionnelle s'établit à 1.500 MDH. Le bilan des réalisations 2000-2003 et les prévisions **2004** et **2005** se présentent comme suit :

ANNEE	NOMBRE DE DOUARS	POPULATION	MONTANT MDH	TAUX D'ACCES
2000	256	135.000	180	42
2001	264	161.000	211	48
2002	265	232.700	231	50
2003	457	408.000	320	54
Total	1.242	936.700	942	54
En cours 2004	960	558.000	1.000	60
Prévisions 2005	-	-	1.500	-

Avec ses deux composantes, ONEP et Direction Générale de l'Hydraulique, le PAGER, lancé en 1995, a permis de faire passer le taux d'accès à l'eau potable à 54% à fin 2003 contre 50% à fin 2002, l'objectif 2007 étant fixé à 92%, sachant que l'on atteindra les 60% en 2004.

3.3.3 - AMELIORATION DE L'ACCES AUX TELECOMMUNICATIONS : conformément à son cahier de charges, IAM poursuit la réalisation du programme de desserte en moyens de télécommunications de toutes les localités rurales de plus de 200 ménages non encore desservies. Ainsi, le nombre des localités rurales automatisées est passé de 2.049 en 2001 à 2.078 en 2002. Le but recherché est de lutter contre les disparités régionales et de promouvoir le développement des zones périphériques urbaines ainsi que l'équipement et le désenclavement des zones rurales.

Par ailleurs, il est à relever que la loi n° 55-01 portant amendement de la loi n° 24-96 relative à la Poste et aux Télécommunications prévoit que les exploitants de réseaux publics de télécommunications contribuent annuellement au financement des missions du **service universel**, ce qui est de nature à favoriser l'équipement des zones rurales. Cette contribution est fixée dans la limite de 2% du chiffre d'affaires des opérateurs.

3.3.4 - AIDE AUX AGRICULTEURS

La réforme institutionnelle du **Crédit Agricole du Maroc (C.A.M.)**²⁰ vise l'amélioration du rôle de cette institution en matière de promotion du monde rural. Ainsi, la loi n° 15-99 portant réforme du Crédit agricole promulguée par le Dahir n° 1-03-221 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) a apporté des innovations importantes en la matière dont :

- la transformation de l'ex-CNCA en société anonyme à directoire et à conseil de surveillance, dénommée Crédit Agricole du Maroc ;
- la définition de la mission principale du C.A.M., soit « le financement de l'agriculture et des activités concernant le développement économique et social du monde rural » dont les principaux objectifs visent à faciliter l'accès des agriculteurs à des formes modernes et rentables d'exploitation, mobiliser l'épargne nationale au profit du développement rural, développer la bancarisation des agriculteurs et des ruraux par l'offre de services financiers adaptés et de soutenir l'économie sociale de production et de services relative à l'économie rurale.

**1 - Crédit Agricole :
quelques chiffres 2003**

- 21,2 MMDH de crédits à la clientèle ;
- 219 agences et 110 guichets saisonniers ;
- 51.922 clients bénéficiaires ;

**2 - Objectifs 2008 en matière de
financement des Petites et Moyennes
Exploitations Agricoles (PMEA) :**

- 300.000 PMEAs contre 50.000 en 2003 ;
- un encours de 3,4 MMDH contre 1,5 MMDH en 2003.

Malgré les insuffisances qui caractérisent leur fonctionnement, **les Centres de Travaux** qui disposent d'un patrimoine foncier de 2.675 hectares dont 544 exploités directement, continuent à contribuer à la vulgarisation agricole et à l'organisation des agriculteurs en coopératives. Ils bénéficient annuellement de subventions de près de **250 MDH** pour le fonctionnement et de **50 MDH** pour l'investissement y compris les projets de mise en valeur en bour. Ces crédits sont destinés à financer, notamment, des projets d'aménagement foncier, hydro-agricole et pastoral ainsi que des projets de production agricole.

3.4 - LUTTE CONTRE L'HABITAT INSALUBRE ET ACCES A L'HABITAT SOCIAL

La question de l'habitat social est érigée en priorité dans le programme gouvernemental, particulièrement suite aux Hautes Instructions Royales du 20 août 2001 visant à éradiquer l'habitat insalubre par la conjugaison des efforts de tous les intervenants.

Cet objectif a été inscrit en tête des priorités des **Organismes Publics de l'Habitat (OPH)**.

²⁰ Cf. partie « Restructuration des Institutions Financières Publiques » pour de plus amples détails.

La nouvelle orientation est concrétisée par l'important accroissement des **investissements des OPH**. A cet égard, les investissements réalisés par ces organismes s'élèvent à **3.112 MDH** en **2003**. Quant aux prévisions budgétaires au titre de l'exercice **2004**, elles sont de **5.037 MDH** tandis que les investissements de **2005** sont estimés à **5.313 MDH**.

3.4.1 – ACCES A L'HABITAT SOCIAL

Pour faire face à l'aggravation du déficit en matière de logement, à la prolifération de l'habitat insalubre et non réglementaire et à l'affaiblissement des infrastructures, les Pouvoirs Publics mettent en œuvre un plan d'action basé sur les orientations suivantes :

- renforcement du rôle de l'Etat en tant qu'encadreur et stimulateur du secteur privé au lieu de producteur et de promoteur de l'habitat social ;
- élargissement des possibilités d'accès au logement social par la population déshéritée et les salariés à faible revenu ;
- mise en place d'une nouvelle approche concernant l'habitat insalubre et remplacement de la gestion des projets par « le projet urbain » ;
- contractualisation avec les opérateurs et les professionnels privés.

Dans ce cadre, plusieurs mesures ont été prises ou sont en cours de préparation dont :

- la mobilisation au profit des promoteurs privés de l'assiette foncière de l'Etat ;
- la création de deux fonds de garantie pour les fonctionnaires, les salariés ; un 3^{ème} fonds est en cours concernant la population à revenu non stable ;
- la fusion des trois sociétés ANHI, SNEC et ATTACHAROUK au sein de l'ANHI qui devient "Société Holding d'Aménagement AL OMRANE" ;
- la révision des missions des Agences Urbaines ainsi que l'amélioration de la couverture du territoire national par ces agences.

3.4.2 – LUTTE CONTRE L'HABITAT INSALUBRE

3.4.2.1 - INTERVENTION DE LA SOCIETE AL OMRANE :

Le programme d'action de la Société Holding d'Aménagement AL OMRANE pour les années **2004** et **2005** porte, respectivement, sur **un investissement de 1.600 MDH** et **1.700 MDH**. Ce programme qui s'inscrit dans le cadre des orientations du Gouvernement en matière de promotion de l'habitat social en partenariat avec le privé et de lutte contre l'habitat insalubre, se présente comme suit :

Désignation	Opération	Unités	Coût en MDH
1) Mise en chantier : -lots (recasement, économique et restructuration), -logements en partenariat avec le privé (*)	70	54.086 41.481 12.605	 2.083 321
2) Achèvement des travaux d'équipement des : -lots (recasement, économique et restructuration), -logements en partenariat avec le privé (*)	43	22.137 21.991 1.146	 817 143
3) Opération en cours de réalisation (dont 1 en partenariat avec le privé) : -lots (recasement, économique et restructuration), -logements en partenariat avec le privé (*)	89	68.724 66.863 1.861	 2.335 327
4) Achèvements cumulés au 31/12/2003 (dont 9 en partenariat avec le privé) : -lots (recasement, économique et restructuration), -logements en partenariat avec le privé (*)	256	157.271 153.279 3.992	 6.416 243
5) Projets en cours d'études : -lots (recasement, économique et restructuration), -logements en partenariat avec le privé (*)	85	131.710 75.793 55.917	 3.139 78
6) Projets à transférer aux ERAC : -opérations en cours de réalisation en 2004 : -opérations en cours d'étude -opérations en cours d'identification	11 5 5 1	5.026 1.595 2.981 450	104 33 71 -

(*) : Relogements, logements à faible VIT et logements sociaux

3.4.2.2 – LE PROGRAMME « VILLES SANS BIDONVILLES » :

Depuis octobre 2003, la réorientation de l'action des Pouvoirs Publics en matière d'habitat s'est traduite par le remplacement du PARHI (Programme d'Action pour la Résorption de l'Habitat Insalubre) par le programme Villes Sans Bidonvilles (VSB).

Le programme VSB comprend aussi des actions complémentaires liées à la restructuration globale du mode d'intervention des opérateurs publics et privés.

Dans ce cadre, le Ministère chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme (MHU) s'est fixé comme objectif d'éradiquer, entre 2004 et 2008, l'ensemble des bidonvilles identifiés dans les 67 villes et concernant près de 201.550 ménages. Pour ce faire, le MHU mobilise des moyens financiers à travers notamment le Fonds de Solidarité de l'Habitat (FSH) et fait appel tant à ses opérateurs publics (Al Omrane, ERAC,...) qu'aux collectivités locales et au secteur privé pour la réalisation des projets d'habitat, moyennant des subventions directes par unité de résorption réalisée.

3.4.3 – INTERVENTION DES AGENCES URBAINES :

Autre volet stratégique de la politique nationale en matière d'habitat et d'urbanisme, l'aménagement du territoire jouit d'une Sollicitude Royale particulière traduite en tant que priorité par le Gouvernement.

**Extraits du Discours de Sa Majesté le Roi devant le Conseil Supérieur
de l'Aménagement du Territoire (Rabat, le 12 mai 2004)**

- Il Nous plaît, à cet égard, de rendre hommage au travail sérieux que le gouvernement de Notre Majesté -en particulier le ministère en charge de ce secteur -a accompli avec la participation des établissements publics, des organes élus, des universitaires et des acteurs de la société civile dans le cadre d'un dialogue national élargi qui a abouti à l'élaboration d'un projet de Charte nationale d'aménagement du Territoire et à la formulation d'un plan national intégré prenant en charge les enjeux stratégiques dans ce domaine ;

- En observant ces orientations dans vos travaux et délibérations, vous aiderez assurément votre pays à se doter d'un plan national ambitieux et rationnel d'aménagement du Territoire, servant à mettre en lumière toutes les capacités de notre pays, et favorisant le déploiement des potentialités qu'il recèle, dans le cadre d'une mobilisation générale assortie de l'adhésion soutenue et volontariste de tous les organes de l'Etat et de l'ensemble des acteurs concernés ;

- Il s'agit, en effet, de créer une nouvelle dynamique permettant à notre pays de relever les défis du développement global, intégré et durable, et assurant, notamment, la promotion du monde rural et l'éradication des disparités sociales et spatiales.

Dans ce cadre, l'intervention des Agences Urbaines revêt une importance particulière. En 2004, il a été procédé à la création de **six nouvelles agences urbaines** à Nador, Al Hoceima, Ouarzazat-Zagora, Oued-Ed-Dahab-Aousserd, Errachidia et Guelmim-Es-smara.

En vertu de leurs textes de création, les Agences Urbaines sont appelées notamment à établir les documents d'urbanisme (Schémas Directeurs d'Aménagement Urbain, Plans de Développement, Plans de Zonage, Plans d'Aménagement ...), contrôler la conformité des lotissements et des constructions, promouvoir et réaliser des opérations de réhabilitation et assister les collectivités locales dans les domaines de l'urbanisme.

Les principales réalisations de l'exercice 2003 se présentent comme suit :

Agences	Dossiers instruits	Documents d'urbanisme	Contrôles de chantiers	Infractions constatées
Casablanca	12.640	4	858	698
Fès	2.914	87	ND	654
Agadir	7.024	25	148	148
Marrakech	5.860	14	670	670
Rabat/Salé	5.900	12	92	92
Bèni-Mellal	1.114	11	2.190	2.190
Tanger	2.402	5	1.197	1.197
Meknès	3.184	6	151	993
Laâyoune	1.089	7	ND	ND
Settat	4.933	79	318	318
Safi-El-Jadida	3.952	56	338	ND
Tétouan	2.459	21	443	293
Oujda	4.807	16	180	ND
Taza	2.670	43	426	120
Kénitra-Sidi-Kacem	5.601	85	558	743

En ce qui concerne les perspectives d'avenir, les plans d'action des Agences Urbaines prévoient, entre autres, d'actualiser les documents d'urbanisme caducs, d'établir les documents pour les communes qui en sont dépourvues, de développer le partenariat avec les communes et toutes les institutions intervenant dans l'urbanisme et de contribuer avec les instances concernées à la résorption de l'habitat insalubre.

3.5 - DEVELOPPEMENT DES INSTITUTIONS COOPERATIVES : l'activité de l'ODCO a porté sur l'encadrement de 4.593 coopératives réparties, essentiellement, entre trois secteurs d'activité : l'agriculture (63%), l'artisanat (18%) et l'habitat (12%). Ces coopératives jouent un rôle non négligeable dans le développement économique et social du pays puisqu'elles comptent 311.342 adhérents représentant 3% de la population active et assurent 30.521 emplois, soit une moyenne de 7 personnes par coopérative.

Au cours de l'exercice 2003, l'ODCO a accordé les agréments nécessaires à la création de 266 coopératives dont 178 dans le secteur agricole. Par ailleurs, l'Office a organisé 27 sessions de formation et 15 campagnes de vulgarisation et journées d'études au profit des coopératives. Il a également instruit 72 demandes de constitution de coopératives.

Concernant les perspectives, et dans le cadre de la modernisation et du renforcement du secteur coopératif national, un programme de restructuration a été entamé avec l'appui de la FAO et de la Banque Mondiale. Ce programme a prévu, notamment, la réforme du cadre institutionnel régissant le secteur coopératif par l'amendement de la loi fixant le statut des coopératives et la mission de l'Office. Cette réforme permettra la mise à niveau des coopératives en vue de les hisser au rang des PME et la redéfinition des missions de l'Office pour qu'il puisse contribuer mieux au développement du secteur. De son côté, le MFP prévoit, dans le cadre du programme d'audit des EEP, la réalisation d'un audit institutionnel de l'ODCO dont les conclusions serviraient de plateforme pour la définition d'un plan de restructuration de l'Office.

3.6 – INTERVENTION DE L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DES PROVINCES DU NORD DU ROYAUME (APDN) : le total des crédits d'investissement prévus pour 2004 s'élève à 431 MDH ainsi répartis :

Régions	MDH
Nord Ouest	196
Nord Central	90
Nord Est	104
Interprovinciale	41
Total	431

Au total, l'Etat a alloué à l'APDN une enveloppe de 1.150 MDH entre 1996 et 2004 destinée à la réalisation de ses projets notamment dans les secteurs de l'infrastructure, de l'agriculture et des forêts, de l'éducation et de la santé, sachant que l'APDN vise à définir et à réaliser des programmes de développement social et économique dans les provinces du Nord du Royaume et à préserver l'environnement ainsi que les ressources naturelles. En outre, des accords passés avec des bailleurs de fonds étrangers permettent à l'agence de bénéficier de concours complémentaires (AFD, Gouvernement français et Gouvernement d'Andalousie..).

4 – INITIATIVES CITOYENNES DES EEP

Outre leur contribution au développement de l'investissement productif du pays et leur contribution à la réduction des disparités sociales et spatiales, l'intervention des EEP se concrétise aussi à travers un certain nombre d'initiatives citoyennes entreprises par ces organismes.

Dans le cadre de la valorisation de leur image d'entreprise citoyenne, un nombre de plus en plus important d'EEP dont l'ONE (*cf. encadré*), l'OCP, l'ONEP, l'ODEP, la RAM, l'ONDA et IAM mènent des actions portant notamment sur :

- la protection de l'environnement : les actions menées ont pour objectif la maîtrise de l'impact sur les installations des organismes concernés, la mise en œuvre de conditions d'exploitation sûres pour le personnel, la population et le milieu naturel et la mise en conformité des installations avec les normes nationales et internationales ;
- la participation de certains EEP à l'opération « Plages Propres » : hygiène et propreté des plages, sécurité des estivants et animation ;
- l'accueil et l'accompagnement de projets porteurs et d'entreprises, notamment des PME/PMI, nouvellement créées ;
- la participation aux opérations liées à la bienfaisance, à la solidarité et au développement local notamment à travers l'appui apporté à l'action de la Fondation Mohammed V pour la Solidarité ;
- le parrainage et promotion d'actions et de manifestations culturelles ;
- la promotion des activités sportives à travers des actions de parrainage et de sponsoring ;
- des interventions générales à l'instar de celles prévues par le contrat de programme de l'ONEP.

A titre d'illustration, IAM a contribué, depuis l'année 2000, pour plus de 95 MDH dans le sport, 30 MDH dans la culture, 40 MDH dans la sauvegarde de l'environnement et 200 MDH dans les actions caritatives.

Initiatives citoyennes des EEP : cas de l'ONE

- membre de l'Association Recherche et Développement ;
- assure actuellement la présidence de l'Association Academia qui octroie annuellement des bourses de mérite ;
- participe à l'opération Plages Propres (Ain Diab à Casablanca, Moulay Bousselham et Alwalidia) ;
- participe aux opérations liées à la bienfaisance, à la solidarité et au développement local notamment à travers l'appui apporté à l'action de la Fondation Mohammed V pour la Solidarité ;
- consacre une enveloppe annuelle de 1.500 KDH à l'opération « lumières pour écoles » dont l'objectif est d'électrifier les écoles des provinces rurales ;
- promeut l'éclairage public et la mise en valeur des sites et monuments : ESSAOUIRA, BENI MELLAL, CHEFCHAOUN, El HOCEIMA, IMZOUEN... ;
- a électrifié 360 dispensaires situés dans le monde rural depuis 1999.

DEUXIEME PARTIE

REFORMES ET RESTRUCTURATIONS

TITRE PREMIER

REFORMES ET RESTRUCTURATIONS PAR SECTEURS

Dans le cadre de sa politique de modernisation de la gestion du secteur des EEP, le Gouvernement met en œuvre un train de mesures portant aussi bien sur le **secteur public dans sa globalité** que sur **certains secteurs d'activité ou certains organismes en particulier**.

Ces réformes et restructurations constituent un ensemble cohérent s'inscrivant dans la ligne de conduite tracée par le Programme du Gouvernement.

Les actions menées sont particulièrement centrées sur :

- **les restructurations institutionnelles et stratégiques qui touchent certains secteurs prioritaires** : elles sont dictées notamment par la volonté des Pouvoirs Publics de préparer et de mettre en œuvre les réformes concernant des services publics ou sociaux tels que les transports, la poste, les télécommunications, l'audiovisuel, l'habitat, le social, le maritime, le portuaire, l'aéroportuaire...;
- **les restructurations opérationnelles et financières qui concernent des entreprises publiques** : pouvant être réalisées dans le cadre de **contrats de programmes**, ces actions sont dictées par la nécessité de prendre des mesures visant l'assainissement de la situation de certains EEP jouant un rôle important dans le développement économique national en vue de leur permettre d'accomplir leurs missions sur des bases plus solides ; parmi les organismes concernés on citera en particulier : RAM, ONCF, COMANAV, CAM, CIH, BNDE, SUCRAFOR, SODEA, SOGETA et SUTA.

Dans les cas pour lesquels il n'existe plus d'alternative de redressement, les procédures de **liquidations et de redressements judiciaires** sont engagées. Elles sont alors préparées et conduites selon un plan pré-établi concernant les volets sociaux et financiers.

Les réalisations ainsi que le plan d'action en matière de réformes et de restructurations sont présentées **par secteur**.

1 - SECTEUR DES TRANSPORTS

Ce secteur hautement capitalistique est concerné par toutes les formes de restructurations, qu'elles soient institutionnelles ou opérationnelles, formalisées parfois dans des contrats de programmes.

1.1 – REFORME INSTITUTIONNELLE DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

Cette réforme introduite par la loi n° 16-99, entrée en vigueur en mars 2003, a pour objectifs principaux :

- la libéralisation du transport routier de marchandises en vue de la mise à niveau de ce secteur afin d'assurer son intégration dans un système global de transport ;
- la restructuration de l'ONT par sa transformation en société anonyme.

L'on rappellera que pour se préparer à son nouveau contexte marqué notamment par la concurrence, l'ONT a mis en œuvre un plan d'action comportant des départs volontaires, la réorganisation des services, l'assainissement des comptes, la réduction du taux des commissions ainsi que l'externalisation de la caisse médicale et de la gestion de l'assurance des marchandises.

Dans le même sens, un autre projet de loi portant transformation de l'ONT en société anonyme dénommée Société Nationale de Transport et de Logistique (SNTL) a été présenté au Parlement. En vertu de ce nouveau texte, la SNTL devra se consacrer à son métier de base, à savoir, l'affrètement et le développement des activités de logisticien.

1.2 - TRANSPORT FERROVIAIRE

1.2.1 – REFORME INSTITUTIONNELLE

Cette réforme a pour objectifs l'accroissement de la compétitivité du transport ferroviaire, l'amélioration de la qualité des services, la réduction des coûts ainsi que la rationalisation des transferts financiers de l'Etat en la matière. Les axes fondamentaux de la réforme sont au nombre de quatre :

- la consécration du principe de concessionnalisation de la construction et/ou de l'exploitation des infrastructures ferroviaires à travers la possibilité pour des opérateurs ferroviaires de construire, de gérer et d'assurer l'exploitation technique et commerciale soit, de nouvelles infrastructures ferroviaires soit d'une partie du réseau ferroviaire existant géré actuellement par l'ONCF ;
- la libéralisation des tarifs du transport ferroviaire ;
- la séparation des fonctions de régulation et d'exploitation commerciale ;
- la transformation de l'ONCF en société anonyme.

Le projet de loi n° 52.03 consacrant cette réforme a été adopté par la Chambre des Représentants en juin 2004.

1.2.2 – RESTRUCTURATION DE L'ONCF (Contrat de programme 2002-2005)

Pour renforcer les fonds propres de l'ONCF, et conformément au Contrat de programme du 29 mars 2002, l'Etat a débloqué au profit de l'Office, des dotations de capital de 329 MDH en 2002, de 434 MDH en 2003 et de 530 MDH en 2004. De même, l'arrêté n° 571-02 du 25 mars 2002 portant libéralisation des tarifs du transport ferroviaire, a été publié.²¹

Par ailleurs, l'ONCF a externalisé, le 1^{er} janvier 2002, sa caisse interne de retraite. Dans ce contexte, les résultats de l'ONCF au titre de 2002 et 2003 ont dépassé, pour certains d'entre eux, les objectifs

²¹ *Bulletin Officiel n° 5014 du 20 juin 2002.*

dudit Contrat ; ainsi, l'Office a dégagé en 2003, un bénéfice net de 301 MDH, soit le double de celui prévu par le Contrat tout en étant en retrait de 22% par rapport à 2002.

Sur un autre plan, et compte tenu de la décision gouvernementale de renforcer les infrastructures ferroviaires du pays à travers la réalisation des liaisons Tanger–Port Méditerranée et Taourirt - Nador notamment, l'Etat a marqué son engagement pour accompagner financièrement la réalisation de ces deux projets. Ainsi, un amendement du Contrat susvisé, signé le 30 août 2004, prend en considération l'impact de ces deux projets sur la situation de l'Office et arrête les modalités de la contribution de l'Etat pour leur réalisation.²² L'investissement global pour ces deux projets est estimé à 4.722 MDH pour les infrastructures et 1.184 MDH pour le matériel roulant.

1.3 - REFORME DU SECTEUR PORTUAIRE ET MARITIME

1.3.1 – REFORME INSTITUTIONNELLE

La période 2002-2004 est caractérisée par les avancées considérables dans la préparation du projet de réforme de ce secteur, réforme rendue nécessaire par l'importance des enjeux économiques et sociaux liés à ce secteur et par son potentiel de croissance non encore exploité. Les objectifs visés ont principalement trait à l'équipement du pays en ports performants répondant aux standards internationaux et à l'adaptation de l'offre des services portuaires à la demande du trafic, le but final étant de mettre à la disposition des opérateurs économiques des infrastructures et des équipements performants pour l'amélioration de leur compétitivité.

A cet égard, le Conseil de Gouvernement du 09 septembre 2004 a adopté le projet de loi relative à cette réforme qui prévoit la séparation des fonctions : régaliennes, de régulation et commerciale ; ceci se traduira par la scission de l'ODEP en une agence d'autorité portuaire et une société d'exploitation des ports. Cette réforme devrait permettre aussi l'introduction de la concurrence dans les prestations portuaires et assurer l'unicité de la manutention par la suppression de la dualité bord / terre et la maîtrise de la chaîne de la manutention.

1.3.2 – RESTRUCTURATION DE LA COMANAV (Contrat de programme 2002-2005)

Conformément aux dispositions du Contrat de Programme (*Cf. encadré*), la situation financière de la Compagnie a été consolidée. Ainsi, une augmentation du capital de 150 MDH, a été souscrite par l'Etat, en 2002, ce qui a permis de réaliser la 1^{ère} phase du plan de restructuration sociale basée sur un plan de départs volontaires à la retraite. Dans ce cadre, les effectifs ont été réduits de 1.345 agents en 2001 à 762 en 2002 moyennant un coût de 137 MDH. Par ailleurs, sur les quatorze navires que comptait la COMANAV en 2001, huit ont été retirés en raison de leur inadaptation aux besoins du trafic, de leur vétusté et de la cherté des coûts de leur maintenance. En contrepartie, la Compagnie a recouru aux affrètements pour la satisfaction des besoins de son activité.

Objectifs du Contrat de programme **Etat-Comanav :**

Pour faire face à la détérioration de la situation de la compagnie, le Gouvernement avait décidé d'accompagner la COMANAV dans la réalisation d'un plan de restructuration, et ce, à travers la conclusion d'un contrat de programme 2002-2005, signé le 18 janvier 2002.

Ce contrat qui a retenu comme objectifs principaux, l'amélioration de la compétitivité de la Compagnie et le rétablissement de sa viabilité économique et financière, s'inscrit dans le cadre des orientations gouvernementales visant la privatisation de la Compagnie à moyen terme.

En 2003, et pour consolider la situation financière de la Compagnie, un protocole d'accord a été conclu le 11 juin, entre l'Etat, la BMCE Bank, la CDG et la COMANAV pour l'augmentation du capital de cette dernière de 295 MDH, souscrite exclusivement et à parts égales, par la BMCE Bank et la CDG. Ceci a permis, également, à la COMANAV d'acquérir 93% de la LIMADET pour 16,7 MDH, acquisition suivie d'une augmentation de capital de cette dernière de 64,2 MDH, souscrite par la COMANAV.

²² Cet appui étatique intervient en complément de l'apport de 900 MDH du Fonds Hassan II.

1.4 – REFORME INSTITUTIONNELLE DU SECTEUR AEROPORTUAIRE ET AERIEN

1.4.1 – RESTRUCTURATION DU SECTEUR AEROPORTUAIRE

Ce secteur connaît des mutations visant à y introduire davantage de participation privée et de concurrence, l'objectif final étant une plus grande compétitivité, une amélioration de la qualité de service et une maîtrise des coûts. Ainsi, plusieurs mesures ont été entreprises, dont :

- l'introduction d'un 2^{ème} opérateur en matière d'assistance au sol (Handling) dans les aéroports de Casablanca, Marrakech et Agadir, et ce, à travers l'attribution d'une concession à un groupement privé (Tap-Globalia-Finances.com-Atlanta) sélectionné après appel à la concurrence ;
- l'autorisation des vols Charter au départ et à l'arrivée du Maroc ;
- la création d'un 2^{ème} opérateur aérien public dénommé Atlas Blue, opérateur à bas prix, constitué dans une 1^{ère} phase sous forme de filiale de la RAM spécialisée dans le service point à point et Charter.

1.4.2 – RESTRUCTURATION DE LA RAM (Contrat de programme 2001-2004)

L'évaluation du Contrat de Programme ETAT – RAM²³ montre que les engagements souscrits par les deux parties ont été honorés aux échéances prévues. De ce fait, l'Etat a procédé à la libération des tranches annuelles de l'augmentation de capital de 440 MDH, et ce, à raison de 100 DH en 2001, 120 MDH en 2002 et 110 MDH en 2003. Au titre du règlement des arriérés de l'Administration envers la RAM, l'Etat a débloqué un montant total de 620 MDH à hauteur de 300 MDH en 2001, 160 MDH en 2002 et 160 MDH en 2003.

De même, la RAM a réalisé des investissements, pour 2001/2002 et 2002/2003, atteignant respectivement 683 et 1.134 MDH ; plus de 85% de ces enveloppes ont été consacrés au renouvellement et à la modernisation de la flotte. Ainsi, et suite aux mesures de régulation des vols et compte tenu de l'amélioration de ses fonds propres, la RAM a pu réaliser de bonnes performances financières dont un bénéfice net de plus de 150 MDH en 2002/2003 contre 7 MDH en 2000/2001.

La concrétisation des orientations stratégiques convenues dans le contrat de programme a permis un net redressement de la situation de la Compagnie, l'externalisation de certaines activités de la RAM, la conclusion d'un ensemble de partenariats stratégiques et la création de la filiale Atlas Blue. A la lumière des conclusions de l'étude de définition des lignes directrices de la politique sectorielle du transport aérien au Maroc, il a été décidé de focaliser la stratégie de la RAM sur les lignes régulières de/vers le Hub de Casablanca (aéroports de Casablanca et Rabat) tandis que le charter et le régulier loisir, seront pris en charge, en partie, par Atlas Blue.

Ainsi, et suite aux conclusions de l'étude susvisée et aux délibérations du Conseil d'Administration de la RAM, en date du 19 novembre 2003, Atlas Blue a été créée et dotée d'un capital social de 10 MDH en numéraire, en sus d'un apport en nature du fonds de commerce lié à l'activité transférée par la RAM. La mission principale de la nouvelle société qui aura son siège social à l'aéroport Marrakech Ménara, consiste à opérer des routes de/vers la province marocaine de / vers les marchés sources du

Engagements RAM **dans le Contrat de programme :**

La RAM a initié depuis la crise du 11 septembre 2001, un programme de restructuration ambitieux matérialisé par la conclusion, avec l'Etat, d'un contrat de programme 2001-2004. Dans ce cadre, la RAM s'est engagée, notamment, à réaliser les actions suivantes :

- *l'adoption d'un projet d'Entreprise en vue d'assurer une visibilité sur son évolution et de lui permettre de retrouver sa flexibilité et d'augmenter sa performance ;*
- *l'amélioration de la gouvernance (dynamisation du rôle des instances dirigeantes) ;*
- *la redéfinition des missions en vue de développer les activités rentables et performantes ;*
- *la contribution à la promotion du tourisme.*

²³ Compte tenu du changement du contexte, la RAM a initié un amendement du Contrat de Programme par la signature, le 10 février 2004, d'un accord-cadre avec l'Etat.

tourisme avec une offre de service point à point et du Charter, et ce, à un niveau de compétitivité conforme aux meilleures pratiques internationales. Le lancement commercial de cette filiale est programmé pour fin octobre 2004.

Par ailleurs, la nouvelle stratégie du Groupe RAM vise à en faire un grand groupe national jouant un rôle de locomotive pour la croissance et un instrument privilégié de la politique économique. Dans ce cadre, une réorganisation plus efficiente a été adoptée autour de pôles de croissance homogènes : trois métiers de base (régulier, transport touristique low-cost et fret) et trois métiers connexes (industriel, hôtellerie, services et innovations).

1.5 – RESTRUCTURATION DES REGIES AUTONOMES DE TRANSPORT URBAIN

La conjugaison d'un certain nombre de contraintes externes et d'insuffisances internes ainsi que le développement d'une concurrence des concessionnaires privés ont fait que les six Régies Autonomes de Transport Urbain souffrent de déséquilibres économiques et financiers de plus en plus profonds, mettant en péril leur devenir. Ainsi, ces entités accusent certains handicaps dont une pléthore du personnel et une inadéquation des profils, une faible productivité liée à l'absence de professionnalisme en matière de gestion, l'insuffisance voire l'absence de subventions régulières et permanentes de la part des communes concernées et l'absence des systèmes d'information et de gestion.

Les axes de la restructuration de ces régies devraient porter sur la réforme du cadre institutionnel par la responsabilisation de leur conseil d'administration, la modernisation des méthodes de gestion, l'assainissement des arriérés, la réduction des effectifs et le redéploiement du personnel et la clarification de la situation du patrimoine immobilier. Dans ce contexte, et vu le caractère sensible de leur situation, les régies de Casablanca, de Meknès et de Rabat - Salé enregistrent des évolutions importantes :

- **la RATC** : après un appel d'offres international, avec pré-qualification, lancé le 27 octobre 2003, l'offre du groupement « M'dina Bus »²⁴ a été retenue pour assurer la gestion déléguée du transport urbain assuré par la RATC. L'entrée en vigueur de la convention de concession avec ledit Groupement, d'une durée de 15 ans et portant sur 146 lignes, est programmée pour le mois de novembre 2004. La Régie sera dissoute et fera l'objet d'une liquidation. L'investissement prévu par la Convention est 1.838 MDH dont 1.763 MDH pour l'acquisition de nouveaux bus qui atteindront 1.200 véhicules dans les cinq ans ;
- **la RATM** : le Conseil de la ville de Meknès a décidé de confier la gestion du transport public urbain à un opérateur privé dans le cadre d'une convention de concession. A cet effet, un appel d'offres a été lancé par le Conseil de la ville le 07 juin 2004 ;
- **la RATR** : lors d'une réunion du comité de direction, tenue le 24 juin 2004, il a été décidé de constituer une commission restreinte qui sera chargée d'étudier les questions se rapportant au devenir de la Régie à savoir sa liquidation ou la création d'une société d'économie mixte.

2 – EAU POTABLE

Dans le cadre du 3^{ème} **Contrat de programme** du genre conclu avec l'Etat, le 11 mai 2000, pour la période 2000-2004, l'évaluation de l'exécution des engagements des deux parties fait ressortir que **l'ONEP** a continué, durant les années 2002 et 2003, à faire face aux effets négatifs du recul de la demande en milieu urbain, notamment dans les grandes villes, et de l'absence d'ajustements tarifaires.

De plus, la situation financière de l'Office a été grevée par le poids relativement élevé des charges inhérentes à l'investissement, notamment les frais de personnel et les charges financières.

²⁴ Ce groupe est composé de la société française RATP comme chef de file, des sociétés privées marocaines de transport urbain « Bahja Bus » et « Haddou Bus » et de l'opérateur financier marocain « Finances.Com ».

3 – *AGRICULTURE, AGRO-INDUSTRIE ET INDUSTRIE*

Ce secteur est particulièrement concerné par des plans de restructuration dont certains font l'objet de contrats de programmes ou de contrats de restructuration passés avec l'Etat.

3.1 - AGRICULTURE

La restructuration de **SODEA** et **SOGETA** a fait l'objet de deux Contrats de Restructuration signés, sous la présidence du Premier Ministre, entre l'Etat et ces deux entités le 26 Mai 2003 pour la période allant d'octobre 2003 à septembre 2006.

Après plus d'un an de leur signature, l'exécution des deux contrats de restructuration concernant SODEA et SOGETA, laisse apparaître des réalisations substantielles au niveau de l'application du plan social, de l'apurement des dettes bancaires et des cessions des terrains urbains notamment à la CDG.

A fin août 2004, l'état d'avancement des principales actions prévues se présente comme suit :

- Volet Social : le plan se déroule conformément aux accords convenus avec les syndicats. Dans ce cadre, les départs volontaires réalisés ont concerné 3.234 agents, soit 93% des prévisions et ce, pour un coût de 479 MDH. Ainsi, pour SODEA, les départs ont concerné 2.722 agents, soit 92% de l'effectif cible, pour un coût de 357 MDH ; de même, il a été procédé au règlement de la totalité des arriérés dus aux organismes sociaux (hors CNSS) soit 78 MDH. Pour SOGETA, les départs ont touché 512 agents, soit 97% de l'effectif cible, pour un coût de 122 MDH ; le règlement des arriérés dus aux organismes sociaux (hors CNSS) a atteint 42 MDH sur un total de 74 MDH.
- Volet financier : les dettes bancaires ont été réglées à hauteur de 64% (188 MDH), le reliquat (106 MDH) devant être réglé ultérieurement. S'agissant des dettes envers le Crédit Agricole du Maroc (289 MDH), l'accord de leur apurement est finalisé.
- Volet foncier : les ventes de terrains ont atteint 527 MDH répartis entre la CDG (409 MDH sur un objectif initial de 760 MDH actualisé à 512 MDH) et les organismes sous tutelle de l'Habitat (118 MDH sur un objectif de 522 MDH). D'autres cessions sont en cours.
- Partenariat (mise en valeur par le Privé des terres gérées par SODEA et SOGETA) : les projets de règlement d'appel d'offres et de convention de Partenariat ont été finalisés. Les recettes de location escomptées sont estimées à 100 MDH par an et serviraient à la couverture des dettes fiscales, sociales et commerciales restantes. Le lancement de cette opération est prévu pour octobre 2004.

3.2 – SUCRERIES

3.2.1 - SUCRAFOR (Contrat de programme 2001-2005)

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan visant la réhabilitation de SUCRAFOR, l'Etat a honoré ses engagements visant particulièrement l'augmentation de capital de la société pour un montant de 60 MDH libérée en deux tranches égales, en 2002 et en 2003.

Pour sa part, et en dépit de conditions climatiques favorables ayant prévalu durant l'année 2003 et qui ont permis d'améliorer ses performances techniques, SUCRAFOR a enregistré une perte de 3,5 MDH contre un bénéfice de 0,75 MDH prévu par le Contrat au titre de cet exercice. Ceci est principalement dû à la baisse de la production du sucre en raison, notamment, de la baisse de la richesse de la

betterave et de la détérioration, au cours de la campagne, de sa qualité industrielle ainsi qu'en raison de la chute du prix de vente de la mélasse.

Par ailleurs et grâce à l'apport en capital de l'Etat, la SUCRAFOR a pu réaliser des investissements de 11,4 MDH en 2002 et de 16,7 MDH en 2003, soit respectivement 81% et 80% des prévisions du Contrat au titre des années considérées.

3.2.2 - SUTA (Contrat de programme 2003-2005):

En 2003, première année couverte par le Contrat de programme ETAT-SUTA, visant le renforcement de la situation financière de la société et la mise à niveau de son outil de production, la Société a enregistré des résultats encourageants dépassant, pour certains d'entre eux, les objectifs fixés. Cette performance est due aux réalisations satisfaisantes des objectifs en matière agricole, technique et industrielle ayant permis, grâce à la mobilisation du personnel, un fonctionnement régulier et continu de l'outil de production. Les investissements ont atteint 16 MDH, soit un taux de réalisation de 95%. Sur le plan commercial, les ventes ont augmenté de 12% par rapport aux prévisions du Contrat et de 58% par rapport aux réalisations de 2002. Par ailleurs, la SUTA a réalisé, partiellement, une opération de départs volontaires (54 départs sur 70 prévus).

L'Etat a appuyé ces actions par une souscription à l'augmentation de capital de la SUTA pour 70 MDH en 2004.

3.3 – INDUSTRIE

3.3.1 - COTEF : en 2003, cette entité a enregistré une légère amélioration de son résultat net qui s'est établi à moins 15 MDH contre près de 27 MDH en 2002. Dans ce contexte, et après de nombreuses tentatives de restructuration, les actionnaires ont opté pour la cession de l'entreprise à un investisseur privé porteur d'un projet crédible. Les prospections actuelles se focalisent sur les pays suivants : Espagne, Portugal, France, Italie, Turquie, Etats-Unis, Inde, Chine/HongKong/Taiwan et Corée du Sud. Les résultats définitifs des investigations sont attendus pour le 2^{ème} semestre de l'année 2004.

3.3.2 - SETAFIL : cette société a souffert, dès son démarrage, du handicap d'une sous capitalisation qui, conjuguée aux effets de la crise du secteur intervenue à peine une année après son démarrage, l'a transformée en une entreprise structurellement déficitaire. Sa situation financière au 31/12/2003 est caractérisée par un résultat négatif de 63,7 MDH et des pertes cumulées de 467,4 MDH représentant 480% de son capital. Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 octobre 2003, une requête a été déposée auprès du Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 2 novembre 2003 à l'effet de requérir du juge, l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire permettant la recherche et la mise en œuvre d'une solution de continuité de l'activité de cette société.

Grâce aux efforts conjugués de toutes les parties concernées, un plan de sauvetage a été élaboré, et ce, en recourant à la cession/liquidation après qu'un jugement a été rendu dans ce sens le 26 juillet 2004. Ce jugement de cession des actifs a été rendu au profit de Caulliez Maroc, filiale du groupe franco-italien de textile. Le repreneur s'est engagé, entre autres, à régler un prix de reprise de 21,5 MDH, à maintenir le personnel d'exploitation, à réaliser un programme d'investissement de 47 MDH sur les deux années à venir et à consolider le fonds de roulement de la société moyennant l'injection de près de 72 MDH en argent frais.

4 – TELECOMMUNICATIONS, POSTE ET AUDIOVISUEL

4.1 – TELECOMMUNICATIONS

Le développement considérable du secteur des télécommunications a nécessité la mise à jour de l'arsenal juridique correspondant. Dans ce cadre, le projet de loi n° 55-01 portant amendement de la loi n° 24-96 relative à la Poste et aux Télécommunications a été adopté par le Parlement en 2004. Ce texte apporte des modifications concernant notamment la concurrence, les attributions de l'ANRT, les infrastructures alternatives, les sanctions modulées et les contributions des opérateurs de télécommunications au financement du service universel, de la recherche, de la formation et de la normalisation dans les domaines de télécommunications. Ainsi, les innovations suivantes ont été introduites :

- référence à la loi 6-99 sur la liberté des prix et de la concurrence : le texte fait référence, pour le règlement des litiges à la loi 6-99 sur la liberté des prix et de la concurrence ; l'extension des compétences de l'ANRT en ce qui concerne le règlement des différends en matière de droit de la concurrence est justifié par le fait qu'il s'agit de pratiques dans un secteur particulièrement technique dont l'ANRT assure le contrôle de l'application de la réglementation ;
- renforcement des attributions de l'ANRT : un pouvoir de sanctions pécuniaires directes est conféré au directeur de l'ANRT en ce qui concerne les informations qui doivent être communiquées à l'Agence par les opérateurs et ce, en raison de l'importance de la transparence dans les pratiques du secteur ;
- infrastructures alternatives : les obligations des personnes morales de droit public, les concessionnaires de services publics et des exploitants des réseaux publics de télécommunications ont été précisées pour faciliter, à tout exploitant de réseaux publics de télécommunications, l'installation et l'exploitation des matériels de transmission et ce, afin d'éviter la multiplicité de ces installations qui porte préjudice à l'environnement et aux modalités de contrôle ;
- sanction pécuniaire : des montants maxima (100.000 DH, 50.000 DH et 20.000 DH) ont été fixés en fonction de la gravité des infractions ;
- contributions des opérateurs : les exploitants de réseaux publics de télécommunications contribuent annuellement au financement des missions du service universel dans la limite de 2% du chiffre d'affaires hors taxes, net des frais d'interconnexion, réalisé au titre des activités de télécommunications objet de leur licence. Pour la formation et la normalisation, la contribution est fixée à 0,75% du chiffre d'affaires, hors taxes, net des frais d'interconnexion, réalisé au titre des activités de télécommunications objet de la licence ; ce montant est versé directement par les exploitants au budget de l'ANRT. La contribution des exploitants au titre de la recherche est fixée à 0,25% du chiffre d'affaires précité ; elle est versée dans un compte d'affectation spéciale pour la recherche, créé conformément à la législation en vigueur.

Pour cette deuxième phase de la libéralisation du secteur (*cf. encadré*), une réflexion est menée par toutes les parties concernées en vue d'étudier l'ensemble des retombées, positives et négatives, des différentes actions, sur l'économie nationale, mais aussi sur les opérateurs, pour pouvoir disposer d'une vision globale sur tous les aspects de cette opération.

Lignes directrices de la 2^{ème} phase :

- *promouvoir une approche «sur mesure» où chaque opérateur peut solliciter différents lots : lots régionaux pour la boucle locale, lot national pour le réseau interurbain, lot national pour la passerelle internationale ;*
- *opter pour une concurrence totalement ouverte sans limitation a priori du nombre de licences ;*
- *ouvrir au maximum les options technologiques : filaire, radio ou satellitaire ;*
- *fixer à l'avance pour chaque lot une contrepartie financière, à l'exception de l'international, dont le montant sera déterminé par la concurrence ;*
- *attribuer les ressources rares (fréquences) au mieux disant en termes de contrepartie financière ;*
- *encadrer le lot afférent à la passerelle internationale pour les appels entrants (manne financière en devises) en limitant la part du chiffre d'affaires pour le trafic international entrant voix à 30% pendant 5 ans.*

4.2 – REFORME INSTITUTIONNELLE DU SECTEUR POSTAL

Le secteur de la Poste est appelé à jouer un rôle essentiel pour le succès de la stratégie de développement du pays, en contribuant au renforcement de la compétitivité, à la réduction des coûts et au rapprochement des clients nationaux et internationaux. Ainsi, et pour faire face aux nouvelles exigences induites par le processus de libéralisation engagé avec l'adoption de la loi 24-96, le Gouvernement a adopté une stratégie en la matière. Dans ce cadre, l'aboutissement de la 2^{ème} opération d'appui au développement des infrastructures de l'information a été matérialisé dans un projet de loi postale prenant en compte :

- les obligations de service public, leur portée et leurs coûts ainsi que les modalités et les mécanismes d'exécution et de financement ;
- un plan et un calendrier pour la libéralisation du marché y compris une participation accrue des prestataires privés ;
- un cadre juridique pour Barid Al-Maghrib (BAM) lui permettant d'opérer efficacement dans une situation de concurrence.

En relation avec ce projet de réforme, deux études sont menées dont les recommandations sont à même de constituer un ensemble cohérent permettant le développement du secteur :

- la première, relative au **Service Universel Postal**, a été lancée au cours de 2004, par le Département chargé des Télécommunications, en vue de définir le contenu du Service Universel et d'en évaluer les conséquences, notamment en matière de coût et de financement ;
- la seconde, relative aux **Services Financiers Postaux** (CEN et CCP), a été commanditée par le MFP pour promouvoir le développement des services financiers de la poste permettant leur accès au plus grand nombre, y compris dans les zones rurales, et pour dynamiser l'investissement et le développement du marché financier.

4.3 – RESTRUCTURATION DE BAM (Contrat de programme 2002-2004)

Durant les exercices 2002 et 2003, BAM a entamé et poursuivi la concrétisation et la mise en œuvre des recommandations issues des travaux du projet stratégique Barid Al-Ghad relatif à sa restructuration et à sa modernisation. Dans ce contexte, les résultats enregistrés au titre de 2003 révèlent une amélioration de la situation financière de BAM par rapport aux prévisions du Contrat. A rappeler que BAM a achevé une opération des départs volontaires du personnel entamée en 2002 et qui a concerné 1.007 agents pour une indemnité totale de 300 MDH. BAM a investi 190 MDH en 2002 et 239 MDH en 2003, soit respectivement 67% et 81% des prévisions du Contrat.

4.4 - REFORME DU SECTEUR AUDIOVISUEL :

Le projet de loi n° 77-03 relatif à la communication audiovisuelle a été adopté par la Chambre des Représentants en juillet 2004. Ce projet est de nature à renforcer le cadre juridique de la libéralisation du secteur et constitue l'aboutissement du processus initié, par la promulgation du dahir portant création de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) le 31 août 2002, et du décret portant loi n° 2-02-663 du 10 septembre 2002, mettant fin au monopole de l'Etat. Le projet de loi n° 77-03 instaure un statut moderne et plus souple des organismes publics de radiodiffusion et de télévision. Ainsi, la RTM et le SAP seront transformés en société anonyme dénommée « Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision, **SNRT** » dont l'Etat détiendra la totalité du capital (*cf. encadré*).

Cadre de la réforme du PAM

1- Extrait du Discours du Trône du 30/7/02 :

« Ceci procède de Notre Volonté de garantir le droit à l'information, en consacrant la liberté de créer une presse et des médias audiovisuels indépendants et en mettant fin au monopole de l'Etat dans ce domaine, tout en ayant un service public de radiotélévision, propre à garantir l'expression plurielle des différents courants d'opinion dans le respect de nos valeurs religieuses et des éléments constitutifs de notre identité nationale et des lois du Royaume ».

2- Dahir n° 1-03-22 du 20 moharrem 1424 (24 mars 2003) portant promulgation de la loi n° 62-02 portant ratification du décret-loi n° 2-02-663 du 2 rejab 1423 (10 septembre 2002) portant suppression du monopole de l'Etat en matière de radiodiffusion et de télévision.

Il est à relever que la société SOREAD-2M a terminé l'année 2003 avec un bénéfice net de 26 MDH, en progression de 8,3% par rapport à 2002 grâce notamment à une progression du chiffre d'affaires publicitaire, aux efforts réalisés en matière de programmation et à la maîtrise des charges. Les dettes ont été réduites et la situation nette consolidée avec la reconstitution du capital social à hauteur de 83% contre 74% à fin 2002. La chaîne a, par ailleurs, amélioré ses performances en agissant notamment sur le système d'information, sur la gestion comptable et financière, sur l'encadrement juridique et sur la production. De même, la société vise à déployer un effort important en matière de ressources humaines, de formation, de valorisation des compétences internes et de modernisation de son outil technique. A cet effet, il sera procédé à la réalisation d'une étude stratégique sur le positionnement de la chaîne durant les cinq années à venir ainsi qu'à la l'élaboration d'un projet de contrat de programme à passer avec l'Etat.

5 - SECTEURS SOCIAUX

Ce secteur qui constitue l'une des principales priorités gouvernementales enregistre d'importantes avancées concernant la couverture médicale, les retraites et la santé.

5.1 - MISE EN PLACE DE LA COUVERTURE MEDICALE DE BASE – CMB - :

Le Dahir n° 1-02-296 du 25 rejev 1423 (3 octobre 2002) portant promulgation de la loi n° 65-00 sur le code de la Couverture Médicale de Base (CMB) institue une Assurance Maladie Obligatoire (AMO) dont la gestion est confiée :

- à la CNSS, pour les personnes assujetties au régime de sécurité sociale et leurs ayants droits ainsi que pour les titulaires de pensions du secteur privé ;
- à la CNOPS pour les fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités locales, des établissements publics et des personnes morales de droit public et de leurs ayant droits ainsi que pour les titulaires de pensions du secteur public.

Champ de l'AMO :

L'assurance maladie obligatoire (AMO) est mise en place pour les salariés et les retraités de la fonction publique et ceux du secteur privé dans une première étape avant d'être étendue progressivement à toutes les catégories sociales (professions libérales, agriculteurs, artisans, commerçants,...). L'AMO de base garantit pour les assurés et les membres de leur famille, la couverture des risques et frais de soins de santé inhérents à la maladie ou l'accident, la maternité et à la réhabilitation physique et fonctionnelle. L'ouverture du droit aux prestations est subordonnée au paiement préalable des cotisations.

Pour sa part, l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie (ANAM), établissement public nouvellement créé, est chargée d'assurer la régulation et le bon fonctionnement du système de couverture médicale de base. Les ressources des régimes de l'AMO de base sont constituées principalement des cotisations, des produits financiers et des dons et legs.

L'assiette des cotisations des assurés est définie, pour chaque régime, selon le statut de rémunération du salarié ou la nature de revenu pour le non salarié. L'entrée en vigueur de la loi n° 65-00 est prévue pour le 1^{er} Janvier 2005.

La mise en place de la Couverture Médicale de Base est indissociable de **la réforme du secteur de la mutualité**. A cet égard, un processus de mise à niveau des organismes gestionnaires a été engagé.

5.2 – RESTRUCTURATION DE LA CNSS

Les principales actions réalisées ou en cours pour la mise à niveau de cet organisme s'articulent autour de six volets, à savoir :

- la réforme du Dahir de 1972 relatif au régime de la sécurité sociale qui tient compte, entre autres, des mesures arrêtées dans le cadre du dialogue social ;
- la mise en œuvre de conventions internationales en vue d'élargir le champ de la couverture sociale des travailleurs migrants ;

- la consolidation des équilibres financiers de la branche long terme, grâce à la réalisation des études actuarielles périodiques ;
- la mise à niveau de la CNSS sur les plans institutionnel et organisationnel pour assurer une gestion efficiente de la CMB et ce, en relation avec la gestion de l'AMO qui lui a été confiée ;
- la restructuration organisationnelle et technique des polycliniques en perspective d'une éventuelle gestion déléguée ;
- l'assainissement et la modernisation de la gestion de la Caisse.

5.3 – RESTRUCTURATION DE LA CMR

Pour parachever la réforme prévue par la loi, la CMR prendra les mesures nécessaires pour assurer l'autonomie et l'équilibre des régimes qu'elle gère et ce, conformément à l'article 12 de la loi 43-95 portant réorganisation de la caisse et de l'article 4 de son décret d'application. Les actions en cours ou projetées concernent l'actualisation de l'étude actuarielle et la mise en place d'une réforme graduelle, l'instauration d'un régime complémentaire facultatif, l'amélioration des performances du système d'information et de gestion de la Caisse et l'adoption d'un contrat de programme Etat - CMR.

5.4 - CENTRES HOSPITALIERS (CH)

Les relations entre l'Etat et les deux CH, Ibn Sina de Rabat et Ibn Rochd de Casablanca, sont régies par deux contrats-plans conclus le 22 novembre 2002 pour la période 2003-2004 visant :

- la mise en place et l'amélioration du Système d'Information de Gestion ;
- la réhabilitation et la modernisation des infrastructures et des équipements ;
- l'amélioration de la qualité des services et des prestations rendus aux usagers.

Les principaux chantiers à achever permettront à ces établissements de consolider leur modernisation et de se préparer à la mutation de leur contexte (mise en oeuvre de l'AMO). A cet effet, les concertations sont en cours entre les parties concernées pour reconduire les contrats-plans pour une période identique et étendre cette formule aux CH Mohammed VI de Marrakech et Hassan II de Fès.

6 - TOURISME ET PROMOTION

6.1 – RESTRUCTURATION DE L'ONMT

La restructuration du secteur touristique, dont le développement a été érigé en priorité par les Pouvoirs Publics, a fait l'objet de l'Accord Cadre 2001-2010 signé entre le Gouvernement et la profession le 10 janvier 2001. Cette restructuration passe par le recentrage de la mission de l'ONMT sur la promotion de l'image du Maroc et l'accroissement du budget alloué à cette promotion qui a dépassé les 270 MDH en 2004 contre près de 254 MDH en 2003 (103 MDH en 2001).

6.2 - CREATION D'UNE AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE LA PME

La loi n° 53-00 formant charte de la Petite et Moyenne Entreprise (PME) telle que promulguée par le Dahir n° 1-02-188 du 12 jourmada I 1423 (23 juillet 2002) a prévu la création d'un établissement public dénommé Agence Nationale pour la Promotion de la PME (ANPME) et la dissolution de l'ODI dont les effectifs et les actifs ont été transférés à cette Agence.

6.3 – RESTRUCTURATION DE L'OCE

Cet Office connaît depuis la démonopolisation de 1987, une régression continue de son activité qui s'est traduite par des difficultés organisationnelles, commerciales et financières. Plusieurs tentatives de restructuration de l'office ont eu lieu. En juillet 2004, une étude a été confiée à un consultant pour arrêter un plan de restructuration globale du Groupe OCE sur la base de scénarii sur son devenir. Les résultats de cette étude sont escomptés pour fin 2004.

6.4 – ORGANISMES PUBLICS DE L'HABITAT (OPH)

6.4.1 – Au niveau stratégique, et pour que les OPH dans leur ensemble (les 7 ERAC, la SNEC, ATTACHAROUK et l'ANHI) puissent contribuer efficacement à la réalisation des objectifs prioritaires des Pouvoirs Publics en matière d'habitat, le chantier d'une réforme institutionnelle de ces organismes a été ouvert.

Ainsi, la **Société Holding d'Aménagement AL OMRANE** a été créée avec pour objet principal de réaliser des actions d'aménagement et de lotissement des terrains destinés à la promotion de l'habitat social, de résorber les bidonvilles et l'habitat insalubre et de développer la maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale. Après l'approbation du traité de fusion des trois sociétés (AL OMRANE, ATTACHAROUK et la SNEC) par leurs Assemblées Générales Extraordinaires, le 23 juin 2004, les deux dernières ont été dissoutes.

La 2^{ème} phase de cette réforme, en cours de préparation, consiste en la transformation des ERAC en sociétés anonymes et leur filialisation à AL OMRANE qui deviendra alors Groupe AL OMRANE (*cf. encadré*).

Objectifs du Groupe Al Omrane :

La mise en place d'un groupe public revêtant la forme d'un Holding permet de :

- *corriger les dysfonctionnements qui caractérisent l'activité et la structure des OPH, notamment, au niveau du chevauchement des missions et des doubles emplois, et ce, en optimisant les structures et les moyens des OPH dans un partage des missions entre le niveau central et le niveau régional favorisant le développement des synergies et l'accroissement des capacités d'intervention ;*
- *accroître l'offre foncière destinée à la promotion de l'habitat social à travers la mobilisation du foncier public, l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones, le développement des activités de lotissement d'habitat et d'aménagement de secteurs ;*
- *développer la politique conventionnelle et de partenariat avec le secteur privé de la promotion immobilière en vue de promouvoir le logement social de faible VIT dans le cadre de la prévention et de la résorption de l'habitat insalubre ;*
- *mettre en œuvre le programme « Villes Sans Bidonvilles ».*

6.4.2 – Dans le cadre de la consolidation de la structure financière des ERAC ayant démarré en 1997/98 (consolidation des avances du Trésor en fonds propres à hauteur de 400 MDH à raison de 50 MDH par an), de nouvelles conventions ont été signées en juillet 2004 :

- la convention établie entre Al Omrane et les 7 ERAC pour le remboursement de la dette envers le CIH (800 MDH) qui concerne les 4 ERAC en difficulté (Centre, Nord-Ouest, Oriental et Centre Nord) ;
- le protocole d'accord établi entre le CIH et ces 4 ERAC pour le remboursement de la dette du CIH ;
- la convention établie par la Direction des Domaines pour l'achat, auprès des ERAC, des terrains affectés aux équipements publics (1^{ère} tranche : 144,7 MDH).

6.5 – ASSAINISSEMENT DE LA SITUATION DE LA SONABA : afin de permettre à la SONABA d'assainir sa situation financière en vue d'être en conformité avec la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, une convention a été conclue entre le MFP et la SONABA portant sur le traitement de la dette de la société qui s'élevait au 30 septembre 2003 à 719 MDH au terme de laquelle l'Etat a abandonné les intérêts de retard et a rééchelonné la dette restante (141,7 MDH).

7 – INSTITUTIONS FINANCIERES PUBLIQUES

Les institutions Financières Publiques (IFP) présentent un potentiel de développement important en raison de leur positionnement dans le cadre du système financier. Face aux difficultés que certaines de ces institutions ont connues, les Pouvoirs Publics ont mis en place des plans de restructuration spécifiques afin de leur permettre de continuer à jouer leur rôle.

Les principales IFP concernées sont le Crédit Agricole du Maroc (**CAM**), le Crédit Immobilier et Hôtelier (**CIH**), la Banque Nationale pour le Développement Economique (**BNDE**) et le Fonds d'Equipement Communal (**FEC**).

7.1 - Réforme institutionnelle du CAM :

Le Dahir n° 1-03-221 du 11 novembre 2003 portant promulgation de la loi n° 15-99 relative à la réforme du Crédit Agricole a apporté les cinq innovations suivantes :

- **la mission du CAM** : la loi précise que la mission principale de l'institution est le financement de l'agriculture et les activités liées au développement économique et social du monde rural ;
- **la forme juridique** : la nouvelle loi confère au CAM le statut d'établissement bancaire à part entière prenant la forme juridique de société anonyme à directoire et à conseil de surveillance qui permet plus de souplesse dans la gestion et le contrôle, et ouvre la voie à une adaptation plus rapide aux changements de l'environnement concurrentiel dans lequel opère l'institution ;
- **le capital social** : la loi n° 15-99 permet l'ouverture du capital du CAM à hauteur de 49%, ce qui fera bénéficier l'institution de nouvelles ressources en fonds propres ainsi que de l'expérience et du savoir-faire de nouveaux partenaires ;
- **le contrôle financier** : le contrôle est effectué par un commissaire du gouvernement dont l'exercice est plus compatible avec la flexibilité et l'efficacité que requiert le fonctionnement normal d'une banque ;
- **le cadre conventionnel** : la loi prévoit la mise en place d'un système conventionnel entre l'Etat et la CAM pour le financement des activités agricoles et rurales requérant un soutien spécifique des Pouvoirs Publics. Un tel dispositif vise la séparation claire, précise et transparente dans les activités futures du CAM entre deux types d'intervention, à savoir le financement sur des bases commerciales et bancaires d'une part, et le financement des activités ayant un caractère de service public à assurer pour le compte de l'Etat.

L'état d'avancement de la réforme institutionnelle du CAM se présente comme suit :

- **adoption des nouveaux statuts de la nouvelle entité** : les statuts du CAM ont été élaborés le 26 mai 2004 en conformité avec les dispositions des lois n° 15-99 portant réforme du crédit agricole, n° 17-95 relative aux sociétés anonymes et n° 1-93-147 relative à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle. De même, et en vertu de la loi 15-99 du 11 novembre 2003 portant réforme du crédit agricole et des statuts de ce dernier, la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) est transformée en Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance sous la nouvelle dénomination Crédit Agricole du Maroc « CAM ». Le capital initial du Crédit Agricole du Maroc a été fixé à 1.200 MDH ;
- **réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires** : en date du 1^{er} juin 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires s'est réunie et a procédé à la nomination des neuf membres du Conseil de Surveillance pour une durée de 6 ans et à la désignation des commissaires aux comptes pour une durée de 3 ans.

7.2 - Plan de redressement du CIH :

Devant la situation de crise financière traversée par le CIH à la fin des années 90, les autorités monétaires en concertation avec les principaux actionnaires et le management de la banque, ont mis en

place un plan de redressement financier du CIH couvrant la période 2000-2006. La mise en oeuvre de ce plan a permis de réaliser des résultats encourageants dont :

- le renforcement de la collecte de l'épargne : les dépôts se sont inscrits en permanente amélioration passant progressivement de 7,7 MMDH en 2000 à près de 10 MMDH en 2003 ;
- la maîtrise des frais de gestion ainsi que des risques des nouveaux emplois ;
- la baisse du coût des ressources qui a été ramené de près de 8,5% en 2000 à 4,4% en 2003.

En dépit de ces résultats satisfaisants, la banque continue de connaître certaines faiblesses qui concernent notamment l'importance des créances en souffrance. Grâce à l'appui des Pouvoirs Publics, des progrès significatifs ont été réalisés en matière du recouvrement des créances du CIH sur certaines institutions du secteur public. A ce propos, il y a lieu de signaler la conclusion, début juillet 2004, d'une convention entre le CIH et les ERAC qui permet de régler définitivement, au cours de l'année 2004, la dette de ces derniers à l'égard de la banque en deux tranches d'un montant global de 800 MDH. En outre, les négociations se poursuivent avec les autres débiteurs du CIH en vue d'apurer leurs dettes à son égard.

7.3 - Plan de redéploiement de la BNDE :

La situation financière de la BNDE s'est détériorée si bien qu'en 2001 la banque a enregistré un résultat net négatif de plus de 1,1 MMDH entraînant ainsi l'absorption de la totalité des fonds propres de la banque. Compte tenu de cette situation, les Pouvoirs Publics ont privilégié une solution à même de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des partenaires de la Banque. Ainsi, le Gouvernement a décidé de procéder au redéploiement de la BNDE dans le sens de son recentrage sur les métiers de banque d'affaires adossée à la CDG. Le volet commercial de la BNDE qui comprend son réseau d'agences ainsi que celui de sa filiale BMAO, sera repris par le CAM pour lui permettre de développer son réseau d'agences en milieu urbain et, partant, de renforcer sa stratégie de collecte de fonds.

Ce redéploiement dote aussi la CDG d'un outil lui permettant de renforcer son pôle de banque d'affaires. A cet effet, la CDG, compte tenu de son statut et de son savoir-faire, a été mandatée par le Conseil d'Administration de la BNDE, afin de mettre en oeuvre ledit plan qui s'articule principalement sur un plan social approprié, la cession des actifs devenus non nécessaires à la nouvelle activité de la BNDE, le traitement et le remboursement du passif de la banque ainsi que l'indemnisation des actionnaires minoritaires personnes physiques. Un comité de suivi veille au bon déroulement de l'opération.

A fin mai 2004, les actions suivantes ont été réalisées :

- ressources humaines : une convention a été conclue entre la BNDE et le syndicat du personnel de la BNDE concernant les conditions de la mise en oeuvre du plan social ;
- traitement de la dette de la BNDE : la dette domestique de la BNDE est détenue actuellement à près de 88% par la CDG (le reste par la BCP). Quant à la dette extérieure, la majeure partie a été remboursée par anticipation ;
- cession du portefeuille des participations de la BNDE : la quasi-totalité du portefeuille des participations de la BNDE a été cédée ;
- cessions au CAM : il a été procédé à la cession de la BMAO au CAM ; pour ce qui est du transfert du réseau des agences de la BNDE au CAM, il est en cours de mise en oeuvre. Des cabinets d'études ont été mandatés pour accompagner cette opération qui devrait s'achever avant fin 2004 ;
- transformation de la BNDE en banque d'affaires : les principales caractéristiques de la future banque d'affaires dont le démarrage est prévu pour 2005 ont été arrêtées.

7.4 - Réforme du FEC :

Un comité de suivi, présidé par le Ministère de l'Intérieur et composé de représentants du MFP, de Bank Al Maghrib et de la CDG a été mis en place pour poursuivre la réflexion sur la réforme institutionnelle et la stratégie d'intervention de cette institution. Un projet de loi qui vise la transformation du FEC en société anonyme est en cours de finalisation.

8 - LES LIQUIDATIONS

Quand la restructuration est irréalisable, le recours à la **liquidation** s'impose pour des considérations de rationalisation de la gestion du portefeuille public.

Les principaux cas concernés sont : CDM, SEFERIF, SNPP, SIMEF et SNDE.

- **CHARBONNAGES DU MAROC** : l'exécution du plan de fermeture progressive de la mine de Jérada se poursuit normalement dont l'arrêt de la production devenu effectif en 2000. Au total, les versements effectués par le Trésor au titre de ce plan se sont élevés, au 31 mai 2004, à 2.273 MDH. Les crédits budgétaires prévus pour la poursuite du plan, au titre de la loi de finances 2004, sont de 231 MDH (hors dette garantie estimée à 14,52 MDH). S'agissant de 2005, les crédits nécessaires sont estimés à 243,1 MDH pour l'apurement du passif (hors dettes garanties estimées à 15,48 MDH).

- **SEFERIF** : l'exécution du plan de liquidation de la SEFERIF se poursuit. Un liquidateur a été désigné. En vue de poursuivre l'apurement du passif de la société, une subvention de 17 MDH est inscrite au titre de la loi de finances 2004. Les crédits programmés pour la loi de finances 2005 sont estimés à 10,9 MDH.

- **SNPP**²⁵ : de 1993 à 1996, les sociétés filiales de la SNPP dans le secteur de la distribution d'hydrocarbures ont été privatisées et la société s'est désengagée complètement en 1996 du secteur de la distribution des produits pétroliers. Depuis cette date et dans la mesure où la SNPP se trouvait en état de cessation d'activité, l'Assemblée Générale a décidé, lors de sa réunion extraordinaire du 7 mars 2003, de prononcer sa dissolution anticipée de même qu'elle a procédé à la nomination du liquidateur pour apurer les opérations avec ses principaux partenaires, notamment l'Etat. La liquidation de la société est prévue en 2005.

- **SIMEF** : cette société avait été privatisée en date du 24 juillet 1995. Toutefois, le contrat de cession a été dénoncé par l'Etat au motif que les acquéreurs n'ont pas respecté leurs engagements contractuels. La rupture du contrat a été confirmée par le Tribunal de Commerce de Rabat le 26 avril 2002 et de ce fait, la société a réintégré le secteur public. Compte tenu de la situation de la société qui se trouve en arrêt d'activité depuis juillet 2003, il a été décidé de la mettre en situation de redressement judiciaire. Le syndic, désigné le 09 juin 2004 par le Tribunal de Commerce de Fès, est appelé à préparer un plan de redressement qui sera soumis au conseil d'administration et au Président du Tribunal de Commerce de Fès.

- **SNDE** : compte tenu de la détérioration de la situation de la société (situation nette négative de 15 MDH pour un capital social de 2,95 MDH), l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 septembre 2002 a décidé la dissolution et la liquidation de la SNDE et de ses cinq filiales. Cette opération dont le coût est estimé à 52 MDH - dont 41 MDH seraient supportés par l'Etat - implique la cession des actifs, l'indemnisation du personnel dans le cadre d'un départ négocié sur la base d'un protocole similaire à celui de SODEA/SOGETA et l'apurement du passif. Ainsi, il a été procédé à la signature d'une convention Etat-SNDE fixant les modalités de gestion, de contrôle et de suivi des fonds relatifs à l'opération de liquidation ainsi que d'un protocole d'accord avec les syndicats concernant le plan social. De même, un arrêté des actifs et des passifs a été établi au 30/09/2003 dont il ressort un montant estimé des actifs de 11 MDH et une évaluation des passifs de 30,6 MDH dont 22,1 MDH pour l'indemnisation du personnel.

²⁵ La SNPP a été créée en 1974 sous forme de SA avec un capital de 4 MDH détenu à 100% par l'Etat.

DEUXIEME PARTIE

REFORMES ET RESTRUCTURATIONS

TITRE DEUXIEME

AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DESENGAGEMENT DE L'ETAT

L'amélioration de la contribution du portefeuille public au développement du pays nécessite des actions de réforme et de restructuration. Elle passe aussi par la mise en œuvre d'une panoplie d'actions visant l'amélioration de la **gouvernance** des EEP et la refonte du **cadre de leur gestion**.

En parallèle à ces actions et conformément à la politique de libéralisation de l'économie nationale et de **désengagement de l'Etat** de certaines activités au profit des opérateurs privés, le Gouvernement mène un nombre d'opérations de privatisation et de concessions.

1 – AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DU CADRE DE GESTION DES EEP

Les principales actions menées pour l'amélioration de la gouvernance des EEP et la refonte du cadre réglementaire de leur gestion portent sur la mise œuvre de la réforme du **contrôle financier** de l'Etat sur les entreprises publiques, le renforcement de la **contractualisation** des rapports entre l'Etat et les EEP et le développement des **audits** divers aspects de la gestion des EEP. Des avancées sont aussi enregistrées au niveau de la **transformation de certains Etablissements Publics à caractère industriel et commercial en sociétés anonymes**, l'amélioration du **fonctionnement des organes délibérants**, l'assainissement des **caisses internes de retraite** des EEP et la **normalisation comptable**.

1.1 - REFORME DU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT SUR LES EEP

La loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes, promulguée par le Dahir n° 1-03-195 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003)²⁶, a institué un dispositif moderne et dynamique du contrôle de l'Etat sur les EEP fortement guidé par les principes, universellement admis, de la Corporate Governance. Ce dispositif est basé sur la généralisation et la modulation du contrôle et la clarification des pouvoirs au sein de l'entreprise.

Les principales mesures entreprises ou entamées pour la mise en œuvre de la loi ont fait l'objet, outre les nombreuses questions écrites et orales émanant des deux Chambres du Parlement, d'une Mission d'Information de la Chambre des Représentants suivie par la programmation de séances d'écoute aux exposés des dirigeants de certains EEP devant les commissions concernées.

²⁶ *Bulletin officiel n° 5170 du 18 décembre 2003.*

En effet, dans le cadre du dialogue permanent entre le Parlement et le Gouvernement, il y a lieu de souligner trois événements ayant marqué l'année 2004 :

1 - la constitution, en juin 2004, conformément à l'article 35 du Règlement Intérieur de la Chambre des Représentants, d'une Mission d'Information au sujet de la mise en vigueur de la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes : dans ce cadre, deux séances de travail ont été organisées.

La première séance de travail s'est déroulée au Parlement (Commission des Finances) le jeudi 10 juin 2004 en présence du Ministre des Finances et de la Privatisation et des responsables du MFP. Lors de cette séance, le Président de la Commission a précisé que la loi n° 69-00 susmentionnée est le premier texte législatif à faire l'objet de la procédure prévue par l'article 35 susvisé, à l'issue de laquelle un rapport de mission sera élaboré et présenté au bureau de la Chambre des Représentants. Le MFP a particulièrement souligné que la réforme du contrôle financier a été mise en place en vue de la rationalisation de la gestion des entreprises publiques et de l'amélioration de leurs performances. De même, l'accent a été mis sur les principales mesures entreprises pour la mise en œuvre de la loi. Ces mesures ont consisté en :

- la publication du décret n° 2-02-121 du 19 décembre 2003 relatif aux contrôleurs d'Etat, commissaires du Gouvernement et trésoriers payeurs auprès des entreprises publiques. ces agents doivent dorénavant être désignés parmi les cadres du ministère chargé des finances ;
- la classification des entreprises publiques selon la typologie prévue par la loi 69-00 à savoir, établissements publics, sociétés d'Etat, filiales publiques et sociétés mixtes.

Par ailleurs, d'autres actions ont été entamées, à savoir :

- l'élaboration, par instruction du MFP prise conformément à l'article 17 de la loi n° 69-00, d'un cadre de référence précisant les modalités et formes des instruments de gestion des EEP ;
- l'institution d'une procédure d'évaluation des conditions d'éligibilité au contrôle d'accompagnement et saisine des entreprises concernées pour la présentation des documents justifiant de la mise en place effective des instruments de gestion et de contrôle interne ;
- la préparation d'un projet-type de règlement des marchés des EEP ;
- l'élaboration d'un projet de décret qui fixe les formes de publication des comptes annuels des Etablissements Publics ;
- la finalisation d'un modèle d'organisation financière et comptable des EEP soumis au contrôle d'accompagnement ;
- l'élaboration d'un modèle de convention pour l'exercice du contrôle conventionnel.

Ces actions ont été complétées par des mesures d'accompagnement concernant l'élaboration de la Charte d'éthique des agents de contrôle, du Guide du trésorier payeur, du modèle de rapport du contrôleur d'Etat et du commissaire du Gouvernement et de la charte de fonctionnement du comité d'audit.

La deuxième séance de travail a eu lieu au siège du MFP le jeudi 17 juin 2004. Au cours de cette séance, il a été procédé à la remise d'un dossier complet aux membres de la Mission d'Information comportant, notamment, la classification des EEP selon la loi n° 69-00, la liste des établissements non soumis aux dispositions de ladite loi et les projets de textes pris en application de cette loi. Les débats et les recommandations ont touché les différents aspects susceptibles de permettre à la loi 69-00 d'atteindre pleinement ses objectifs, à savoir la généralisation du contrôle, l'amélioration des performances et de la gouvernance des organismes ainsi que de la prévention des risques économiques et financiers.

Ce genre d'action constitue une initiative de nature à contribuer à l'approfondissement du **dialogue continu entre les Pouvoirs Législatif et Exécutif** dans le domaine de la gestion et le contrôle du secteur public, de manière à faire du nouveau mode contrôle, introduit par la loi 69-00, un incitateur à l'amélioration des performances des Entreprises Publiques.

2 - la programmation sur la période de septembre à novembre 2004, en vertu de l'article 41 du Règlement Intérieur de la Chambre des Représentants, de séances pour écouter les exposés des dirigeants d'Entreprises Publiques : ces séances auront lieu devant les Commissions parlementaires en présence des Ministres de tutelle concernés et porteront sur la situation économique et financière de certain EEP : RAM, ODEP, CAM, OCP, IAM et ONEP.

3 - les questions écrites et orales émanant des deux Chambres du Parlement : ces questions ont été examinées et ont fait l'objet de réponses ayant trait aux aspects suivants : hauts salaires des dirigeants de certains EEP, moralisation de la gestion des biens publics, modes de contrôle des EEP, évaluation des entreprises privatisées, personnel des EEP, privatisation de la Régie des Tabacs, restructuration de SODEA et SOGETA, mode de contrôle de la société Tanger - Méditerranée, caisses internes de retraite des EEP, irrégularités dans certains EEP, subventions et partenariat international.

1.2 - RENFORCEMENT DE LA CONTRACTUALISATION DES RAPPORTS ETAT -EEP

1.2.1 – Le point : les années 2003 et 2004 ont enregistré le renforcement du processus de contractualisation des rapports entre l'Etat et les EEP avec la conclusion de quatre (04) nouveaux Contrats de Programmes et l'amendement de deux (02) autres. Ceci porte le nombre des contrats en cours d'exécution à douze (12).

Cette accélération intervient suite au regroupement des attributions relatives au suivi et au pilotage du secteur public au sein du MFP. Elle est aussi conduite en parallèle avec la mise en œuvre de la loi 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les EEP qui fait de la passation d'un contrat de programme avec l'Etat un moyen pour bénéficier du contrôle d'accompagnement.

Les Contrats actuellement en cours d'exécution concernent les douze EEP ci-après :

EEP	Période du Contrat	Date de signature
Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)	2004-2008	1 ^{er} juin 2004
Sucreries Raffineries du Tadla (SUTA) *	2004-2007	06 janvier 2004
Société de Développement Agricole (SODEA) *	2003-2006	26 mai 2003
Société de Gestion des Terres Agricoles (SOGETA) *	2003-2006	26 mai 2003
Centre Hospitalier Ibn Rochd (CH IR) **	2003 – 2004	22 novembre 2002
Centre Hospitalier Ibn Sina (CH IS) **	2003 – 2004	22 novembre 2002
Barid Al-Maghrib (BAM)	2002 – 2004	09 juillet 2002
Office National des Chemins de Fer (ONCF)	2002 – 2005	29 mars 2002 <i>(amendé le 30 août 2004)</i>
Compagnie Marocaine de Navigation (COMANAV)	2002 – 2005	18 janvier 2002
Sucrerie Raffinerie de l'Oriental (SUCRAFOR)	2001 – 2005	26 décembre 2001
Royal Air Maroc (RAM)	Novembre 2001 à Octobre 2004	27 novembre 2001 <i>(amendé le 10 février 2004)</i>
Office National de l'Eau Potable (ONEP)	2000 – 2004	11 mai 2000

* Contrats de Restructuration - ** Contrats Plans

Selon les objectifs qui leur sont assignés, ces Contrats peuvent être globalement classés en deux grandes catégories :

- **les Contrats de Programmes de restructuration** qui visent le rétablissement de la viabilité et de la rentabilité des EEP concernés pour surmonter des difficultés chroniques ou liées à des considérations conjoncturelles de grande ampleur : RAM, SUCRAFOR, SUTA, COMANAV, SODEA et SOGETA ;
- **les Contrats de Programmes de développement** qui ont pour but la consolidation des efforts de restructuration antérieurement consentis ou la préparation à la refonte du cadre institutionnel et juridique des EEP : ONEP, ONCF, ADM, Barid Al-Maghrib et Centres Hospitaliers.

Le Contrat de Programme ETAT-ADM signé le 1^{er} juin 2004 constitue le premier du genre à être conclu dans le cadre des dispositions de la nouvelle loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes (cf. encadré).

Contrat de Programme ETAT-ADM pour la période 2004-2008 :

Ce Contrat s'inscrit dans le cadre des orientations gouvernementales visant le renforcement et la modernisation des grands réseaux d'infrastructures du pays et l'accélération du programme autoroutier national en vue d'atteindre 1.500 kilomètres d'autoroutes à l'horizon 2010. Son principal objectif réside dans le soutien de ADM dans ses efforts d'investissement, de pérennisation et de rentabilisation de son activité. Ceci passe par l'augmentation de son capital d'un montant annuel de 320 MDH sur la période du Contrat, l'octroi de la garantie de l'Etat au titre des emprunts concessionnels (5.916 MDH) et obligataires (2.000 MDH) destinés au financement des investissements de la société et la mise en place, par cette dernière, de la méthode comptable du différé des charges dès son approbation par les instances compétentes (le CNC et l'Administration fiscale).

*L'appui de l'Etat est accompagné d'un certain nombre d'engagements de ADM en vue de réaliser un ambitieux programme d'investissement autoroutier et de rationaliser et d'améliorer davantage sa gestion. Ainsi, sur la période couverte par le Contrat, ADM s'engage à réaliser un programme d'investissement estimé à 9.995 MDH qui porte sur la construction de 358 Km d'autoroutes en vue d'atteindre un linéaire de 864 Km d'autoroutes en 2008. Parmi les principaux projets de ce programme, figure la desserte autoroutière du **complexe portuaire de Oued R'mel** dont le coût est estimé à 3.000 MDH et la mise en service prévue pour le 1^{er} trimestre 2007.*

1.2.2 – le suivi de l'exécution des contrats : la mise en œuvre des différents contrats fait l'objet d'une évaluation périodique, et ce, compte tenu de l'extrême importance que revêt le suivi permanent de l'exécution des engagements souscrits par les parties. Ainsi, deux innovations majeures caractérisent la nouvelle génération de Contrats de Programmes conclus depuis 2001 :

- la désignation d'un Comité de suivi de l'exécution de chacun de ces Contrats, la détermination des missions dudit organe et la délimitation de son champ d'action ;
- la soumission des mesures d'appui de l'Etat à des conditionnalités négociées afin de rationaliser l'octroi de cet appui et de motiver davantage l'établissement concerné.

Etant donné que la plupart des contrats en cours d'exécution sont liés, plus ou moins étroitement, à des actions de restructuration, les détails les concernant sont présentés au niveau de la partie consacrée aux Restructurations du présent rapport.

On retiendra, globalement, une assez bonne exécution des Contrats concernant la COMANAV, la SODEA, la SOGETA, la SUTA, la RAM, l'ONCF, l'ONEP et BAM.

1.2.3 - Le plan d'action 2004-2005 prévoit la conduite des actions suivantes :

- finalisation / lancement de nouveaux projets : ANCFCC, CMR, CNSS, ODEP, OFPPT, ONDA, ONE et Centres Hospitaliers ;
- reconduction des contrats arrivant à terme : BAM, CH Ibn Rochd, CH Ibn Sina, ONEP et RAM ;
- amendement de certains contrats en cours d'exécution du fait que les hypothèses de base de leur élaboration ont été significativement modifiées :
 - ADM, du fait de la signature de la convention de financement par le Fonds Hassan II pour la réalisation de l'autoroute Marrakech - Agadir ;
 - la COMANAV, en relation avec l'acquisition de LIMADET, l'entrée de la CDG dans le capital de la COMANAV, l'augmentation de la part détenue par la BMCE Bank dans ce capital et le projet d'inscription sur la liste des entreprises privatisables ;
 - l'ONCF, vu la réalisation des liaisons ferroviaires Oued R'mel et Taourirt - Nador ;
 - la RAM, compte tenu de la création de la filiale Atlas Blue S.A.

1.3 – DYNAMISATION DES TRAVAUX D'AUDIT

Au cours des années 2003 et 2004, les acquis en matière de dynamisation des travaux d'audit ont été consolidés, aussi bien pour les audits financiers - ayant un caractère récurrent et annuel - que pour ceux relatifs aux performances, à la stratégie ou à l'organisation des EEP concernés. On soulignera en particulier le développement, au cours de la période récente, des travaux de suivi des recommandations des auditeurs. De même, suite à l'entrée en vigueur de la loi 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes, il a été procédé à la finalisation d'un modèle de charte de fonctionnement du comité d'audit institué par cette loi.

1.3.1 – AUDITS INSTITUTIONNELS, ORGANISATIONNELS ET TECHNIQUES : les programmes d'audit pour les années 2002, 2003 et 2004 se présentent comme suit :

Année	Type d'audit	EEP concernés
2002	Audit financier et de performance	ORMVA – SNDE – SONACOS – OMPIC
	Audit des projets relatifs aux travaux d'aménagement	ORMVAD
	Audit de systèmes facturation/recouvrement	COMANAV
	Audit opérationnel et de gestion	LOARC – ANRT – ISCAE – CMR – CH Ibn Rochd et Ibn Sina – ENCGS – SIMEF
2003	Audit institutionnel et stratégique	ORMVA
	Audit de gestion de stocks – facturation – recouvrement	SURAC – SUNABEL
	Audit opérationnel et de gestion	Caisse de Compensation – ONICL – ENIM
	Audit stratégique, institutionnel, opérationnel et de gestion	MAP
	Audit de Projets ayant bénéficié du concours de l'USAID	ANHI
2004	suivi des recommandations des auditeurs	ONDA
	Audit des Projets autres que ceux financés par la Banque Mondiale	ONEP
	Audit des activités concédées par l'Office (Domaine Public)	ODEP
	Audit institutionnel et stratégique	ODCO
	Audit du Système d'Information	Barid Al Maghrib
	Audit stratégique, institutionnel, opérationnel et de gestion	ONP – Office des Changes
	Audit opérationnel et de gestion	CNRST

1.3.2 - IMPORTANCE DU SUIVI DES RECOMMANDATIONS DES AUDITEURS

L'année 2004 est caractérisée par la programmation de visites aux EEP dont les rapports d'audit ont été réceptionnés définitivement pour s'enquérir de l'état d'avancement de la mise en application des recommandations. Ces missions de suivi portent soit sur l'assistance à l'organisme audité, soit sur la vérification, sur pièces et sur place, de la mise en application des recommandations dépendant de la Direction de l'organisme (*cf. encadré*). Les principaux enseignements tirés de ces missions peuvent être résumés comme suit :

- la forte mobilisation des responsables des EEP pour mettre en œuvre les recommandations des auditeurs ;
- les efforts non négligeables déployés par certains EEP pour améliorer leur SIG et leurs performances et ce, par la mise en œuvre d'une partie non négligeable des recommandations qui sont de leur ressort ;
- l'existence de contraintes, à lever, pour la mise en œuvre intégrale des recommandations de l'audit et qui sont soit d'ordre institutionnel (cadre institutionnel à revoir, mission à recentrer..) ou organisationnel (organigramme à revoir...), soit financier ou humain (statuts à revoir, profils à recruter...).

Principaux enseignements en matière de suivi des audits :

Le niveau de réalisation des recommandations des audits diffère en fonction du contexte et des moyens dont disposent les entités auditées : de manière générale, sur les 904 recommandations proposées par les auditeurs concernant les établissements visités :

- 360 recommandations ont été réalisées soit 40% ;
- 177 recommandations soit 20% sont en cours de réalisation ;
- 271 recommandations soit 30% ne sont pas encore réalisées.

1.4 – ACTIONS À CARACTERE HORIZONTAL

1.4.1 - TRANSFORMATION DE CERTAINS EPIC EN SOCIETES ANONYMES

Cette opération entre dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance des organismes concernés. Elle permet aussi l'ouverture éventuelle, dans de bonnes conditions, du capital des établissements publics nouvellement transformés aux investisseurs privés nationaux et étrangers. Les principaux développements enregistrés en 2003-2004 concernent les organismes suivants :

- **ONTS / SOMATHES** : en application de la loi n° 29-01, promulguée par le dahir n° 1-02-122 du 13 juin 2002, un décret n° 2-04-258 a été pris le 04 mai 2004 pour fixer la liste des biens meubles et immeubles transférées de l'ex-ONTS à la SOMATHES ;
- **CNCA / CAM** : le Dahir n° 1-03-221 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 20003) a porté promulgation de la loi n° 15-99 portant réforme du Crédit Agricole. En application de cette loi, la CNCA a été transformée, en juin 2004, en une société anonyme dénommée "**Crédit Agricole du Maroc**", société dotée d'un directoire et d'un conseil de surveillance ;
- **ONT / SNTL** : la transformation de l'ONT en SA est prévue par la loi n° 16-99 modifiant et complétant le dahir n° 1-63-260 du 12 novembre 1963 relatif aux transports de marchandises par véhicules automobiles sur route. Cette loi, entrée en vigueur en mars 2003, vise à mettre fin au monopole de l'ONT en matière d'affrètement. A cet effet, le projet de loi n° 25-02 relatif à la **Société Nationale de Transport et Logistiques** (SNTL) et à la dissolution de l'ONT, a été adopté le 07 juillet 2004, par la Chambre des Représentants ;
- **ODEP** : le Conseil de Gouvernement du 09 septembre 2004 a adopté un projet de loi relatif aux ports et à la création de l'**Agence Nationale des Ports** et de la **Société d'Exploitation des Ports**. Cette société, issue de la transformation de l'ODEP en S.A., sera chargée des activités commerciales en concurrence avec le privé²⁷ ;
- **ONCF** : Le projet de loi relative à la transformation de l'ONCF en S.A. dénommée **Société Marocaine des Chemins de Fer** (SMCF), est en phase de finalisation. Cette transformation s'inscrit dans le cadre du projet de réforme institutionnelle des transports ferroviaires prévu par le projet de loi n° 52-03 relative à l'organisation du réseau ferroviaire national, à sa gestion et à son exploitation ; ce projet a été adopté par la Chambre des Représentants le 29 juin 2004 ;
- **ORGANISMES PUBLICS DE L'HABITAT (OPH)** : en parallèle avec la création du Holding AL OMRANE intervenue en 2003, le projet de transformation, après leur mise à niveau, de certains ERAC en sociétés anonymes s'insère dans le cadre de la réforme globale concernant ce secteur ;²⁸
- **OCE** : parallèlement à l'étude menée en 2004 pour la restructuration de l'OCE, un projet de loi pour la transformation éventuelle de cet office en société anonyme est en cours de préparation et ce, en vue de le doter d'un statut qui lui permettrait d'évoluer dans un contexte concurrentiel.

1.4.2 - AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Dans le cadre du suivi régulier des travaux des Conseils d'Administration et des autres organes délibérants des EEP, un rapport annuel, élaboré par le MFP à ce sujet, est transmis au Premier Ministre.

Le dernier rapport en date fait ressortir que les dysfonctionnements constatés en 1998, notamment en matière de périodicité des réunions se sont, en grande partie, maintenus sur la période 1999 – 2001. L'on note, cependant, pour les années 2002 et 2003, une amélioration sensible en matière de respect

²⁷ Cette action s'insère dans le cadre de la réforme globale du secteur portuaire détaillée au niveau de la partie « Restructurations sectorielles ».

²⁸ Cf. partie Restructurations pour de plus amples détails.

de la périodicité des réunions des Conseils d'Administration ou de Surveillance ou autres organes délibérants des EEP,

De même, le rapport susvisé intervient à un moment marqué par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes qui constitue un tournant important dans la gouvernance des EEP. En effet, à travers ses dispositions novatrices, cette loi interpelle les organes délibérants des EEP à mieux exercer leurs missions en veillant, tout particulièrement, à définir les orientations stratégiques de l'organisme, à ce que les EEP agissent dans le sens des missions qui leur sont assignées en conformité avec la politique générale du Gouvernement et à apprécier la gestion des dirigeants des EEP à la lumière des résultats obtenus sur la base de critères de performances prédéfinis dans les plans d'entreprise, les contrats de programmes ou les projections pluriannuelles.

1.4.3 - LUTTE CONTRE LA RECONSTITUTION DES ARRIERES

La lutte contre la reconstitution des arriérés continue à figurer parmi les préoccupations de l'Administration en matière de rationalisation de la gestion des EEP. En dépit de la réalisation de progrès importants, les mesures prises ne semblent pas avoir résolu le problème de manière radicale.

Le dépassement de la situation actuelle est recherché à travers :

- la résolution du problème des arriérés fiscaux de certains EEP dont les Régies de transport urbain ;
- l'application stricte des mesures arrêtées en matière de paiement en priorité des consommations d'eau et d'électricité, d'adoption de conventions de rééchelonnement des dettes ;
- la poursuite de l'amélioration de la gestion des Régies de distribution d'eau et d'électricité à travers, notamment, le raccourcissement et la maîtrise des délais d'émission et de recouvrement des factures ;
- la modernisation des réseaux internes ainsi que les équipements de certaines administrations et EEP par, entre autres, le recours aux nouvelles technologies permettant une maîtrise accrue des consommations en matière d'eau, d'électricité et de télécommunications ;
- la réflexion au sujet des normes sectorielles en matière de niveau d'arriérés supportable par EEP à travers des ratios se référant au chiffre d'affaires, au fonds de roulement et au bilan.

A cet égard, les propositions formulées dans le dernier rapport du MFP adressé au Premier Ministre en 2003 commencent à être concrétisées. Ainsi, une commission a été instituée au niveau du MFP pour la mise en place de mesures innovantes de rationalisation des consommations de télécommunications par les Administrations, l'ouverture du marché public des télécommunications à tous les opérateurs et la proposition d'une solution alternative au régime des paiements des consommations de télécommunications par vignettes.

1.4.4 – EXTERNALISATION DES CAISSES INTERNES DE RETRAITE DES EEP

La problématique de l'assainissement des caisses de retraite continue à revêtir un intérêt primordial pour les Pouvoirs Publics. Dans ce cadre, le Premier Ministre a présidé, en janvier 2004, une réunion de travail consacrée à la mise en œuvre des recommandations du Colloque National sur la réforme des régimes de retraite²⁹, à l'issue de laquelle une commission nationale chargée de ce dossier a été constituée en vue de développer une vision globale pour le traitement de cette question. A ce titre, et s'agissant des caisses internes de retraite (CIR) des EEP, la période 2002-2004 a connu la concrétisation de plusieurs décisions importantes et la préparation d'autres concernant, en particulier, l'ONCF, la Régie des Tabacs, l'ODEP, l'ONE et les Régies de distribution. Ainsi, après l'affiliation à partir du 1^{er} janvier 2003 de tout le personnel de la Régie des Tabacs au RCAR pour un coût de 3.429 MDH, l'externalisation des CIR de l'ONCF et de l'ODEP ainsi que celle de la Caisse Commune de Retraite (CCR) ont connu des développements significatifs :

²⁹ Organisé les 16 et 17 décembre 2003.

- **CIR de l'ONCF** : elle a été transférée au RCAR, le 1^{er} janvier 2002 pour un coût de 5.868 MDH, financé par un emprunt obligataire sur 15 ans garanti par l'Etat à hauteur de 4.923 MDH et par un emprunt bancaire contracté par l'ONCF à concurrence de 945 MDH. Dans ce cadre, la 1^{ère} tranche de l'emprunt obligataire a été réalisée en janvier 2002 pour un montant de 1.701 MDH, la 2^{ème} émission a eu lieu au cours du mois de mai 2003 pour un montant de 2.400 MDH et la dernière tranche, concrétisée en février 2004, a porté sur un montant de 823 MDH ;
- **CIR de l'ODEP** : son externalisation a fait l'objet de trois conventions signées le 27 juillet 2003 entre l'Office et le RCAR : régime de base RCAR (3.414 agents), régime complémentaire RCAR (490 agents) et régime Recore (3.414 agents). Cette externalisation est devenue opérationnelle à compter du 1^{er} janvier 2004. Le financement de l'opération dont le coût s'est élevé à 2.342 MDH, a été assuré par les fonds propres de l'ODEP à hauteur de 1.642 MDH et par le recours à un emprunt obligataire d'un montant de 700 MDH ;
- **CCR (ONE, Régies de distribution et sociétés délégataires)** : le transfert de la CCR au RCAR serait une solution adéquate qui permettrait la sauvegarde des droits du personnel de ces organismes. Par ailleurs, ce transfert s'inscrit dans le cadre des orientations gouvernementales en matière de suppression des régimes internes des EEP et leur intégration à un régime spécialisé garantissant une gestion financière plus viable à long terme. Toutefois, compte tenu de sa complexité, cette opération nécessiterait la mobilisation de fonds importants. Aussi, et afin d'optimiser le coût de cette opération et d'échelonner son impact sur la trésorerie de ces organismes, les concertations sont en cours pour fixer le coût, les conditions et les modalités de ce transfert. A ce propos, cette question qui a fait l'objet d'études et de mesures préparatoires a enregistré, en 2004, les évolutions suivantes :
 - les gestionnaires délégués (LYDEC, REDAL et AMENDIS) ont engagé, en 2002, les négociations en vue de faire affilier, au RCAR, leur personnel bénéficiant du régime de la CCR. Dans ce cadre, la LYDEC a signé, en 2004, une convention avec le RCAR, pour le transfert de son régime de retraite au RCAR, pour un coût de près de 3 MMDH. Pour REDAL et AMENDIS, les négociations seraient en cours avec le RCAR, le coût de transfert étant estimé, respectivement, à 640 et 630 MDH ;
 - l'ONE a engagé, également, les négociations, avec le RCAR et a constitué une provision, à ce titre, de 8,5 milliards de DH ;
 - pour les Régies, l'accord a été donné, en 2004, pour l'ouverture de comptes auprès de la TGR pour la gestion des opérations de la retraite (versement des cotisations et paiement des pensions).
- **CIR de l'OCP** : les premières études la concernant datent de 1974. En 1996, une étude d'actualisation a été confiée à un expert externe dont les résultats ont conclu à la nécessité d'externaliser ladite Caisse. A cet effet, les contacts sont entrepris, à l'instar des autres EEP. On signalera qu'une nouvelle étude actuarielle a été réalisée en 2002.

1.4.5 – NORMALISATION ET ORGANISATION COMPTABLES

Les actions menées à ce niveau visent à consolider la réforme comptable en vue d'une plus grande transparence au niveau de l'information financière et comptable des entreprises. Dans ce cadre, le **Comité Permanent du Conseil National de la Comptabilité (CNC)** a tenu trois réunions au cours de l'année 2004 :

- les 45^{ème} et 46^{ème} réunions avaient pour objet l'examen du projet de règles de comptabilisation des opérations de pension effectuées par les OPCVM ;
- la 47^{ème} réunion a été consacrée à l'examen du projet de plan comptable du secteur du tourisme dont l'examen a été confié à un groupe de travail.

S'agissant des Commissions Techniques Spécialisées (CTS) créées par les différentes assemblées plénières du CNC, l'état d'avancement de leurs travaux se résume comme suit :

- **projet de plan comptable des Sociétés de Bourse** : la CTS a pris note de la décision prise par le CDVM et l'Association Professionnelle des Sociétés de Bourse de confier l'élaboration de ce projet à un cabinet privé. Les travaux relatifs à ce projet sont en cours ;
- **plan comptable des Associations** : ce plan comptable qui a été adopté par la VIII^{ème} Assemblée Plénière du CNC a fait l'objet d'une journée d'étude organisée conjointement par le CNC et la Fondation Mohammed V pour la Solidarité le 06 juin 2004. Le projet a été transmis au SGG accompagné de son arrêté de mise en vigueur ;
- **projet de Normes Comptables Applicables aux Concessions de Services Publics** : ce projet est en instance de finalisation par la CTS ;
- **projet de plan comptable des Collectivités Locales** : la CTS a tenu une réunion de démarrage en février 2003, à l'issue de laquelle, le président (Ministère de l'Intérieur) et le rapporteur (Ministère des Finances et de la Privatisation) ont été désignés ;
- **révision du plan comptable des Assurances** : ce projet se trouve à un stade très avancé et sera bientôt présenté, à l'examen de la CTS, par le groupe chargé de son élaboration ;
- **projet de plan comptable des Mutualités** : la CTS concernée a tenu plusieurs réunions en vue de faire avancer le projet ;
- **projet de plan comptable des Caisses de Retraites** : la CTS concernée a tenu une série de réunions portant sur les différents aspects comptables relatifs aux régimes de retraite. Un avant projet est en cours de préparation par un comité restreint ;
- **projet de plan comptable des Associations de Micro-Crédit** : le projet se trouve à un stade avancé.

1.4.6 – LA DEMARCHE QUALITE DANS LA GESTION DES EEP

Dans un contexte fortement marqué par les défis de la mondialisation, les EEP, notamment ceux en relation avec des partenaires étrangers, doivent développer des référentiels internationaux de management. A cet égard, la démarche qualité constitue, de plus en plus, une composante essentielle du processus de management. Parmi les actions menées dans ce sens, on citera à titre d'exemple les cas suivants :

EEP	Activités pour lesquelles la certification du système de gestion de la qualité est déclarée conforme	Norme de conformité
OCP	division des Produits Intermédiaires et unité de prétraitement de Maroc Phosphore III et IV	NM ISO 9001-2000
OCP	division traitement de la direction des exploitations minières de Gantour	NM ISO 9001-2000
OCP	division production engrais du pôle chimique Jorf Lasfar, pour son activité de production des fertilisants - site : Pôle chimique Jorf Lasfar, El Jadida	NM ISO 9001
OCP	division Audit Interne du Groupe pour son activité de réalisation des missions d'audit interne	NM ISO 9001-2000
ONCF	ateliers de l'ONCF : "dépôt et entretien de l'ONCF - Meknès", "dépôt et entretien de l'ONCF - Safi" et "gros entretien de Casablanca"	NM ISO 9001-2000
ONCF	entretien du matériel et maintenance exercés sur certains sites - Casablanca, El Jadida, Safi	NM ISO 9001-2000
RAM	activités de conception, d'élaboration et de mise en œuvre du produit vol commercial – pour la période allant de décembre 2003 à juillet 2004	NM ISO 9001 version 2000
LPEE	centre d'études et de recherche des infrastructures de transport, centres techniques régionaux d'Agadir et de Fès, laboratoire national de métrologie et laboratoire régional de Béni Mellal	NM ISO 17025
DRAPOR	dragage, décrottage, nettoyage des plans, production et commercialisation du sable, et bathymétrie - direction générale, direction du management des opérations, direction du marketing et du développement et unités opérationnelles	NM ISO 9001-2000
ONEP	laboratoire : Direction contrôle qualité des eaux / Division analyses et méthodes – domaines : analyses de microbiologie, des micropolluants organiques et de physico chimie	NM ISO 25
OFPPPT	complexe textile confection pour ses activités de formation initiale, de formation continue, des services aux entreprises et des cours du soir - Casablanca	NM ISO 9001-2000
OFPPPT	Institut spécialisé de technologie appliquée en génie mécanique - Casablanca	NM ISO 9001-2000
OFPPPT	Institut spécialisé de technologie appliquée Hay Hassani pour ses activités de formation initiale, de formation en cours de soir, des services aux entreprises et des cercles de recherche d'emploi - Casablanca	NM ISO 9001-2000

NM : Norme Marocaine

2 - DESENGAGEMENT DE L'ETAT

La politique de désengagement a pour objectif de permettre à l'Etat de redéployer son intervention et d'accroître la participation du secteur privé dans le développement économique du pays. Elle s'inscrit en harmonie avec la politique de restructuration et de redimensionnement du secteur des EEP et se matérialise par la conduite du programme des privatisations et la conclusion de contrats de gestion déléguée dans les services publics.

2.1 - PRIVATISATION

L'année 2003 a été marquée par l'intégration de l'ex- Direction de la Privatisation au sein de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation dans un souci de cohérence et de complémentarité en matière de gestion du portefeuille public et de désengagement de l'Etat. Ceci a coïncidé avec l'écoulement d'une décennie depuis le lancement, en 1993, du programme de privatisation qui a permis, à ce jour, le transfert de 66 entreprises des 114 entités inscrites sur la liste initiale ayant engendré des recettes de 54,2 Milliards de DH. Ces résultats sont le fruit d'une préparation minutieuse des différentes opérations de cession grâce, notamment, à un encadrement institutionnel du processus et, dans la plupart des cas, à une préparation sectorielle ainsi qu'au recours à des méthodes d'audit et d'évaluation et des procédures de transfert transparentes dans le déroulement des différentes opérations de privatisation.

2.1.1 - TRANSFERTS 2003

Au cours de l'année 2003, d'importants transferts au secteur privé ont été effectués générant des recettes importantes ayant atteint **14,18 MMDH**, soit 26% du montant cumulé des recettes totales de privatisation. Outre leur dimension financière, ces opérations ont permis la libéralisation et le développement de certains secteurs tels les Tabacs et la construction automobile. Quatre participations ont fait l'objet de transfert au secteur privé en 2003 à savoir : la Régie des tabacs, FERTIMA, SONIR et SOMACA.

- **Régie des tabacs** : à l'issue de l'appel d'offres lancé le 25 février 2003, portant sur la cession de 80% du capital de la Régie, le groupement franco-espagnol ALTADIS a été déclaré, en juin 2003, attributaire pour le prix de 14,08 MMDH. S'agissant des 20% restants, l'Etat garde la possibilité de les mettre sur le marché à partir de 2005 et de réserver une part aux salariés. La réussite de cette opération de grande envergure a nécessité un important travail de préparation qui a notamment consisté en l'adoption de la loi sur la libéralisation du secteur des tabacs et l'externalisation de la Caisse Interne de Retraite de la Régie.
- **FERTIMA** : 30% du capital social ont été cédés en bourse en 1996, alors que 51% et 16% du capital ont été transférés à un noyau dur respectivement en 1999 et 2002. Les 3% réservés aux salariés et aux retraités, n'ont pas été souscrits. Ils ont fait l'objet d'une cession au noyau dur, en 2003, en dégageant une recette de 14,145 MDH.
- **SONIR** : en 2002, la Commission des Transferts a décidé de céder la totalité de la participation publique, soit 72,97 % par appel d'offres. Ce dernier a été lancé en février 2003. Le Groupe Maroc Soir a été déclaré attributaire pour un montant de 22 MDH.
- **SOMACA** : après la décision de la Commission des Transferts de céder la participation publique détenue dans le capital de cette société par voie d'attribution directe, une convention a été conclue le 26 juillet 2003 qui prévoit la vente au profit de RENAULT s.a.s des 38% du capital de SOMACA détenue par l'Etat en deux tranches. La première tranche de 26% a été transférée en juillet 2003 pour un montant de 65 MDH. La 2^{ème} tranche, soit 12% (30 MDH), sera réalisée au plus tard le 1^{er} novembre 2005. Cette cession sera accompagnée par la réalisation par RENAULT s.a.s, au Maroc, d'un important projet industriel dénommé «véhicule familial».

Le tableau ci-après, récapitule les recettes des privatisations en 2003 représentant un taux de 113% par rapport aux prévisions de la loi des finances de cette année :

Sociétés	Part cédée du capital	Recettes en MDH
Régie des tabacs	80 %	14 080
SOMACA	26 %	65
SONIR	72,97%	22
FERTIMA	3%	14
Total		14.181

2.1.2 - OPERATIONS 2004 ET ESTIMATIONS 2005

Les recettes de privatisation prévues par la **loi de finances 2004** sont de 12 MMDH correspondant au produit de cession de la part de l'Etat dans le capital des neuf entités inscrites sur la liste des entreprises privatisables en 2003. Les actions entreprises pour la réalisation du programme de privatisation ont porté sur les missions d'audit et d'évaluation de huit sociétés inscrites sur la liste en 2003, à savoir : **SOMATHES, SONACOS, DRAPOR, SOCOCHARBO, BTNA, SCS, SSM et BIOPHARMA.**

Par ailleurs, le MFP a confié à un consortium de banques d'affaires la mission, d'évaluation d'une **tranche du capital d'IAM estimée entre 10% et 15%, à placer en bourse par Offre Publique de Vente (OPV).** Cette opération est programmée dans le cadre de la libéralisation du secteur des télécommunications régie par la loi n° 24-96. Elle constituera la poursuite normale du processus de privatisation de la société, entamé en 2001 à travers l'ouverture du capital au terme de laquelle 35% des actions ont été cédées à Vivendi Universal. De par sa dimension et ses enjeux financiers, cette OPV constituera l'un des événements majeurs de ces dernières années sur le plan économique et financier.

A travers cette opération, le Gouvernement compte poursuivre les objectifs suivants :

- placer une société-phare sur la bourse de Casablanca sur la base d'une capitalisation importante reflétant la valeur intrinsèque de la société et ses perspectives de croissance ;
- sauvegarder la pérennité de l'entreprise, préserver et consolider sa santé économique et financière et augmenter sa visibilité ;
- démontrer l'attractivité du Maroc en matière d'investissement et la confiance dont il bénéficie au sein de la communauté financière internationale et donner un signal fort sur les perspectives de l'économie marocaine ;
- réaliser un succès social à travers le développement de l'actionnariat populaire (petits porteurs) et la participation significative du personnel au capital de la société ;
- rehausser l'image du marché financier marocain en réalisant l'opération la plus importante et la plus réussie sur la bourse ;
- optimiser au mieux la participation résiduelle de l'Etat dans le cadre d'une stratégie prenant en compte non seulement les objectifs de recettes à court terme mais surtout les évolutions prévisibles à moyen et long terme.

D'autres opérations sont en préparation et concernent :

- **SURAC, SUNABEL, SUTA et SUCRAFOR** : après l'appel d'offres infructueux concernant les deux premières sucreries en 2002, des missions d'évaluation sont en cours pour l'ensemble de ces sociétés ;
- **COMANAV** : cette société est en cours d'inscription sur la liste des entreprises privatisables en 2004, et ce, conformément au projet de loi n° 75-03 modifiant et complétant la loi n° 39-89 portant sur le transfert d'entreprises publiques au secteur privé, adopté par la Chambre des Conseillers le 12 juillet 2004³⁰.

³⁰ La SNDE, la SACEM et la BNDE devront être retirées de ladite liste à la même occasion.

L'année 2004 a aussi été marquée par **l'introduction en Bourse de 20% du capital de la Banque Centrale Populaire (BCP)**. Cette opération s'est déroulée conformément aux dispositions de l'article 59 de la loi n° 12-96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc qui stipule que le Comité Transitoire du Crédit Populaire du Maroc fixe les modalités et les conditions de cession de la part du capital que l'Etat détient dans la Banque Centrale Populaire. Elle fait suite à la cession par l'Etat, en juillet 2002, de 21% du capital de la BCP aux Banques Populaires Régionales.

Dans ce cadre, la BCP a procédé, en juin 2004, à une offre publique de vente à la Bourse de Casablanca portant sur 1.177.610 actions, soit 20% de la part détenue par l'Etat dans le capital de cette banque. La période de souscription a débuté le 21 juin 2004 et s'est achevée le 25 juin 2004. L'offre publique de vente s'est répartie comme suit :

- 9% du capital (529.925 actions) réservés aux personnes physiques ;
- 4% du capital (235.522 actions) réservés aux investisseurs institutionnels ;
- 4% du capital (235.522 actions) réservés aux sociétaires détenant des parts sociales dans les Banques Populaires Régionales ;
- 3% du capital (176.641 actions) réservés au personnel du Groupe des Banques Populaires.

Les résultats de cette opération font ressortir que les propositions de souscriptions ont représenté près de 10 fois l'offre publique de vente. Cette opération a permis de réaliser une recette au profit du Trésor d'un montant de **759, 7 MDH**. Les résultats réalisés traduisent en particulier :

- le renforcement de la confiance des investisseurs dans le marché financier ;
- la dynamisation de ce compartiment du secteur financier grâce à l'accroissement de l'offre de papier ;
- le potentiel de développement que recèle le marché financier puisque le nombre de souscripteurs au titre de cette opération a représenté la moitié des souscripteurs actuels.

Après cette opération, la part de l'Etat dans le capital de la BCP est passée de 65,4% à 45,4%.

Pour 2005, les recettes de la privatisation sont estimées à douze (12) milliards de dirhams.

2.2- PARTICIPATION DU PRIVE AU DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

Dans le cadre du renforcement de la libéralisation de l'économie, et en vue de redéployer les ressources de l'Etat vers les secteurs prioritaires tout en professionnalisant davantage la production et l'exploitation des infrastructures et des services publics, la politique de développement de la participation privée a été poursuivie. Ainsi, et en consolidation des avancées considérables déjà enregistrées, l'encouragement de l'investissement privé national et étranger, sous de multiples formes, a permis d'accélérer l'équipement du pays en infrastructures modernes. Dans ce cadre, plusieurs opérations ont été finalisées ou initiées au cours de l'exercice 2003 tandis que d'autres sont en cours ou seront réalisées durant les années 2004 et 2005.

2.2.1- ETUDES GENERALES ET SECTORIELLES

Les opérations de démonopolisation et d'octroi de concessions sont dans la majorité des cas précédées d'études destinées à la préparation des meilleures conditions pour la concrétisation des opérations projetées.

2.2.1.1 - MISE EN PLACE D'UN CADRE JURIDIQUE REGISSANT LES CONCESSIONS : l'approche adoptée consiste à construire un cadre juridique cohérent. La mise en place d'un tel cadre est de nature non seulement à permettre de mieux répondre aux énormes besoins de notre pays en équipements et infrastructures modernes, par la mobilisation du secteur privé mais également à augmenter l'efficacité des services publics tout en drainant davantage d'investissements.

Dans ce cadre, le projet de loi en cours de finalisation permettra de définir un cadre institutionnel clair et un dispositif flexible prenant en compte les intérêts des concédants, concessionnaires et usagers, et ce, en vue de :

- rationaliser et harmoniser les textes sectoriels disparates et parfois obsolètes qui régissent aujourd'hui certains types de concessions ;
- garantir, aux opérateurs économiques privés tant nationaux qu'étrangers, la clarté et la transparence des procédures et l'égalité d'accès et de traitement ;
- contribuer à la maîtrise des implications économiques et sociales de ces modes modernes d'édification et de gestion d'infrastructures et des services publics.

Parallèlement, des législations sectorielles seront développées à l'instar de la loi 24-96 relative aux télécommunications qui a introduit une régulation publique selon un schéma conforme aux standards internationaux.

En conclusion, le projet vise à améliorer davantage la visibilité et la sécurité des investisseurs nationaux et étrangers intéressés par la gestion déléguée des services publics et des infrastructures et à donner un signal fort à la communauté financière internationale quant à la politique d'ouverture économique du Royaume et à la consolidation des principes de transparence et de traitement égalitaire des opérateurs dans l'attribution des contrats de concession, avec une démarche de Partenariat Public - Privé et sur la base d'une relation équilibrée entre le délégant et le délégataire.

2.2.1.2 - PROJET DE LIBERALISATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE : ce projet de libéralisation progressive du secteur de l'électricité, examiné par le Conseil d'Administration de l'ONE en 2004, a pour objectifs de promouvoir des baisses de prix pour les clients industriels dans le contexte d'ouverture de l'économie marocaine (les prix futurs doivent être alignés sur ceux pratiqués par les marchés voisins, notamment, les prix du marché libre en Espagne), d'inciter à la réduction des coûts et leur répercussion dans le système, de garantir l'équilibre économique des opérateurs et d'attirer des investissements privés.

Le Schéma global de la réforme consiste en la création de deux marchés, le premier libre et le second réglementé, fonctionnant tous les deux sous la supervision d'un régulateur :

- **le marché réglementé** a pour vocation de fournir l'énergie aux clients ne bénéficiant pas dans un premier temps de la libéralisation, et donc sur tarifs réglementés, et de maintenir une marge de réserve suffisante pour tout le système électrique au Maroc. La production de ce marché regroupe celle des producteurs sous contrats avec garantie d'achat, des centrales de pointe et de secours (turbines à gaz) ainsi que des centrales peu adaptées aux conditions du marché libre (centrales hydrauliques). Ce marché fonctionnera comme le secteur actuel selon le modèle de l'acheteur unique, dénommé « Opérateur Réglementé » ;
- **le marché libre** correspond à un marché libéralisé qui aurait comme but le libre établissement de moyens de production pour approvisionner des clients en régime de concurrence, aux prix établis par le marché. La production de ce marché comprend celle de certaines centrales existantes capables d'opérer sur un marché en régime de concurrence ainsi que la capacité d'importation (interconnexions internationales) qui lui est dédiée en priorité. Sur ce marché, la production est vendue aux clients directement ou via des intermédiaires (« commercialisateurs » qui agiraient comme « traders »). Ces transactions peuvent être formalisées au travers de contrats bilatéraux (contrats de gré à gré établis pour une période déterminée, généralement entre 6 mois et deux ans) ou à travers une bourse « spot » sur laquelle ces entités pourraient acheter et/ou vendre de l'énergie de manière journalière ou même horaire.

Les activités de transport et de distribution constituent des monopoles naturels. Tous les réseaux, indépendamment de leur gestion (ONE, Régies, Concessionnaires) doivent permettre l'accès à tous les utilisateurs moyennant paiement de tarifs d'accès aux réseaux.

Les implications de cette réforme sur les acteurs existants sont les suivantes :

- pour ce qui est de l'ONE, il est prévu que la séparation entre ses différentes activités sera assurée au travers du changement de son statut en SA et de sa filialisation. Ce processus donnerait naissance à des filiales opérant en régime de concurrence (production marché libre et commercialisation) et à des activités réglementées (production marché réglementé, opérateur réglementé, transport et distribution) ;
- concernant les autres distributeurs (Régies et Concessionnaires), ils pourront participer aux activités de commercialisation sur le marché libre, que ce soit dans leur territoire soit au-delà de leur étendue géographique stricte (moyennant l'accès au travers des réseaux existants). Ceci devra, cependant, être réalisé à travers une filiale différente de celle de la distribution pour garantir la séparation entre ces deux activités ;
- relativement aux producteurs indépendants existants, le maintien des conditions contractuelles existantes avec l'Opérateur Réglementé signifie qu'ils ne sont nullement affectés par cette réforme.

Parmi les principaux mécanismes prévus par le projet de réforme, figurent :

- la fixation de tarifs sur le marché réglementé pour les clients éligibles qui agirait ainsi comme « plafond » sur les prix du marché libre donnant aux producteurs libres et commercialisateurs moins de latitude pour fixer des tarifs prohibitifs dans l'hypothèse où le marché libre ne serait pas suffisamment concurrentiel ;
- la possibilité d'échanges commerciaux entre les deux marchés afin de permettre à chaque marché de bénéficier d'éventuels excédents dans l'autre marché et d'optimiser ainsi les coûts du système électrique ;
- le regroupement des fonctions de transport, dispatching et bourse dans une même filiale dont le capital doit, même s'il peut initialement appartenir à 100% à l'ONE, être ouvert à la participation d'autres opérateurs. Cette filiale deviendrait ainsi l'Opérateur Système ;
- le renforcement de la régulation : la régulation devra comporter 4 fonctions fondamentales à savoir la définition et la fixation des tarifs, la définition des niveaux de service que ce soit pour la fourniture directe d'électricité dans le marché réglementé ou pour l'accès des tiers aux réseaux, la supervision du marché pour assurer un fonctionnement concurrentiel et le contrôle de la planification des infrastructures de transport et des moyens de production.

2.2.1.3 – SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS

La participation du secteur privé dans ce secteur s'est considérablement accrue depuis l'adoption de la loi 24-96 : octroi d'une 2ème licence pour la téléphonie mobile, cession de 35% du capital d'IAM, octroi de licences GMPCS, GPRS et VSAT. Afin de consolider les acquis et développer davantage ce secteur dans les meilleures conditions de transparence et de concurrence, la deuxième phase de la libéralisation du secteur est en préparation³¹ et devait être adoptée par le conseil d'administration de l'ANRT en 2005.

2.2.1.4 - SECTEURS PORTUAIRE ET AEROPORTUAIRE : les études sont assez avancées pour la définition d'une stratégie sectorielle et d'un cadre juridique approprié visant à accroître l'ouverture de ces secteurs au privé³². En attendant, certaines opérations de développement de la participation sont préparées ou en cours en 2004 :

- introduction d'un deuxième opérateur en matière d'assistance au sol « Handling » dans les aéroports de Casablanca, Marrakech et Agadir ;
- entrée d'un opérateur privé pour l'exploitation de deux terminaux céréaliers, l'un à Casablanca et l'autre à Jorf Lasfar ;
- préparation du dossier de lancement d'un appel d'offres international pour l'attribution, à un opérateur privé, d'un nouveau terminal à conteneurs à Mohammédia ;

³¹ Pour de plus amples détails, cf. Restructurations sectorielles – point 4.1

³² cf. Partie II - Restructurations

- finalisation du dossier de lancement d'un appel d'offres pour la mise en concession du terminal roulier Tarik à Casablanca.

2.2.2 - OCTROI DE CONCESSIONS

La quasi-totalité des secteurs d'activité sont touchés par cette forme de partenariat public-privé.

Les principales opérations réalisées ou lancées concernent les secteurs suivants :

2.2.2.1 - LA PRODUCTION D'ELECTRICITE : elle continue à constituer le domaine privilégié d'intervention du secteur privé dans les travaux d'infrastructures et de grands services publics. Plusieurs projets de concessions ont été réalisés ou sont programmés :

- **production indépendante d'électricité à Jorf Lasfar** : la mise en exploitation commerciale de l'unité 3 est intervenue en juin 2000 et celle de l'unité 4 a eu lieu en février 2001 ;
- **parc éolien « Abdelkhalek TORRES » de 50 MW à Koudia El Beida (Tétouan)** : la mise en service du parc est intervenue en août 2000 et son fonctionnement se poursuit normalement ;
- construction et exploitation d'une **centrale fonctionnant en cycle combiné au gaz naturel**, d'une puissance de **387 MW à Tahaddart** : la convention d'investissement pour la concrétisation de ce projet, attribué au groupement SIEMENS / Siemens Projects Ventures, suite à une procédure d'appel à la concurrence, a été signée en juillet 2003. A la fin du premier semestre 2004, le taux de réalisation du projet est de 85 % et les travaux de montage sont achevés à hauteur de 46%. La mise en service de la centrale est prévue pour mars 2005.

Rappel historique relatif aux concessions :

Le Maroc dispose depuis le début du 20^{ème} siècle d'une longue tradition en matière de concession. A partir de 1980, et dans le cadre de l'accélération de la libéralisation de l'économie marocaine, plusieurs expériences de gestion déléguée des services publics ont eu lieu, notamment, dans les domaines suivants :

- Transport urbain en 1986 ;
- Autoroutes : ADM en 1990 ;
- Production d'électricité en 1997 ;
- Distribution d'eau, d'électricité et assainissement liquide (Lydec en 1997, Redal en 1999, Amendis en 2002) ;
- Adduction d'eau en 2000 ;
- Collecte des ordures ménagères.

2.2.2.2 - LA DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE ET DE L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE : il y a lieu de relever à ce niveau que :

- la gestion des services de distribution, au Grand Casablanca et à Rabat-Salé, déléguée à des opérateurs privés, **LYDEC** et **REDAL**, respectivement en août 1997 et janvier 1999, se poursuit dans le cadre des conventions conclues qui prévoient, entre autres, la réalisation d'un investissement respectif de 30 MMDH et 13,7 MMDH sur 30 ans ;
- la gestion déléguée de la distribution d'eau et d'électricité et du service de l'assainissement liquide des villes de Tanger et de Tétouan, a été confiée à la Société d'Eau et d'Electricité du Nord (SEEN), société de droit marocain avec une participation du Groupement conduit par VIVENDI-Générale des Eaux et comprenant Hydro-Québec International, l'ONA et la SOMED. Cette société opère, depuis le 1^{er} janvier 2002 dans les zones de Tanger et Tétouan sous les dénominations commerciales **AMENDIS-TANGER** et **AMENDIS-TETOUAN**. La durée de la concession qui a fait l'objet de deux contrats distincts, est de 25 ans et porte sur des investissements évalués à plus de 7,6 MMDH ;

2.2.2.3 – ADDUCTION D'EAU POTABLE : le nouveau contrat de concession, conclu le 13 avril 2000, entre l'Etat et la **Société des Eaux de l'Oum Er-Rbia** a été approuvé par décret n° 2-02-409 du 29 mai 2002. Ce contrat, d'une durée de 30 ans, porte sur l'amenée à Casablanca des eaux de l'Oum Er-Rbia.

2.2.2.4 - SECTEUR DES AUTOROUTES : ADM bénéficie de sept (07) concessions sous péage totalisant 865,5 Km d'autoroutes dont 70 Km financés sur fonds étatiques en 1987. Les sections en service à fin juin 2004 totalisent 529 KM détaillés comme suit :

Tronçon	Longueur (km)	Coût en MDH	Mise en Service
Rabat-Casablanca	62	700	1991
Rabat-Kénitra-Larache	150	1.812	1995/96
Rabat-Fès	167	2 400	1998/99
Larache - Sidi El Yamani	28	430	1999
Casablanca-Settat	57	1 000	2001
Sidi El Yamani - Asilah	15	450	2002
Contournement Casablanca	33,5	850	2003/2004
Casablanca – Had Soualem	16	370	2004
TOTAL	528,5	8.012	-

Ce tableau appelle les compléments suivants :

- un certain nombre de tronçons sont en cours de réalisation :
 - Asilah – Tanger : 30 Km pour un coût estimé à 1.400 MDH (2002-2005) ;
 - Tétouan – Fnideq : 28 Km pour un coût estimé à 1000 MDH (2002-2005) ;
 - Casablanca – El Jadida : 80 Km pour un coût estimé à 1.715 MDH (2002-2006) ;
 - Contournement de Settat : 17 Km pour un coût estimé à 352 MDH (2003-2005) ;
 - Desserte du port de Oued Rmel : 54 Km pour un coût estimé à 3.000 MDH (2004-2007) ;
 - Settat – Marrakech : 145 Km pour un coût estimé à 3.300 MDH (2004-2007) ;
- d'autres tronçons sont en perspective :
 - Marrakech – Agadir : 233 Km pour un coût estimé à 6.200 MDH ;
 - Triplement de l'autoroute Rabat – Casablanca : 58 Km pour un coût estimé à 800 MDH.

2.2.2.5 – Projet de concession du Parc Zoologique National de Rabat (PZN) : les principaux objectifs poursuivis à travers cette opération sont :

- la participation à la sauvegarde et à la préservation des espèces rares menacées d'extinction ;
- la préservation de la vocation zoologique du PZN et sa mise à niveau ;
- la création d'un important centre de divertissements et d'attractions ;
- l'édification d'un centre d'éducation environnementale et de sensibilisation du public à la préservation de la nature ;
- la création d'un centre de recherche scientifique et de formation dans les domaines ayant trait aux animaux sauvages.

Dans ce cadre, il est prévu la concession, pour une durée de 30 ans, d'un parc zoologique d'environ 53 hectares et des installations annexes. Ce parc offre des perspectives de développement en raison d'un positionnement unique, d'un patrimoine animalier riche à fort potentiel de développement, d'une demande en augmentation, de larges possibilités d'aménagement et de développement et de nombreuses possibilités pour promouvoir des activités complémentaires.

Pour la concrétisation de cette opération, un appel d'offres international a été lancé, en juin 2004, afin de sélectionner un opérateur ou un groupement ayant des références internationales en matière de gestion et d'exploitation de parcs zoologiques et/ou de loisirs. Suite à cet appel d'offres, cinq candidats (2 marocains, 2 hollandais et 1 espagnol) ont manifesté leur intérêt à soumissionner. Les résultats de l'appel d'offres seront connus fin 2004.

2.2.2.6 – Projet El Guerdane : la décision de confier à un opérateur privé, dans le cadre d'un contrat de **Gestion Délégée pour la participation au financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un réseau d'irrigation dans le périmètre agrumicole d'El Guerdane**, situé dans la Province de Taroudant, vise à assurer la sauvegarde de ce périmètre privé qui occupe une superficie d'environ 10.000 hectares. A cet égard, il a été décidé d'allouer au périmètre une dotation moyenne annuelle en eau de surface d'un volume de 45 millions de mètres cubes à partir du complexe de barrages de Mohamed Mokhtar Soussi et de confier à un opérateur privé la mission de construire et d'exploiter une infrastructure d'irrigation comprenant une adduction et un réseau de distribution de l'eau. A l'issue d'une procédure d'appel à la concurrence, **le groupement ONA-CDG-INFRAMAN-Société du Bas Rhône et du Languedoc**, a été déclaré **le 15 juillet 2004**, attributaire provisoire. Il s'agit d'une expérience pilote et avant-gardiste en la matière.

CONCLUSION

Le secteur des Entreprises Publiques s'est caractérisé, durant la période 2003-2004, par une relative stabilité du nombre de ses entités et des évolutions positives qui se reflètent au niveau des performances et à travers les actions de réforme et de restructuration.

Les principaux indicateurs économiques, financiers et sociaux ont accusé, dans l'ensemble, des progrès significatifs. Le fait que la valeur ajoutée du secteur s'établisse, pour la première fois, en deçà du seuil des 10% du PIB (suite notamment à la privatisation de la Régie des Tabacs), confirme le trend de libéralisation progressive de l'économie et la prise en charge croissante des activités de production par le secteur privé.

Une intensification de l'investissement des EEP est tangible comme en témoignent la construction du port Tanger-Méditerranée et de la zone spéciale de développement économique, le développement des liaisons ferroviaires et du programme autoroutier ainsi que le renforcement des équipements dans les services publics (eau, électricité et télécommunications).

La participation du secteur privé dans la gestion des services publics est encourageante comme illustré par le projet El Guerdane, expérience pilote en matière d'eau d'irrigation et par la gestion déléguée du transport urbain à Casablanca. Ces formes de partenariat public-privé seront confortées une fois adopté le cadre juridique des concessions qui vient d'être finalisé par la commission interministérielle ad hoc. Un autre chantier mérite d'être souligné, celui relatif au partenariat en matière de valorisation des terres agricoles appartenant à l'Etat avec, en parallèle, la restructuration des entreprises publiques qui étaient en charge de leur gestion.

En matière d'habitat social, la réforme institutionnelle du secteur créera une plus grande synergie entre les Opérateurs Publics d'Habitat et les investissements projetés par ces organismes atteindront des niveaux inégalés de par le passé. D'autres grandes actions sociales sont en cours portant sur la mise en œuvre de l'Assurance Maladie Obligatoire, l'externalisation des Caisses Internes de Retraite des Etablissements Publics et la consolidation de la viabilité financière de la CMR.

Des restructurations profondes sont engagées dans le sens de la libéralisation prenant la forme de démonopolisations et de transformation d'administrations et d'établissements publics en sociétés anonymes appelées à agir en milieu concurrentiel, particulièrement dans les secteurs des transports, de l'aéroportuaire et de l'audiovisuel avec la création d'organes de régulation indépendants.

Un saut qualitatif vient également d'être franchi avec la mise en application de la réforme du contrôle financier de l'Etat sur les Entreprises Publiques qui induira une plus grande transparence de la gestion, la modernisation de la gouvernance, le renforcement de la politique de contractualisation et une meilleure prévention des risques économiques et financiers du secteur.

En matière de privatisation et après la réussite du transfert de Régie des Tabacs en 2003, la prochaine cotation de la société Itissalat Al-Maghrib en bourse constituera un événement majeur. Outre ses impacts économiques et financiers, cette opération phare est appelée à connaître un succès social à travers le développement de l'actionnariat populaire et la participation significative des salariés au capital de la société.

Les prévisions et tendances dégagées pour 2005 confirment les efforts de rationalisation du secteur des EEP et sa forte implication dans les secteurs sociaux, en milieu rural et dans les services publics de base.

Annexes

EVOLUTION DU PORTEFEUILLE ENTRE LES EXERCICES 2002 ET 2003

ENTITES		INVENTAIRE 2002	INVENTAIRE 2003
EP		271	271
SOCIETES	SE	73	73
	FP	98	111
	SM	246	222
TOTAL GLOBAL		688	677

01 Création	SOREC : Société Royale d'Encouragement du Cheval				
28 Retraits	FERTIMA	SONIR	AGRO	EUROPHOS	AGRICOLA
	SOUROUR	REGENT	RELLMAN	ZINCHEM	CHAMPAGNE
	HEM	MAGHREBAIL	MAURITEL	MEMP	CHELLAH
	LMS (5 Entités)	NADIF	ONAPAR	SCOMC	CO DE REVISION
	SMDC	SOMADIM	SOMALUS	ST OUED ZEM	
17 Nouvelles Participations	SMEEG	PRAYON SA	GASPER GIE	SCI RIGOT	EL KHEIR
	HOLDCO	SODIP	SCI JEAN	SCI NAMIR	MADI
	SOFAC CREDIT	MAROPECHE	PROMER	SCI ALMASSIRA	SCI JEAN F
	SOGIP	OPERATOR MAROC			

En cours d'entrée en 2004

ETABLISSEMENTS PUBLICS	SOCIETES	ACTIONNAIRE
ACADEMIE MOHAMED VI DE LA LANGUE ARABE	CHAABI INTERNATIONAL BANK OFFSHORE	BCP
AGENCE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE	CHAABI LOCATION LONGUE DUREE	BCP
AGENCE URBAINE DE ERRACHIDIA	MAROC CROISSANCE	BCP
AGENCE URBAINE DE GUELIMIM - SMARA	STE DES FOIRES ET EXPOSITIONS DE MARRAKECH	CCISM
AGENCE URBAINE DE NADOR	ACACIA NET	CDG
AGENCE URBAINE DE OUARZAZAT - ZAGORA	AVERROES FINANCES	CDG
AGENCE URBAINE DE OUEDDAHAB - AOUSSEERD	LYDEC	CDG
AGENCE URBAINE D'ELHOCEIMA	MAROC CONNECT	CDG
BIBLIOTHEQUE NATIONALE	TELEFONICA DATA ATLAS	CDG
CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER	TOURISM FUND SA	CDG
OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES	MARBAR	COMANAV
	AL OMRANE	ETAT
	MAROC AMORCAGE	IAM
	NEST CALL CENTER SA	IAM
	MAROC FRUIT BOARD	OCE
	Sté ESKOM PTY LTD	ONE
	ACADEMY GMK SAS	RAM
	ATLAS BLUE	RAM
	ATLAS ON LINE	RAM
	EADS SOGERMA MAINTENANCE MAROC	RAM

En cours de sortie en 2004

ETABLISSEMENTS PUBLICS	SOCIETES	ACTIONNAIRE
BUREAU DE RECHERCHE ET DE PARTICIPATION MINIERE	STE DE PROMOTION ET D'EXPLOITATION DE LA PECHE	ONP
OFFICE NATIONAL DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION PETROLIERE	STE MAROCAINE DE PECHE ET DE THON	ONP
	SCI SAID	SNDE
	SOCIETE D'EXPLOITATION DES MINES DU RIF	BRPM
	CHARBONNAGES DU MAROC	BRPM
	STE IMMOBILIERE POUR DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU SAHARA	ONMT
	UNION INDUSTRIELLE DE MONTAGE	SMESI
	CIMENTERIE MAGHREBINE	ETAT
	SETTAT FILATURE	ETAT
	STE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE	ETAT
	STE NATIONALE DES PRODUITS PETROLIERS	ETAT
	STE DE TELEDETECTION DE CARTOGRAPHIE ET DE TOPOGRAPHIE	ETAT
	STE NATIONALE D'EQUIPEMENT ET DE CONSTRUCTION	ETAT
	STE D'AMENAGEMENT CONSTRUCTION & PROMOTION IMMOBILIERE	ETAT

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS (271)

au 31/12/2003

Sigle	Raison sociale
ABHBC	AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DU BOUREGREG ET DE LA CHAOUIA
ABHL	AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DU LOUKKOS
ABHM	AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DE LA MOULOUYA
ABHOR	AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DE L'OU M ER-RBIA
ABHS	AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DU SEBOU
ABHSM	AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DE SOUSS MASSA
ABHT	AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DU TENSIFT
ADS	AGENCE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
ALEM	AGENCE DES LOGEMENTS ET DES EQUIPEMENTS MILITAIRES
ANAPEC	AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES
ANCFCC	AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION FONCIERE, DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE
ANPP	AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DES LA PME
ANRT	AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS
APDN	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU NORD
APDS	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU SUD
AREFCA	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DU GRAND CASABLANCA
AREFCO	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE CHAOUIA-OUARDIGHA
AREFDA	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE DOUKKALA-ABDA
AREFFB	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE FES-BOULMANE
AREFGCB	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DU GHARB-CHERARDA-BENI HSINE
AREFGS	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE GUELMIM SMARA
AREFLB	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LAAYOUNE-BOUJDOUR- SAKIA EL HAMRA
AREFMT	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE MEKNES-TAFILALT
AREFODL	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE OUED ED-DAHAB-LAGOUIRA
AREFOR	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE L'ORIENTAL
AREFRSZ	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE RABAT-SALE-ZEMMOUR-ZAER
AREFSM	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE SOUSS-MASSA-DRAA
AREFTA	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE TADLA AZILAL
AREFTEH	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE TANSIFT-EL HAOUZ
AREFHTT	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE TAZA-EL HOCEIMA-TAOUNAT
AREFTT	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE TANGER-TETOUAN
AUA	AGENCE URBAINE D'AGADIR
AUAY	AGENCE URBAINE DE LAAYOUNE
AUB	AGENCE URBAINE DE BENI-MELLAL
AUC	AGENCE URBAINE DE CASABLANCA
AUF	AGENCE URBAINE ET DE SAUVEGARDE DE FES
AUK	AGENCE URBAINE DE KENITRA
AUM	AGENCE URBAINE DE MARRAKECH
AUME	AGENCE URBAINE DE MEKNES
AUO	AGENCE URBAINE D'OUJDA
AUR	AGENCE URBAINE DE RABAT - SALE
AUS	AGENCE URBAINE DE SETTAT
AUSJ	AGENCE URBAINE DE SAFI ET D'EL JADIDA
AUT	AGENCE URBAINE DE TANGER
AUTA	AGENCE URBAINE DE TAZA
AUTE	AGENCE URBAINE DE TETOUAN
BAM	BARID AL MAGHRIB
BM	BANK AL MAGHRIB
BRPM	BUREAU DE RECHERCHES ET DE PARTICIPATIONS MINIERES
CADETAF	CENTRALE D'ACHAT ET DE DEVELOPPEMENT MINIER DE TAFILALET ET FIGUIG
CAGAGADIR	CHAMBRE D'AGRICULTURE AGADIR
CAGALHOCEIMA	CHAMBRE D'AGRICULTURE AL HOCEIMA
CAGAZILAL	CHAMBRE D'AGRICULTURE AZILAL
CAGBENI-MELLAL	CHAMBRE D'AGRICULTURE BENI-MELLAL
CAGBENSLIMANE	CHAMBRE D'AGRICULTURE BENSLIMANE

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS (271)

au 31/12/2003

Sigle	Raison sociale
CAGBOUARFA	CHAMBRE D'AGRICULTURE BOUARFA
CAGCASABLANCA	CHAMBRE D'AGRICULTURE CASABLANCA
CAGCHEFCHAOUN	CHAMBRE D'AGRICULTURE CHEFCHAOUN
CAGELJADIDA	CHAMBRE D'AGRICULTURE EL JADIDA
CAGELKELAA	CHAMBRE D'AGRICULTURE EL KELAA
CAGERRACHIDIA	CHAMBRE D'AGRICULTURE ERRACHIDIA
CAGESSAOUIRA	CHAMBRE D'AGRICULTURE ESSAOUIRA
CAGFES	CHAMBRE D'AGRICULTURE FES
CAGGUELMIM	CHAMBRE D'AGRICULTURE GUELMIM
CAGKENITRA	CHAMBRE D'AGRICULTURE KENITRA
CAGKHEMISSET	CHAMBRE D'AGRICULTURE KHEMISSET
CAGKHENIFRA	CHAMBRE D'AGRICULTURE KHENIFRA
CAGKHOUBGA	CHAMBRE D'AGRICULTURE KHOUBGA
CAGLAAYOUNE	CHAMBRE D'AGRICULTURE LAAYOUNE
CAGLARACHE	CHAMBRE D'AGRICULTURE LARACHE
CAGMARRAKECH	CHAMBRE D'AGRICULTURE MARRAKECH
CAGMEKNES	CHAMBRE D'AGRICULTURE MEKNES
CAGMISSOUR	CHAMBRE D'AGRICULTURE MISSOUR
CAGNADOR	CHAMBRE D'AGRICULTURE NADOR
CAGOUARZAZAT	CHAMBRE D'AGRICULTURE OUARZAZAT
CAGUEDEDAHAB	CHAMBRE D'AGRICULTURE OUED EDDAHAB
CAGOUJDA	CHAMBRE D'AGRICULTURE OUJDA
CAGSAFI	CHAMBRE D'AGRICULTURE SAFI
CAGSETTAT	CHAMBRE D'AGRICULTURE SETTAT
CAGSIDIKACEM	CHAMBRE D'AGRICULTURE SIDI KACEM
CAGTANGER	CHAMBRE D'AGRICULTURE TANGER
CAGTAOUNATE	CHAMBRE D'AGRICULTURE TAOUNATE
CAGTAROUDANT	CHAMBRE D'AGRICULTURE TAROUDANT
CAGTATA	CHAMBRE D'AGRICULTURE TATA
CAGTAZA	CHAMBRE D'AGRICULTURE TAZA
CAGTETOUAN	CHAMBRE D'AGRICULTURE TETOUAN
CAGTIZNIT	CHAMBRE D'AGRICULTURE TIZNIT
CAM	CREDIT AGRICOLE DU MAROC
CARAGADIR	CHAMBRE D'ARTISANAT AGADIR
CARBENI-MELLAL	CHAMBRE D'ARTISANAT BENI-MELLAL
CARCASABLANCA	CHAMBRE D'ARTISANAT CASABLANCA
CARELJADIDA	CHAMBRE D'ARTISANAT EL JADIDA
CARESSAOUIRA	CHAMBRE D'ARTISANAT ESSAOUIRA
CARFES	CHAMBRE D'ARTISANAT FES
CARKENITRA	CHAMBRE D'ARTISANAT KENITRA
CARKHEMISSET	CHAMBRE D'ARTISANAT KHEMISSET
CARKHENIFRA	CHAMBRE D'ARTISANAT KHENIFRA
CARLAAYOUNE	CHAMBRE D'ARTISANAT LAAYOUNE
CARMARRAKECH	CHAMBRE D'ARTISANAT MARRAKECH
CARMEKNES	CHAMBRE D'ARTISANAT MEKNES
CARNADOR	CHAMBRE D'ARTISANAT NADOR
CAROUARZAZAT	CHAMBRE D'ARTISANAT OUARZAZAT
CARUEDEDAHAB	CHAMBRE D'ARTISANAT OUED EDDAHAB
CAROUJDA	CHAMBRE D'ARTISANAT OUJDA
CARRABAT	CHAMBRE D'ARTISANAT RABAT
CARSAFI	CHAMBRE D'ARTISANAT SAFI
CARSALE	CHAMBRE D'ARTISANAT SALE
CARSETTAT	CHAMBRE D'ARTISANAT SETTAT
CARSMARA	CHAMBRE D'ARTISANAT SMARA
CARTANGER	CHAMBRE D'ARTISANAT TANGER

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS (271)

au 31/12/2003

Sigle	Raison sociale
CARTAZA	CHAMBRE D'ARTISANAT TAZA
CARTETOUAN	CHAMBRE D'ARTISANAT TETOUAN
CC	CAISSE DE COMPENSATION
CCG	CAISSE CENTRALE DE GARANTIE
CCISAGADIR	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE AGADIR
CCISALHOCEIMA	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE AL HOCEIMA
CCISBENI-MELLAL	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE BENI-MELLAL
CCISCASABLANCA	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE CASABLANCA
CCISELJADIDA	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE EL JADIDA
CCISELKELAA	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE EL KELAA
CCISERRACHIDIA	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE ERRACHIDIA
CCISESSAOUIRA	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE ESSAOUIRA
CCISFES	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE FES
CCISKENITRA	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE KENITRA
CCISKHEMISSET	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE KHEMISSET
CCISKHENIFRA	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE KHENIFRA
CCISKHOURIBGA	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE KHOURIBGA
CCISLAAYOUNE	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE LAAYOUNE
CCISMARRAKECH	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE MARRAKECH
CCISMEKNES	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE MEKNES
CCISMOHAMADIA	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE MOHAMADIA
CCISNADOR	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE NADOR
CCISOUARZAZAT	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE OUARZAZAT
CCISOUEDDAHAB	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE OUED EDDAHAB
CCISOUJDA	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE OUJDA
CCISRABAT	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE RABAT
CCISSAFI	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE SAFI
CCISSETTAT	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE SETTAT
CCISTANGER	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE TANGER
CCISTANTAN	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE TANTAN
CCISTAZA	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE TAZA
CCISTETOUAN	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE TETOUAN
CCM	CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE MAROCAIN
CDER	CENTRE DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES
CDG	CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION
CDVM	CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES
CHIR	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE IBN ROCHD
CHIS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE IBN SINA
CHUHII	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE HASSAN II DE FES
CHUMVI	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE MOHAMED VI DE MARRAKECH
CMPE	CENTRE MAROCAIN DE PROMOTION DES EXPORTATIONS
CMR	CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES
CNESTEN	CENTRE NATIONAL DE L'ENERGIE DES SCIENCES ET TECHNIQUES NUCLEAIRES
CNPAC	COMITE NATIONAL DE LA PREVENTION DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION
CNRST	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
CNSS	CAISSE NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE
CPMAGADIR	CHAMBRE DES PECHEES MARITIMES AGADIR
CPMCASABLANCA	CHAMBRE DES PECHEES MARITIMES CASABLANCA
CPMDAKHLA	CHAMBRE DES PECHEES MARITIMES DAKHLA
CPMTANGER	CHAMBRE DES PECHEES MARITIMES TANGER
CT	CENTRES DE TRAVAUX
EACCE	ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS
EHTP	ECOLE HASSANIA DES TRAVAUX PUBLICS
EMI	ECOLE MOHAMMADIA DES INGENIEURS
EN	ENTRAIDE NATIONALE

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS (271)

au 31/12/2003

Sigle	Raison sociale
ENA	ECOLE NATIONALE D'AGRICULTURE DE MEKNES
ENCGA	ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION D'AGADIR
ENCGS	ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION DE SETTAT
ENCGT	ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION DE TANGER
ENIM	ECOLE NATIONALE DE L'INDUSTRIE MINIERE
ENSAM	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS ET METIERS DE MEKNES
ENSAT	ECOLE NATIONALE DES SCIENCES APPLIQUEES DE TANGER
ENSEM	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ELECTRICITE ET DE MECANIQUE
ENSIAS	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INFORMATIQUE ET D'ANALYSE DES SYSTEMES
ERACC	ETABLISSEMENT REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LA REGION DU CENTRE
ERACCN	ETABLISSEMENT REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LA REGION CENTRE-NORD
ERACCS	ETABLISSEMENT REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LA REGION CENTRE-SUD
ERACNO	ETABLISSEMENT REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LA REGION NORD-OUEST
ERACO	ETABLISSEMENT REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LA REGION DE L'ORIENTAL
ERACS	ETABLISSEMENT REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LA REGION SUD
ERACT	ETABLISSEMENT REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LA REGION DU TENSIFT
ESFAHD	ECOLE SUPERIEURE ROI FAHD DE TRADUCTION
ESTAGADIR	ECOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE D'AGADIR
ESTCASA	ECOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE DE CASABLANCA
ESTFES	ECOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE DE FES
ESTMEKNES	ECOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE DE MEKNES
ESTOUJDA	ECOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE D'OUDJA
ESTSAFI	ECOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE DE SAFI
ESTSALE	ECOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE DE SALE
FDSHII	FONDS HASSAN II POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
FEC	FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL
FFIEM	FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE INTER-ENTREPRISES MINIERES
FONDATION	FONDATION MOHAMMED VI PROMOTION DES OEUVRES SOCIALES DE L'EDUCATION-FORMATION
IIV	INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II
IEA	INSTITUT DES ETUDES AFRICAINES
IERA	INSTITUT DES ETUDES ET DE RECHERCHES POUR L'ARABISATION
INRA	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
INRH	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES HALIEUTIQUES
IPM	INSTITUT PASTEUR DU MAROC
IRCAM	INSTITUT ROYAL DE LA CULTURE AMAZIGH
IS	INSTITUT SCIENTIFIQUE
ISA	INSTITUT SUPERIEUR DE L'ADMINISTRATION
ISCAE	INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
ISM	INSTITUT SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE
ITPSMGEA	INSTITUT TECHNIQUE PRINCE SIDI MOHAMMED DE GESTION DES ENTREPRISES AGRICOLES
IURS	INSTITUT UNIVERSITAIRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
LOARC	LABORATOIRE OFFICIEL D'ANALYSES ET DE RECHERCHES CHIMIQUES
MAP	AGENCE MAGHREB ARAB PRESSE
MDA	MAISON DE L'ARTISAN
OC	OFFICE DE CHANGES
OCE	OFFICE DE COMMERCIALISATION ET D'EXPORTATION
OCP	OFFICE CHERIFIEN DES PHOSPHATES
ODCO	OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION
ODEP	OFFICE D'EXPLOITATION DES PORTS
OFEC	OFFICE DES FOIRES ET D'EXPOSITIONS DE CASABLANCA
OPPT	OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
OMPIC	OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
ONAREP	OFFICE NATIONAL DE RECHERCHES ET D'EXPLOITATIONS PETROLIERES
ONCF	OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
ONDA	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS (271)

au 31/12/2003

Sigle	Raison sociale
ONE	OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE
ONEP	OFFICE NATIONAL DE L'EAU POTABLE
ONICL	OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES
ONMT	OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME
ONOUSC	OFFICE NATIONAL DES ?UVRES UNIVERSITAIRES SOCIALES ET CULTURELLES
ONP	OFFICE NATIONAL DES PECHEs
ONT	OFFICE NATIONAL DE TRANSPORT
ORMVAD	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DE DOUKKALA
ORMVAG	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DU GHARB
ORMVAH	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DU HAOUZ
ORMVAL	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DU LOUKKOS
ORMVAM	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DE LA MOULOYA
ORMVAO	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DE OUARZAZATE
ORMVASM	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DE SOUS MASSA
ORMVAT	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DU TADLA
ORMVATAF	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DU TAFILALET
RADEEC	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE CHAOUIA
RADEEF	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE FES
RADEEJ	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE D'EL JADIDA
RADEEL	REGIE AUTONOME INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE LARACHE
RADEEM	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE MEKNES
RADEEMA	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE MARRAKECH
RADEEN	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU DE NADOR
RADEEO	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU D'Oujda
RADEES	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE SAFI
RADEET	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE BENI-MELLAL
RADEETA	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE TAZA
RAFC	REGIE AUTONOME DES FRIGORIFIQUES DE CASABLANCA
RAK	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE KENITRA
RAMSA	REGIE AUTONOME MULTI-SERVICE D'AGADIR
RATAG	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS D'AGADIR
RATC	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS DE CASABLANCA
RATF	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE FES
RATM	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE MEKNES
RATR	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE RABAT-SALE
RATS	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE SAFI
THEATRE N. M. V	THEATRE NATIONAL MOHAMED V
UNI.AE.TETOUAN	UNIVERSITE ABDELMALEK ESSAADI
UNI.AQ.FES	UNIVERSITE AL QUARAOUYINE
UNI.CADI.AYAD	UNIVERSITE CADI AYAD DE MARRAKECH
UNI.CH.DOUKKALI	UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI
UNI.HASSA I SET	UNIVERSITE HASSAN I DE SETTAT
UNI.HASSA II/AI	UNIVERSITE HASSAN II /AIN CHOCK
UNI.HASSANII.MO	UNIVERSITE HASSANII/MOHAMMEDIA
UNI.IBN.TOFAIL	UNIVERSITE IBN TOFAIL
UNI.IBNOU.ZOHR	UNIVERSITE IBNOU ZOHR D'AGADIR
UNI.M5A.RABAT	UNIVERSITE MOHAMED V/AGDAL
UNI.MOH I.OUJDA	UNIVERSITE MOHAMED PREMIER D'Oujda
UNI.MOU.ISMAIL	UNIVERSITE MOULAY SMAIL
UNIV.M5S.RABAT	UNIVERSITE MOHAMED V/SOUISSI
UNIV.SMBA.FES	UNIVERSITE SIDI MOHAMED BEN ABDALLAH

LISTE DES SOCIETES D'ETAT (73)

au 31/12/2003

Sigle	Raison sociale	Tx Part. Pub.
ADER	AGENCE DE DESENSIFICATION ET DE REHABILITATION DE LA MEDINA DE FES	100,00
ANHI	AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INSALUBRE	100,00
ATTACHAROUK	SOCIETE D'AMENAGEMENT, DE CONSTRUCTION ET DE LA PROMOTION IMMOBILIERE	100,00
BENI MELLAL MOT	BENI MELLAL MOTEL	100,00
BIOPHARMA	SOCIETE DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES, PHARMACEUTIQUES ET VETERINAIRES	100,00
CERPHOS	CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES DES PHOSPHATES MINERAUX	100,00
CFPM	CONDITIONNEMENT DES FRUITS ET PRIMEURS	100,00
CGI	COMPAGNIE GENERALE IMMOBILIERE	100,00
CIL	CIL	100,00
COMAPRA	COMPAGNIE MAROCAINE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES	100,00
COMATAM	COMPAGNIE MAROCAINE DE TRANSPORTS ET D'AFFRETEMENTS MARITIMES	100,00
CRN	CAVES DES ROCHES NOIRES	100,00
DRAPOR	SOCIETE DE DRAGAGE DES PORTS	100,00
FES MOTEL	FES MOTEL	100,00
FIPAR	HOLDING FINANCIERE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENTS	100,00
GPFCE	GROUPEMENT DE PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DU COMMERCE EXTERIEUR	100,00
GRV NADOR	GARE ROUTIERE DE LA VILLE DE NADOR	100,00
HALA FISHERIES	HALA FISHERIES	100,00
IMSA	SOCIETE IMMOBILIERE ET HOTELIERE DE SAFI	100,00
KSAR ES SOUK MO	KSAR ES SOUK MOTEL	100,00
LEJONC ET CIE	LEJONC ET COMPAGNIE	100,00
LOR	SOCIETE DE REPARTITION DES BILLETS DE LOTERIE	100,00
LOTIERE	SOCIETE DE GESTION DE LA LOTERIE NATIONALE	100,00
MAROC TOURIST	MAROC TOURIST	100,00
MAROPHOS I	MAROC-PHOSPHORE	100,00
MAROTEC	SOCIETE MAROCAINE DE REALISATIONS TECHNIQUES ET D'INGENIERIE	100,00
MARPHOCEAN	MARPHOCEAN	100,00
MHV	MAROC HOTELS ET VILLAGES	100,00
MJS	LA MAROCAINE DES JEUX ET DES SPORTS	100,00
PHOSBOUCRAA	PHOSPHATES DE BOUCRAA	100,00
PROMAGRUM	PROMOTION DES AGRUMES AU MAROC	100,00
PROMOBAT	SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE DE LA BAIE DE TANGER	100,00
PROMOPECHE	SOCIETE DE PROMOTION ET D'EXPLOITATION DE LA PECHE	100,00
SAID	SAID	100,00
SAR	SOCIETE D'AMENAGEMENT RYAD	100,00
SCI SEBTA	STE CIVILE IMMOBILIERE SEBTA	100,00
SEFERIF	SOCIETE D'EXPLOITATION DES MINES DU RIF	100,00
SIMEF	STE D'INDUSTRIES MECANIQUES ET ELECTRIQUES DE FES	100,00
SLIMACO	SOCIETE DE CONDITIONNEMENT DES AGRUMES POUR LE GHARB	100,00
SMESI	SOCIETE MAROCAINE D'ETUDES SPECIALES ET INDUSTRIELLES	100,00
SNABT	SOCIETE NATIONALE DE L'AMENAGEMENT DE LA BAIE DE TANGER	100,00
SNDE	SOCIETE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE	100,00
SNEC	SOCIETE NATIONALE D'EQUIPEMENT ET DE CONSTRUCTION	100,00
SNPP	SOCIETE NATIONALE DES PRODUITS PETROLIERS	100,00
SOCAMAR	SOCIETE COMMERCIALISATION DES AGRUMES ET AUTRES FRUITS AU MAROC	100,00
SOCOBER	SOCIETE DE CONDITIONNEMENT DES AGRUMES DE BERKANE	100,00
SODEA	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	100,00
SODECAT	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CUIVRE DE L'ANTI-ATLAS	100,00
SODEVI	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT VITICOLE	100,00
SOFICOM	SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS COMMERCIALES	100,00
SOGATOUR	SOCIETE GENERALE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE	100,00
SOGETA	SOCIETE DE GESTION DES TERRES AGRICOLES	100,00
SOMADET	SOCIETE MAROCAINE POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	100,00
SOMATHES	SOCIETE MAROCAINE DU THE ET DU SUCRE	100,00
SONABA	SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT DE LA BAIE D'AGADIR	100,00

LISTE DES SOCIETES D'ETAT (73)
au 31/12/2003

Sigle	Raison sociale	Tx Part. Pub.
SONACOS	SOCIETE NATIONALE DE COMMERCIALISATION DE SEMENCES	100,00
SOPHAL	SOCIETE NATIONALE DE PROMOTION D'HABITAT LOCATIF	100,00
SOREC	SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT DU CHEVAL	100,00
SOTREG	SOCIETE DE TRANSPORTS REGIONNAUX	100,00
SSM	SOCIETE DES SELS DE MOHAMMADIA	100,00
STAR	SOCIETE DE TRANSPORTS ET D'AFFRETEMENTS REUNIS	100,00
STE HOT NADOR	SOCIETE HOTELIERE DE NADOR	100,00
STE HOT S.HARAZ	SOCIETE HOTELIERE SIDI HARAZEM	100,00
SURAC	SUCRERIE RAFFINERIE DE CANNES DU GHARB	100,00
TELECART	SOCIETE DE TELEDTECTION DE CARTOGRAPHIE ET DE TOPOGRAPHIE	100,00
THONAPECHE	SOCIETE MAROCAINE DE PECHE ET DE THON	100,00
TMSA	AGENCE SPECIALE TANGER MEDITERRANEE	100,00
TRANSATLANTIQUE	CHAINE HOTELIERE TRANSATLANTIQUE	100,00
UIM	UNION INDUSTRIELLE DE MONTAGE	100,00
UREB BEN SLIMAE	UNITE REGIONALE D'ELEVAGE BOVINS DE BEN SLIMANE	100,00
UREB CHTOUKA	UNITE REGIONALE D'ELEVAGE BOVINS DE CHTOUKA	100,00
UREB HAD SOUALE	UNITE REGIONALE D'ELEVAGE BOVINS DE SOUALEM	100,00
UREB OULMES	UNITE REGIONALE D'ELEVAGE BOVINS D'OULMES	100,00

LISTE DES FILIALES PUBLIQUES (111)

au 31/12/2003

Sigle	Raison sociale	Tx Part. Pub.
ACAM	ACCES CAPITAL ATLANTIQUE MAROC SA	55,56
ACOMAR	AGENCE DE CONSIGNATION MAROCAINE	79,64
ADM	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC	92,15
AGA INGENIERIE	SOCIETE POUR L'INGENIERIE DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	81,79
AGRO CONCEPT	AGRO CONCEPT	66,00
AIT SOUALA	AIT SOUALA	74,49
AMAR	AMADEUS MAROC	66,70
AOULI	MINES D'AOULI	98,32
ARTS	AGRUMUCULTEURS REUNIS DES TRIFFAS	83,00
ASSARF	ASSARF ACHAABI	52,61
BAIL AUTO	BAIL AUTO	71,91
BCDM PARIS/BRUX	BANQUE CHAABI DU MAROC	75,16
BCP	BANQUE CENTRALE POPULAIRE	75,16
BENAF	BENAF	56,37
BMAO	BANQUE MAROCAINE POUR L'AFRIQUE ET L'ORIENT	54,97
BNDE	BANQUE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	67,11
BTNA	BRIQUETERIE TUILERIE NORD AFRICAINE	61,66
CASANET	CASANET	65,00
CDM	CHARBONNAGES DU MAROC	98,89
CELLUMA	CELLULOSE DU MAROC	54,63
CHRONOPOST INT	CHRONOPOST INTERNATIONAL	66,00
CID	CONSEIL, INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT	57,52
CIFM	COMPAGNIE IMMOBILIERE ET FONCIERE MAROCAINE	99,68
CIH	CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER	66,54
CIVAC	STE CIVILE DES VILLAGES DE VACANCES	52,52
CMC	COMPAGNIE MAURITANIEENNE DE COMMUNICATION	52,00
CMKD	CONSORTIUM MAROCO-KOWEITEN DE DEVELOPPEMENT	57,73
CMM	CAISSE MAROCAINE DES MARCHES	67,40
COGEFES	COGEFES	91,95
COMANAV	COMPAGNIE MAROCAINE DE NAVIGATION	79,64
COMANAV VOYAGE	SOCIETE DE TOURISME ET DE VOYAGES DE LA COMPAGNIE MAROCAINE DE NAVIGATION	61,77
COTEF	COMPLEXE TEXTILE DE FES	98,52
DIYAR	DIYAR	57,73
DOURDOU	SCI DOURDOU	99,50
EUCA FOREST	EUCA FOREST	54,63
GENEX	GENEX PARTICIPATIONS	75,05
GRV BENI-MELLAL	GARE ROUTIERE DE LA VILLE DE BENI-MELLAL	51,00
GRV EL JADIDA	GARE ROUTIERE DE LA VILLE D'EL JADIDA	75,66
GRV KSAR KEBIR	GARE ROUTIERE DE LA VILLE DE KSAR KEBIR	71,48
GRV SAFI	GARE ROUTIERE DE LA VILLE DE SAFI	60,00
HOLDAGRO	HOLDAGRO	75,00
HOLMADET	HOLMADET	76,97
IAM	ITTISALAT AL MAGHREB	65,00
LIMADET	LIGNES MARITIMES DU DETROIT	76,97
LOTOPRINT	LOTOPRINT	60,00
LPEE	LABORATOIRE PUBLIC D'ESSAIS ET D'ETUDES	93,84
MAGETH	STE MAROCAINE DE GESTION THERMAL	54,83
MAGHREB TITRISN	MAGHREB TITRISATION	54,96
MAMOUNIA	SOCIETE LA MAMOUNIA	98,86
MANUCO	SOCIETE MAROCAINE DE MANUTENTION, DE CONSIGNATION ET DE POINTAGE	79,64
MAROC LEASING	COMPAGNIE MAROCAINE DE LOCATION D'EQUIPEMENT	79,90
MAROCLEAR	MAROCLEAR	61,27
MEDIA	MEDIA FINANCE	52,61
MVINVEST	MARRAKECH VILLAGINVEST	80,00
ORBITA	ORBITA	80,48
OUM CHALOUBA	OUM CHALOUBA	57,15

LISTE DES FILIALES PUBLIQUES (111)

au 31/12/2003

Sigle	Raison sociale	Tx Part. Pub.
PALM BAY	PALM BAY	56,56
POPULAIRE AMAL	LA POPULAIRE AMAL	75,16
POPULAIREALWANE	LA POPULAIRE ALWANE	75,16
RAM	COMPANIE NATIONALE DE TRANSPORT AERIEN ROYAL AIR MAROC	95,28
RGF	ROYAL GOLF DE FES	56,95
SAFABAIL	SAFABAIL	54,97
SAI M'DIQ	SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE DE M'DIQ	83,56
SBM	SOCIETE DES BASALTES MAROCAINS	77,50
SCET-MAROC	SOCIETE CENTRALE POUR L'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE	93,30
SCI ABDELMOUMEN	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ABDELMOUMEN	54,49
SCI AL WIFAQ	SOCIETE IMMOBILIERE AL WIFAQ	70,53
SCI ALMASSIRA	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE AL MASSIRA	75,16
SCI DAIT ROUMI	SCI DAIT ROUMI II	67,64
SCI JEAN	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE JEAN	74,91
SCI JEAN F	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE JEAN FRANCOIS	75,16
SCI MARIAPIE	SCI DE LA CLINIQUE MARIAPIE	66,54
SCI NAMIR	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE NAMIR	75,16
SCI NATHALIE	SOCIETE IMMOBILIERE NATHALIE	66,54
SCI OASIS	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE OASIS-YVES	75,16
SCI PAPILLON	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PAPILLON	75,16
SCI RHOSN	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE RHOSN ENNAKHIL	66,54
SCI RIGOT	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE RIGOT	75,16
SCI ROSE MARIE	SCI ROSE MARIE	91,67
SCI SPARTEL	SCI SPARTEL	75,00
SCOM	SOCIETE DE COORDINATION ET D'ORDONNANCEMENT MAROCAINE	99,92
SCR	SOCIETE CENTRALE DE REASSURANCE	94,00
SCVM	SCVM	58,83
SEPYK	SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA PYROTHINE DE KETTARA	99,53
SERECAF	SOCIETE D'ETUDE ET DE REALISATION DE LA CHAINE DE FROID AU MAROC	99,57
SETAFIL	SETTAT FILATURE	66,48
SIAHA	SIAHA	57,08
SIDET	SOCIETE IMMOBILIERE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	54,25
SIDETSA	SOCIETE IMMOBILIERE POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU SAHARA	84,75
SMTRC	SOCIETE MAROCAINE DES TRANSPORTS RAPIDES CARRE	64,01
SOCICA	SOCICA CHERIFIENNE DE LA CITE OUVRIERE MAROCAINE DE CASA	61,70
SOCOCHARBO	SOCIETE COMMERCIALE DE CHARBONS ET BOIS	98,74
SOFAC-CREDIT	STE DE FINANCEMENTS D'ACHATS A CREDIT	66,20
SOMAVIVAC	SOMAVIVAC	60,00
SONADAC	SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT COMMUNAL	91,40
SORASRAK	SOCIETE REGIONALE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE SE SAIDIA	69,16
SOREAD	SOCIETE D'ETUDES ET DE LA REALISATIONS AUDIOVISUELLES "SOREAD" SA	71,93
SOREAD FRANCE	SOREAD FRANCE	71,93
SOSIPO	SOCIETE DES SILOS PORTUAIRES	75,75
SOTHERMY	SOCIETE THERMO MEDICALE DE MOULAY YACOUB	54,94
SOTORAM	SOCIETE TOURISTIQUE DE ROYAL AIR MAROC	95,35
SPIP	SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE DU PLATEAU	57,73
ST.IMM.WAFIQ	SOCIETE IMMOBILIERE WAFIQ	89,56
STE HOT EL RIAD	SOCIETE HOTELIERE EL RIAD	57,93
STOZ	SOCIETE TOURISTIQUE DE OUED ZEM	99,00
SUCRAFOR	SUCRERIE RAFFINERIE DE L'ORIENTAL	91,95
SUGITON	SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE	57,73
SUNABEL	SUCRERIE NATIONALE DE BETTERAVES DU LOUKKOS	99,53
SUTA	SUCRERIE RAFFINERIE DU TADLA	98,94
UREB TIZITINE	UNITE REGIONALE D'ELEVAGE BOVINS DE TIZITINE	83,77
VINICOOP	SOCIETE COOPERATIVE VINICOLE	63,52

LISTE DES SOCIETES MIXTES (222)

au 31/12/2003

Sigle	Raison sociale	Tx Part. Pub.
AC SUD	ASSALAF CHAABI POUR LE SUD	0,02
ACASA	ACCES CAPITAL ATLANTIQUE	40,00
ACMAR	ASSURANCE CREDIT MAROCAIN	14,43
AEC	ARAB EXCHANGE COMPANY WLL	0,28
AFREXIMBANK	BANQUE AFRICAINE D'IMPORT-EXPORT	0,16
AFRICA-RE	AFRICA-RE	0,23
AFSCO	ARAB FINANCIAL SERVICES COMPANY	0,58
AGM	AKKA GOLD MINING	30,00
AIR SENEGAL	AIR SENEGAL INTERNATIONAL	48,59
AL MAKAM	AL MAKAM	28,87
AL WASSIT	INTERMEDIATION ET CONSEIL FINANCIER " AL WASSIT"	35,00
ALM	ALLICOM MAROC CHIMIE	7,12
AMJOUT	AMJOUT	4,13
AMOS	ANGLO MOROCCAN SHIPYARD AMOS	5,00
ARAB-RE	STE ARAB-RE	2,12
ARABSAT	ARAB SATELLITE COMMUNICATIONS ORGANISATION	0,40
ARMICO	ARAB MINING COMPANY	1,10
ASSALAF CHAABI	ASSALAF CHAABI	1,07
ATAAMINE CHAABI	ATAAMINE CHAABI	22,55
ATAUS	ATELIERS DE TECHNOLOGIE AVANCEE D'USINAGE	5,64
ATFP	ARAB TRAD FINANCING PROGRAM	0,04
ATLANTIS	STE HOTELIERE ATLANTIS	13,19
ATLAS TV	ATLAS TV	34,09
BANK AL AMAL	BANK AL AMAL	5,42
BDM	BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	5,83
BHCI	BANQUE D'HABITAT DE LA COTE D'IVOIRE	5,69
BMCE MADRID	BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR INTERNATIONAL	24,76
BPMC	BANQUE POPULAIRE MAROCO-CENTREAFICAINE	43,22
BPMG	BANQUE POPULAIRE MAROCO-GUINEENNE	44,02
CARNAUD	CARNAUD MAROC	43,41
CDI	CDI	7,28
CEFOR	INSTITUT DE FORMATION CEFOR	0,08
CHAABI LEASING	CHAABI LEASING	22,55
CHIMIE PRODUIT	CHIMIE PRODUIT	36,40
CIMA	CIMENTERIE MAGHREBINE	50,00
CIMAR	CIMENTS DU MAROC	15,55
CIP	CIVILE IMMOBILIERE DU PARC	0,34
CLUB MED	CLUB MEDITERANEEN	0,10
CLUB SANGHO	CLUB SANGHO	46,58
CMF	COMMON MAEKET FERTILIZERS	9,41
CMG	COMPAGNIE MINIERE DES GUEMASSA	23,08
CMI	CENTRE MONETIQUE INTERBANQUE	23,22
CMSO	CITE MAROCAINE DE SIDI OTHMANE	12,08
CNIA	COMPAGNIE NORDAFRICAINE ET INTERCONTINENTALE D'ASSURANCES	13,14
COLAIT	COLAIT	0,10
COMABAR	COMPAGNIE MAROCAINE DE BARYTES	45,00
CORMES	COMPTOIR DE REPARATION MECANIQUE DE SETTAT	11,09
CTJ	CITE TROIS DES JEUNES	5,32
CWIC	CASA WORLD INTER CENTER	0,75
DAR ADDAMAN	SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE DAR ADDAMAN	38,89
DELMA	DELMA	11,42
EDITION MI	EDITIONS MAROCAINES ET INTERNATIONALES	12,19
EL KHEIR	SOCIETE EL KHEIR	10,00
EMAPHOS	EURO MAROC PHOSPHORE	48,44
EP D'ANFA	ESPACE PORTE D'ANFA	18,68
ESSOUKNA	SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE ESSOUKNA	37,58

LISTE DES SOCIETES MIXTES (222)

au 31/12/2003

Sigle	Raison sociale	Tx Part. Pub.
ETA	ETAPES TOURISTIQUES AFRICAINES	3,88
ETI	EXPERTS TRAITEMENT D'INFORMATIONS	13,74
EUMAGEX	EURO-MAROCAINE DE GESTION A L'EXPORT	8,25
EUROCHEM	EUROCHEM REASSURANCE	45,31
EUROCHEQUE	EUROCHEQUE MAROC	6,06
FARAH MAGHREB	FARAH MAGHREB	20,11
FG DAR ADDAMAN	FONDS DE GARANTIE DE DAR ADDAMAN	1,67
FOSBRASIL	FOSBRASIL	5,21
FRUMAT	FRUITIERE MAROCAINE DE TRANSFORMATION	38,84
FRUSUMA EUROPE	FRUSUMA EUROPE	38,84
FS BANK AL AMAL	FONDS DE SOUTIEN DE BANK AL AMAL	1,67
GALLIA	GALLIA	36,40
GAM	GSM AL MAGHREB	22,75
GASPER	GASPER GIE	9,06
GOLD	JEAN GOLDSCHMIDT	22,66
GRV MARRAKECH	GARE ROUTIERE DE LA VILLE DE MARRAKECH	40,00
GRV RABAT	GARE ROUTIERE DE LA VILLE DE RABAT	40,00
GRV SETTAT	GARE ROUTIERE DE LA VILLE DE SETTAT	39,38
HAYANE INDUST	HAYANE INDUSTRIE	8,20
HHC	HOSPITALITY HOLDING COMPANY	50,00
HNG	HÔTEL NOUVELLE GENERATION	33,27
HOLDCO	HOLDCO	15,67
HOTEL DAKHLA	HOTEL DAKHLA	13,22
HOTEL DIAFA	HOTEL DIAFA	9,53
HYDRO	HYDROMETAL	22,66
HYDROT	HYDRO THECNOLOGIES	11,55
IDEAL	IDEAL/SALIMA GRAPH	5,96
IMEG CC	STE IMEG CC	9,51
IMLACID	INDO-MAROC-PHOSPHORE	50,00
INTELSAT	INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION BY SATELLITE	0,10
INTERBANCAIRE	IMMOBILIERE INTERBANCAIRE	24,79
INTERBANK	SOCIETE INTERBANK	19,14
INVESTIMA	STE INVESTIMA	1,92
LABOMETAL	LABORATOIRE METALLURGIQUE D'ETUDES ET DE CONTROLE	7,50
LAITERIE DU NOR	LAITERIE DU NORD	5,80
LOCASOM	STE ANONYME DE LOCATION DE VEHICULES	11,99
MABENSA	SOCIETE MABENSA	20,00
MAC/Z	MAROC CUIVRE ET ZINC	17,53
MADI	MAGHREB DEVELOPPEMENT INVESTISSEMENT	22,55
MAEVA	MAEVA MANAGEMENT	22,66
MAGHREB ELAST	MAGHREB ELASTOPLAST	10,84
MAI	MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	38,82
MAI TOURISME	MAI TOURISME	30,82
MAINTER	MULTI ASSISTANCE INTERNATIONAL	38,82
MANUJORF	STE JORF-LASFAR DE MANUTENTION	36,95
MARONOR	MARONOR	39,82
MAROPECHE	MAROPECHE	43,00
MARTCO	MARGHREB ARAB TRADING COMPANY	15,03
MARTCO ALGER	MAGHREB ARAB TRADING COMPANY D'ALGER	0,15
MASCANFOOD	MASCANFOOD	13,15
MATELCA	STE MAROCAINE DE TELECOMMUNICATIONS PAR CABLES SOUS-MARINS	32,50
MATIS AEROSPACE	MATIS AEROSPACE	31,76
MEDI TELECOM	MEDI TELECOM	8,00
MEDISTERPH	MEDISTERPH	21,91
METAL	METAL ET RESIDUS	17,44
MITC	MORROCAN INFORMATION TECHNOPARK CASABLANCA	30,65

LISTE DES SOCIETES MIXTES (222)

au 31/12/2003

Sigle	Raison sociale	Tx Part. Pub.
MMA	PECHINEY M.M.A	14,28
MMB	MAGHREB MACHINES A BOIS	2,50
MMPC	MAISON DES MINES ET DES PONTS ET CHAUSSEES	0,25
MOGALBAT	MOGALBAT	1,62
MSI	MAROC SERVICE INTERMEDIATION	26,65
MSO	MINE DE SIDI OTHMANE	1,69
NEW SALAM	STE NEW SALAM	39,93
NIHAM	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE NIHAM	50,00
OB TENSIFT	OB TENSIFT	7,28
ODA	OMNIUM DE DIFFUSION AUTOS	12,00
OMIA	OMNIUM MAGHREBIN DES INDUSTRIELS AUTOMOBILES	4,38
OPERATOR MAROC	OPERATOR MAROC	2,70
OTM	OMNIUM TECHNIQUE MAROC	20,00
PALMARE	PALMARE	24,04
PALMARIVA	PALMARIVA MAROC	17,77
PERLITE	PERLITE ROCHE	20,00
PKDS	PK DUENGERHANDEL-SGESELLSCHAFT MBH	22,66
PLM	DOUNIA HOTELS PLM	0,29
PRAYON	PRAYON (UK, PLC/PRAYON SPECIALITY PRODUCTS LTD)	45,31
PRAYON SA	PRAYON SA	45,31
PRAYONB	PRAYON BENELUX	45,31
PRAYOND	PRAYON ALLEMAGNE	45,31
PRAYONF	PRAYON FRANCE	45,31
PRAYONI	PRAYON IBERICA	45,31
PRAYONINC	PRAYON INC INTERNATIONAL	45,31
PRAYONIT	PRAYON ITALIA	22,66
PRAYONS	PRAYON SERVICE ET FINANCE	45,31
PRAYTECH	PRAYTECH	45,31
PROMER	PROMER	30,00
PRT	PRAYON-RUPEL TECHNOLOGIE	45,31
RECOURS	RECOURS SOCIETE ANONYME	21,58
RT	REGIE DES TABACS	20,00
SACEM	SOCIETE ANONYME CHERIFIENNE D'ETUDE MINIERES	42,99
SAFABOURSE	SAFABOURSE	30,93
SAFACRED	SAFACRED	33,56
SAFIR	SAFIR	28,87
SAI	STE ARAB D'INVESTISSEMENT	0,10
SAII	SOCIETE ARABE D'INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS	1,80
SALIMA HOLDING	HOLDING MAROCO-LIBYENNE	36,40
SAPMEX	SAPMEX	1,37
SASMA	SOCIETE AGRICOLE DE SERVICES AU MAROC	25,00
SBVC	STE DE LA BOURSE DES VALEURS DE CASABLANCA	3,15
SCARIZ	STE COOPERATIVE AGRICOLE DE RIZERIE	0,89
SCI ABLA	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ABLA	22,55
SCI SAFI	SCI SAFI	3,76
SCIF	SOCIETE CHERIFIENNE DE MATERIEL INDUSTRIEL ET FERROVIAIRE	24,53
SCIMEP	STE CIVILE IMMOBILIERE DE LA MAISON D'ETUDIANTS DE PARIS	35,39
SCPR	SOCIETE CHIMIQUE PRAYON-RUPEL	45,31
SCS	SOCIETE CHERIFIENNE DES SELS	50,00
SECO	STE DES ENGRAIS CHIMIQUES ET ORGANIQUES	22,64
SED FES	SOCIETE D'ETUDES ET D'INVESTISSEMENTS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE DE FES ET SES REGIONS	4,33
SEET	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE DE TAHDDART	48,00
SEG	STE EQUATO GUINEENNE	0,01
SFAPM	SFAPM	15,08

LISTE DES SOCIETES MIXTES (222)

au 31/12/2003

Sigle	Raison sociale	Tx Part. Pub.
SG AL ISTITMAR	SOCIETE GESTIONNAIRE AL ISTITMAR CHAABI	25,55
SI ALAIN	STE IMMOBILIERE ALAIN	18,84
SIBA	SOCIETE IMMOBILIERE DES BANQUES ASSOCIEES	18,74
SICOPAR	SICOPAR	6,67
SICOSSET	SICOSSET	4,57
SIDI IFNI	SOCIETE SCI SIDI IFNI	48,32
SIEA	SOCIETE IMMOBILIERE ETAPEX AGADIR	4,42
SIEF	SOCIETE IMMOBILIERE ETAPEX DE FES	20,00
SILOX	STE INDUSTRIELLE LIEGEOISE DES OXYDES	22,66
SILOXAN	SILOXAN HOLDING	22,66
SIMEB	SOCIETE IMMOBILIERE EL BOUGHAZ	12,86
SIN	STE IMMOBILIERE LE NOTRE	1,09
SLCN	SLCN	3,00
SMADA	SMADA	25,00
SMAEX	SOCIETE MAROCAINE D'ASSURANCE A L'EXPORTATION	41,26
SMDC INTER	SMDC INTERNATIONAL	0,75
SMDM	SOCIETE MAGHREBINE DE DEFENSE MARITIME	44,60
SMEEG	STE MAROCAINE D'ETUDES ECONOMIQUES ET DE GESTION	5,63
SMES	SMES	46,69
SMOA	SOCIETE MAROCAINE D'OXYGENE ET D'ACETYLENE	0,19
SNCZ	STE NOUVELLE DES COULEURS ZINCIQUES	22,66
SOCOLMO	SOCOLMO	2,01
SODIP	SODIP	15,00
SOGEPIB	SOCIETE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DU PARC INDUSTRIEL DE BOUSKOURA	10,00
SOGIP	SOGIP	20,00
SOMACA	SOCIETE MAROCAINE DE CONSTRUCTION AUTOMOBILE	12,00
SOMACAT	SOMACAT	7,96
SOMED	SOCIETE MAROC-EMIRATS ARABES UNIS DE DEVELOPPEMENT	37,69
SONASRAK	SONASRAK	3,00
SOPROTA	STE DE PROV.DE TADLA	22,50
SOTCODAT	SOTCODAT	29,41
SOTHERMA	SOCIETE DU THERMALISE MAROCAIN	23,25
SPPP	SOCIETE DE PARTICIPATION ET PROMOTION DU PARTENARIAT MOUSSAHAMA	43,83
STEP	STE TUNISIENNE DES ENGRAIS PULVERISES	1,40
SUC-DOUKKALA	SUCRERIE DOUKKALA	6,60
SUC-ZEMMAMRA	SUCRERIE ZEMMAMRA	9,62
SUD LUX	SUD LUX	9,98
SURGELES	SURGELES DU LOUKKOS	8,00
SWIFT	SOCIETE FOR WORLDWIDE INTERBANK FINANCIAL TELECOMMUNICATION	0,02
TAF	STE TABRANI	1,08
TECICO	TECICO	11,04
THURAYA	THURAYA	0,13
TICHKA OUARZAZ	TICHKA OUARZAZATE	39,93
TICKET AFRIQUE	TICKET AFRIQUE	33,00
TIVOLI	LE TIVOLI	31,85
TRANSPEK	TRANSPEK	15,47
UCOMEF	UCOMEF	12,13
UMA	UMA TRADING	21,84
UMEP	UMEP	22,60
UMET	UME TOURISME	17,74
UPLINE TECHNO	UPLINE TECHNOLOGIES	20,00
USIMAR	USIMAR	0,42
VITALAIRE	VITALAIRE	0,19
WTC	WORLD TRADE CENTER	3,37
ZEOLINE	ZEOLINE	22,66
ZUARIE	ZUARIE LMT	49,00

LISTE DES PRINCIPAUX EEP (142)

SIGLE	Raison Sociale
ADM	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC
ADS	AGENCE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
ALEM	AGENCE DES LOGEMENTS ET DES EQUIPEMENTS MILITAIRES
ANAPEC	AGENCE NATIONALE DE LA COSERVATION FONCIERE DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE
ANCFCC	AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES
ANHI	AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INSALUBRE
ANRT	AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS
APDN	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU NORD
APDS	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU SUD
AREFCA	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DU GRAND CASABLANCA
AREFCO	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE CHAOUIA-OUARDIGHA
AREFDA	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE DOUKKALA-ABDA
AREFFB	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE FES-BOULMANE
AREFGCB	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DU GHARB-CHERARDA-BENI HSINE
AREFGS	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE GUELIMIM SMARA
AREFLB	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LAAYOUNE-BOUJDOUR- SAKIA EL HAMRA
AREFMT	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE MEKNES-TAFILALT
AREFODL	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE OUED ED-DAHAB-LAGOUIRA
AREFOR	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE L'ORIENTAL
AREFRSZ	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE RABAT-SALE-ZEMMOUR-ZAER
AREFSM	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE SOUSS-MASSA-DRAA
AREFTA	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE TADLA AZILAL
AREFTEH	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE TANSIFT-EL HAOUZ
AREFTHT	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE TAZA-EL HOCEIMA-TAOUNAT
AREFTT	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE TANGER-TETOUAN
ATTACHAROUK	SOCIETE D'AMENAGEMENT, DE CONSTRUCTION ET DE LA PROMOTION IMMOBILIERE
AUA	AGENCE URBAINE D'AGADIR
AUAY	AGENCE URBAINE DE LAAYOUNE
AUB	AGENCE URBAINE DE BENI-MELLAL
AUC	AGENCE URBAINE DE CASABLANCA
AUF	AGENCE URBAINE DE FES
AUK	AGENCE URBAINE DE KENITRA
AUM	AGENCE URBAINE DE MARRAKECH
AUME	AGENCE URBAINE DE MEKNES
AUO	AGENCE URBAINE D'OUJDA
AUR	AGENCE URBAINE DE RABAT
AUS	AGENCE URBAINE DE SETTAT
AUSJ	AGENCE URBAINE DE SAFI ET D'EL JADIDA
AUT	AGENCE URBAINE DE TANGER
AUTA	AGENCE URBAINE DE TAZA
AUTE	AGENCE URBAINE DE TETOUAN
BAM	BARID AL MAGHRIB
BIOPHARMA	SOCIETE DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES VETERINAIRES
BRPM	BUREAU DE RECHERCHES ET DES PARTICIPATIONS MINIERES
CAM	CREDIT AGRICOLE DU MAROC
CCG	CAISSE CENTRALE DE GARANTIE
CCM	CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE MAROCAIN
CDER	CENTRE DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES
CDG	CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION
CDVM	CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES
CHIR	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE IBN ROCHD
CHIS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE IBN SINA
CMPE	CENTRE MAROCAIN DE PROMOTION DES EXPORTATIONS

LISTE DES PRINCIPAUX EEP (142)

SIGLE	Raison Sociale
CMR	CAISSE MAROCAINE DE RETRAITES
CNESTEN	CENTRE NATIONAL DE L'ENERGIE DES SCIENCES ET TECHNIQUES NUCLEAIRES
CNPAC	COMITE NATIONAL DE LA PREVENTION DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION
CNSS	CAISSE NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE
COMANAV	COMPAGNIE MAROCAINE DE NAVIGATION
COMAPRA	COMPAGNIE MAROCAINE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES
COTEF	COMPLEXE TEXTILE DE FES
CT	CENTRES DE TRAVAUX
DRAPOR	SOCIETE DE DRAGAGE DES PORTS
EACCE	ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS
EN	ENTRAIDE NATIONALE
ENA	ECOLE NATIONALE D'AGRICULTURE
ENIM	ECOLE NATIONALE DE L'INDUSTRIE MINIERE
ERACC	ETABLISSEMENT REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LA REGION DU CENTRE
ERACCN	ETABLISSEMENT REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LA REGION CENTRE-NORD
ERACCS	ETABLISSEMENT REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LA REGION CENTRE-SUD
ERACNO	ETABLISSEMENT REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LA REGION NORD-OUEST
ERACO	ETABLISSEMENT REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LA REGION DE L'ORIENTAL
ERACS	ETABLISSEMENT REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LA REGION SUD
ERACT	ETABLISSEMENT REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LA REGION DU TENSIFT
IAM	ITISSALAT AL MAGHRIB
IAV	INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II
INRA	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
INRH	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES HALIEUTIQUES
IPM	INSTITUT PASTEUR DU MAROC
ISCAE	INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
LOARC	LABORATOIRE OFFICIEL D'ANALYSES ET DE RECHERCHES CHIMIQUES
LPEE	LABORATOIRE PUBLIC D'ESSAIS ET D'ETUDES
MAP	AGENCE MAGHREB ARAB PRESSE
MDA	MAISON DE L'ARTISAN
OC	OFFICE DES CHANGES
OCE	OFFICE DE COMMERCIALISATION ET D'EXPORTATION
OCP	OFFICE CHERIFIEN DES PHOSPHATES
ODCO	OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION
ODEP	OFFICE D'EXPLOITATION DES PORTS
OFPPT	OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
OMPIC	OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
ONAREP	OFFICE NATIONAL DE RECHERCHES ET D'EXPLOITATIONS PETROLIERES
ONCF	OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
ONDA	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS
ONE	OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE
ONEP	OFFICE NATIONAL DE L'EAU POTABLE
ONICL	OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES
ONMT	OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME
ONP	OFFICE NATIONAL DES PECHEES
ONT	OFFICE NATIONAL DE TRANSPORT
ONTS	OFFICE NATIONAL DU THE ET DU SUCRE
ORMVAD	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DE DOUKKALA
ORMVAG	OFFICE REGIONAL DE LA MISE EN VALEUR AGRICOLE DU GHARB
ORMVAH	OFFICE REGIONAL DE LA MISE EN VALEUR AGRICOLE DU HAOUZ
ORMVAL	OFFICE REGIONAL DE LA MISE EN VALEUR AGRICOLE DU LOUKKOS
ORMVAM	OFFICE REGIONAL DE LA MISE EN VALEUR AGRICOLE DE LA MOULOUIYA
ORMVAO	OFFICE REGIONAL DE LA MISE EN VALEUR AGRICOLE DE OUARZAZATE

LISTE DES PRINCIPAUX EEP (142)

SIGLE	Raison Sociale
ORMVASM	OFFICE REGIONAL DE LA MISE EN VALEUR AGRICOLE DE SOUS MASSA
ORMVAT	OFFICE REGIONAL DE LA MISE EN VALEUR AGRICOLE DU TADLA
ORMVATAF	OFFICE REGIONAL DE LA MISE EN VALEUR AGRICOLE DE TAFILALT
RADEEC	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE CHAOUIA
RADEEF	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE FES
RADEEJ	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE D'EL JADIDA
RADEEL	REGIE AUTONOME INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE LARACHE
RADEEM	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE MEKNES
RADEEMA	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE MARRAKECH
RADEEN	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU DE NADOR
RADEEO	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU D'OUDJA
RADEES	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE SAFI
RADEET	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE BENI-MELLAL
RADEETA	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE TAZA
RAFC	REGIE AUTONOME DES FRIGORIFIQUES DE CASABLANCA
RAK	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE KENITRA
RAM	COMPANIE NATIONALE DE TRANSPORT AERIEN ROYAL AIR MAROC
RAMSA	REGIE AUTONOME MULTI-SERVICES D'AGADIR
RATAG	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAIN D'AGADIR
RATC	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE CASABLANCA
RATF	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE FES
RATM	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE MEKNES
RATR	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE RABAT-SALE
RATS	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE SAFI
SNABT	SOCIETE NATIONALE DE L'AMENAGEMENT DE LA BAIE DE TANGER
SNEC	SOCIETE NATIONALE D'EQUIPEMENT ET DE CONSTRUCTION
SODEA	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
SOGETA	SOCIETE DE GESTION DES TERRES AGRICOLES
SONABA	SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT DE LA BAIE D'AGADIR
SONACOS	SOCIETE NATIONALE DE COMMERCIALISATION DE SEMENCES
SOREAD	SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS AUDIOVISUELLES
SOSIPO	SOCIETE DES SILOS PORTUAIRES
SUCRAFOR	SOCIETE SUCRERIE RAFFINERIE DE L'ORIENTAL
SUNABEL	SUCRERIE NATIONALE DE BETTERAVES DU LOUKKOS
SURAC	SUCRERIE RAFFINERIE DE CANNES DU GHARB
SUTA	SUCRERIE RAFFINERIE DU TADLA

PRINCIPAUX INDICATEURS
ECONOMIQUES ET FINANCIERS
DES EEP AU TITRE DE L'EXERCICE 2003

(En Milliers de DH)

INDICATEURS	2001	2002	2003	ECART 03/02
Investissement	18 600 439	21 508 321	23 373 159	8,67%
Chiffre d'Affaires	91 548 928	97 025 535	102 621 387	5,77%
Charges de personnel	18 053 207	18 608 066	19 433 497	4,44%
Charges d'exploitation hors dotations	66 709 225	70 287 976	71 039 311	1,07%
Valeur Ajoutée	38 283 153	39 483 724	40 266 796	1,98%
Résultats bénéficiaires	8 832 895	10 899 819	9 321 315	-14,48%
Résultats déficitaires	4 952 327	9 590 285	3 757 270	-60,82%
Impôt sur les sociétés	1 844 358	2 316 950	3 563 429	53,80%
Capacité d'autofinancement	16 334 090	10 359 120	13 734 422	32,58%
Fonds propres	111 092 586	121 082 341	125 042 202	3,27%
Dettes de financement	64 039 114	64 491 616	60 729 025	-5,83%
Total du bilan	383 002 715	396 520 890	409 070 763	3,16%

BILAN SOCIAL DES EEP

EXERCICE 2003

			INDICATEURS AU 31/12/2003			
			EFFECTIF GLOBAL	RECRUTEMENTS EFFECTUES	DEPART DU PERSONNEL	
					TOTAL	VOLONTAIRE INDEMNISE
Etablissements Publics	Permanents	Cadres	20 020	442	851	505
		Maîtrise	44 937	486	1 589	681
		Execution	51 640	629	2 869	511
	Total Permanents		116 597	1 557	5 309	1 697
	Occasionnels		14 671	78	671	85
	Total EP		131 268	1 635	5 980	1 782
Sociétés	Permanents	Cadres	5 274	106	574	389
		Maîtrise	11 295	98	878	561
		Execution	11 668	2	314	173
	Total Permanents		28 237	206	1 766	1 123
	Occasionnels		11 787	182	0	0
	Total SOCIETES		40 024	388	1 766	1 123
Global	Permanents	Cadres	25 294	548	1 425	894
		Maîtrise	56 232	584	2 467	1 242
		Execution	63 308	631	3 183	684
	Total Permanents		144 834	1 763	7 075	2 820
	Occasionnels		26 458	260	671	85
	Total Global		171 292	2 023	7 746	2 905

TRANSFERTS DE L'ETAT AUX EEP POUR LES EXERCICES
2002 ET 2003 (EN MDH)

Annexe 5

EEP	REALISATIONS 2002				REALISATIONS 2003			
	Equipement	Fonctionnement	Autres *	Total	Equipement	Fonctionnement	Autres *	Total
ADER			7,70	7,70	13,00			13,00
ADS	51,90	12,00		63,90	51,90	11,40		63,30
Agence du Nord	161,00			161,00	150,00			150,00
Agence Oum Rebia	6,00			6,00				0,00
AGENCES BASSINS HYDRAULIQUES	36,00			36,00	42,00			42,00
Agences Urbaines (TOTAL)		184,20		274,60		190,30		268,30
ANAPEC	23,50	45,71		69,21	3,50	43,42		46,92
AREF	115,90	641,57		757,47	567,59	688,69		1 256,28
BCP			118,47	118,47				0,00
BNDE				0,00			200,00	200,00
BRPM	72,00			72,00	68,40			68,40
CADETAF	0,80		6,00	6,80	0,76		6,00	6,76
CCG			150,00	150,00	100,00		150,00	250,00
CCM	8,80	23,64		32,44	8,36	28,21		36,57
CDER	4,00	15,17		19,17	3,80	15,72		19,52
CDM			39,49	39,49			44,81	44,81
Centres de Travaux	111,70	271,17		382,87	46,22	246,64		292,86
CH Hassan II à Fès				0,00	5,00	8,43		13,43
CH IBN ROCHD Casa	20,00	117,00		137,00	20,00	117,00		137,00
CH IBN SINA Rabat	30,00	255,00		285,00	30,00	255,00		285,00
CH Med VI Marrakech				0,00	5,00	7,80		12,80
CH. AGRICULTURE	0,86	17,18		18,04	0,60	14,64		15,24
CNCPRST	70,57	48,90		119,47	90,15	47,06		137,21
CNESTEN	69,30	30,00		99,30	47,60	34,43		82,03
CNPAC	3,00			3,00	3,00			3,00
COMANAV			150,00	150,00				0,00
COMAPRA			19,00	19,00				0,00
EHTP		7,40		7,40		7,40		7,40
ENAM	12,29	35,88		48,17	6,00	36,68		42,68
ENIM	0,80	47,27		48,07	0,76	52,70		53,46
ENTRAIDE NATIONALE	40,40	153,00		193,40	40,40	157,81		198,21
ERAC			50,00	50,00			50,00	50,00
Etablissements d'Enseignement Supérieur	374,83	392,15		766,98	280,66	312,08		592,74
Fondation Med VI de promotion des œuvres sociales de l'Education-Formation		427,66		427,66		466,86		466,86
I.P.SIDI MOHAMED	1,88	4,20		6,08	1,66	4,09		5,75
IAV HASSAN II	21,90	133,36		155,26	6,08	149,84		155,92
INRA	88,81	141,31		230,12	68,21	119,25		187,46
INRH	25,00	15,22		40,22	25,00	17,60		42,60
IPM	5,00	13,00		18,00	5,00	16,00		21,00
IRCAM				0,00		70,00		70,00
ISA		3,77		3,77				0,00

TRANSFERTS DE L'ETAT AUX EEP POUR LES EXERCICES
2002 ET 2003 (EN MDH)

Annexe 5

EEP	REALISATIONS 2002				REALISATIONS 2003			
	Equipement	Fonctionnement	Autres *	Total	Equipement	Fonctionnement	Autres *	Total
ISCAE		29,65		29,65		29,84		29,84
MAP	5,60	115,79		121,39	5,32	121,92		127,24
OCP			850,00	850,00			810,00	810,00
ODCO		13,69		13,69		14,23		14,23
OFPPT	124,00	160,00		284,00	172,00	217,00		389,00
ONAREP	56,00			56,00	53,20			53,20
ONCF			624,00	624,00			729,00	729,00
ONE			260,00	260,00			260,00	260,00
ONMT	250,00			250,00	250,00			250,00
ONOUSC		9,54		9,54				0,00
ONP	5,00			5,00				0,00
ORMVA (TOTAL)	1 420,13	253,69		1 673,82	1 122,44	240,35		1 362,79
RAM			120,00	120,00			110,00	110,00
SEFERIF			4,61	4,61			2,30	2,30
SNDE		3,88		3,88		3,42		3,42
SODEA				0,00			435,00	435,00
SOGETA				0,00			165,00	165,00
SOMED				0,00			41,56	41,56
SUCRAFOR			30,00	30,00			30,00	30,00
THEATRE Med V	4,50	9,83		14,33		9,33		9,33
TOTAL	3 221,47	3 631,79	2 429,27	9 282,53	3 293,61	3 755,14	3 033,67	10 082,43

* la rubrique "Autres" regroupe les transferts au titre du capital, de la dette et des restructurations.

TRANSFERTS DE L'ETAT VERS LES EEP
PREVISIONS DE LA LF POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2004
(EN MDH)

Annexe 6

EEP	Prévisions initiales de la loi de finances 2004			
	Equipement	Fonctionnement	Autres *	Total
ADER	20,00			20,00
ADM				0,00
ADS	52,94	14,50		67,44
AGENCE DU NORD	150,00			150,00
AGENCE DU SUD	50,00			50,00
AGENCES DE BASSINS HYDRAULIQUES	42,00			42,00
Agences Urbaines (Total)	0,00	254,15		254,15
ANAPEC	3,57	55,22		58,79
AREFs	578,94	812,41		1391,35
BCP				0,00
BRPM	70,00			70,00
CADETAF			3,00	3,00
CCG			150,00	150,00
CCM	8,53	35,88		44,41
CDER	4,00	16,00		20,00
CDM			263,10	263,10
CENTRES DE TRAVAUX	50,19	312,91		363,11
CH IBN ROCHD	20,40	148,82		169,22
CH IBN SINA	30,60	324,36		354,96
CH Med VI Marrakech	5,10	9,92		15,02
CH. AGRICULTURE	0,61	17,17		17,78
CH. Hassan II à Fès	5,10	10,72		15,82
CNESTEN	91,90	30,00		121,90
CNPAC	3,06			3,06
CNRST	91,95	61,95		153,91
COTEF			50,00	50,00
EHTP		9,41		9,41
ENAM	6,12	46,05		52,17
ENIM	0,78	67,04		67,81
ENTRAIDE NATIONALE	41,21	200,74		241,95
ERAC			50,00	50,00
Etablissements d'Enseignement Supérieur	286,28	318,09		604,37
Fondation Med VI de promotion des œuvres sociales de l'E-F		593,84		593,84
I.P.SIDI MOHAMED	1,73	5,09		6,82
IAV HASSAN II	8,16	172,99		181,15
INRA	71,81	174,26		246,07

TRANSFERTS DE L'ETAT VERS LES EEP
PREVISIONS DE LA LF POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2004
(EN MDH)

Annexe 6

EEP	Prévisions initiales de la loi de finances 2004			
	Equipement	Fonctionnement	Autres *	Total
INRH	25,50	22,39		47,89
IPM	5,00	13,00		18,00
IRCAM		89,04		89,04
ISCAE		37,96		37,96
MAP	5,43	155,08		160,50
OCP			790,00	790,00
ODCO		18,10		18,10
OFPPT	175,44	193,34		368,78
ONAREP	70,00			70,00
ONCF			825,00	825,00
ONE			273,00	273,00
ONMT	255,00			255,00
ONOUSC		92,39		92,39
ONP	4,08			4,08
ORMVA TOTAL	1 149,42	267,12		1416,54
RAM			110,00	110,00
SEFERIF			17,00	17,00
SETAFIL			30,00	30,00
SNDE		4,00	10,00	14,00
SOGETA / SODEA				0,00
SUCRAFOR				0,00
SUTA			70,00	70,00
THEATRE Med V		11,87		11,87
TOTAL	3 384,84	4 595,83	2 641,10	10 621,77

* la rubrique "Autres" regroupe les transferts au titre du capital, de la dette et des restructurations.

EEP	Prévisions initiales de la loi de finances pour 2004			Total
	Equipement	Fonctionnement	Autres *	
Cour Royale	0,00	89,04	0,00	89,04
IRCAM		89,04		89,04
Premier Ministre	200,00	0,00	0,00	200,00
AGENCE DU NORD	150,00			150,00
AGENCE DU SUD	50,00			50,00
M. de la Culture	8,53	47,75	0,00	56,28
CCM	8,53	35,88		44,41
THEATRE Med V		11,87		11,87
M. de la Communication	5,43	155,08	0,00	160,51
MAP	5,43	155,08		160,51
M. de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes	1 317,62	1 021,98	80,00	2 419,60
CENTRES DE TRAVAUX	50,19	312,91		363,10
CHAMBRES DE L'AGRICULTURE	0,61	17,17		17,78
ENAM	6,12	46,05		52,17
IAV HASSAN II	8,16	172,99		181,15
INRA	71,81	174,26		246,07
INRH	25,50	22,39		47,89
I.P.SIDI MOHAMED	1,73	5,09		6,82
ONP	4,08			4,08
ORMVA TOTAL	1 149,42	267,12		1 416,54
SNDE		4,00	10,00	14,00
SUTA			70,00	70,00
M. du Développement social, de la Famille et de la Solidarité	94,15	215,24	0,00	309,39
ADS	52,94	14,50		67,44
ENTRAIDE NATIONALE	41,21	200,74		241,95
M. l'Emploi et de la Formation Professionnelle	179,01	248,56	0,00	427,57
ANAPEC	3,57	55,22		58,79
OPFPT	175,44	193,34		368,78
M. du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale	255,00	18,10	0,00	273,10
ODCO		18,10		18,10
ONMT	255,00			255,00
M. délégué auprès du Premier Ministre chargé du Logement et de l'Urbanisme	0,00	210,90	50,00	260,90
AU Agadir		15,90		15,90
AU Beni Mellal		13,36		13,36
AU Fes		21,37		21,37
AU KENITRA - S. KACEM		12,08		12,08
AU LAAYOUNE		13,36		13,36
AU Marrakech		18,44		18,44
AU MEKNES		12,08		12,08
AU OUJDA		12,08		12,08
AU Rabat/Salé		18,44		18,44
AU SAFI - EL JADIDA		12,08		12,08
AU SETTAT		12,08		12,08
AU Tanger		13,36		13,36
AU TAZA		12,08		12,08
AU TETOUAN		12,08		12,08
AUTRES AGENCES URBAINES		12,08		12,08
ERAC			50,00	50,00
M. de l'Intérieur	20,00	43,25	0,00	63,25
ADER	20,00			20,00
AUC		43,25		43,25
M. de l'Aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement	42,00	0,00	0,00	42,00
AGENCES BASSINS HYD	42,00			42,00
M. de l'Equipement et des Transports	3,06	9,41	935,00	947,47
ADM				0,00
CNPAC	3,06			3,06

TRANSFERTS DE L'ETAT VERS LES EEP
PREVISIONS LF 2004 PAR TUTELLE (EN MDH)

Annexe 7

EEP	Prévisions initiales de la loi de finances pour 2004			Total
	Equipement	Fonctionnement	Autres *	
EHTP		9,41		9,41
ONCF			825,00	825,00
RAM			110,00	110,00

EEP	Prévisions initiales de la loi de finances pour 2004			Total
	Equipement	Fonctionnement	Autres *	
M. des Finances et de la Privatisation	0,00	0,00	150,00	150,00
BCP				0,00
CCG			150,00	150,00
M. de l'Industrie, du Commerce et de la mise à niveau de l'Economie	0,00	37,96	80,00	117,96
COTEF			50,00	50,00
SETAFIL			30,00	30,00
ISCAE		37,96		37,96
M. de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique	1 049,07	1 908,69	0,00	2 957,76
AREFs	578,94	812,41		1 391,35
CNRST	91,95	61,95		153,91
CNESTEN	91,90	30,00		121,90
UNIVERSITES ET ECOLES DE	286,28	318,09		604,37
Fondation Mohamed VI de		593,84		593,84
ONOUCS		92,39		92,39
M. de la Santé	66,20	506,82	0,00	573,02
CH IBN SINA	30,60	324,36		354,96
CH IBN ROCHD	20,40	148,82		169,22
CH Hassan II à Fès	5,10	10,72		15,82
CH Med VI Marrakech	5,10	9,92		15,02
IPM	5,00	13,00		18,00
M. de l'Energie et des Mines	144,78	83,04	1 346,10	1 573,91
BRPM	70,00			70,00
CADETAF			3,00	3,00
CDER	4,00	16,00		20,00
CDM			263,10	263,10
ENIM	0,78	67,04		67,81
OCP			790,00	790,00
ONAREP	70,00			70,00
ONE			273,00	273,00
SEFERIF			17,00	17,00
TOTAL	3 384,84	4 595,82	2 641,10	10 621,77

* la rubrique "Autres" regroupe les transferts au titre du capital, de la dette et des restructurations

REVENUS DE MONOPOLE
Réalisations 2002 et 2003 (en MDH)

Annexe 8

DESIGNATION DES RECETTES	LF 2002	LF 2003
Produits à provenir d'organismes financiers		
Produits à provenir de BANK AL MAGHRIB	1 725,00	1 680,60
Produits à provenir de la Caisse de Dépôt et de Gestion	270,00	270,00
Produits des monopoles, exploitations et participations financières de l'Etat provenant d'Etablissements à caractère industriel et commercial		
Produits à provenir de l'Office National des Transports	206,25	194,90
Produits à provenir d'opérateurs de télécommunications (contrepartie financière)	348,20	30,02
Produits à provenir de l'Office D'Exploitation des Ports	113,00	113,00
Produits à provenir de Barid Al Maghrib	20,00	20,00
Produits des monopoles, exploitations et participations financières des autres entreprises publiques		
Part des bénéfices de la Régie des Tabacs affectée à l'Etat	104,02	
Produits à provenir des Sucrieries	20,00	
Produits à provenir de Biopharma	10,00	
Produits à provenir de l'ANCFCC		100,00
Dividendes provenant des participations financières de l'Etat :		
Dividendes provenant des participations financières de l'Etat à Maroc Télécom	510,00	1 625,00
Dividendes provenant des participations financières de l'Etat à diverses sociétés	118,00	196,00
Redevances pour l'occupation du domaine public :		
Redevances pour l'occupation du domaine public à provenir de l'Office National des Aéroports	40,00	40,00
Redevances pour l'occupation du domaine public à provenir de Maroc Télécom	100,00	100,00
Redevances pour l'occupation du domaine public à provenir de l'ODEP	42,00	42,00
Redevance sur l'exploitation des phosphates	616,29	626,63
Total Général	4 242,76	5 038,15

* : HORS RECETTES DE LA PRIVATISATION

				Prévisions LF 2004
--	--	--	--	--------------------

CHAP	ART	PAR.	DESIGNATION DES RECETTES	
1.1.13	62		Produits à provenir d'organismes financiers	
		11	Produits à provenir de BANK AL MAGHRIB	1 649,00
		12	Produits à provenir de la Caisse de Dépôt et de Gestion	400,00
1.1.13	66	10	Produits des monopoles, exploitations et participations financières de l'Etat provenant d'Etablissements à caractère industriel et commercial	
		11	Produits à provenir de l'Office Chérifien des Phosphates	500,00
		12	Produits à provenir de l'Office National des Transports	20,00
		14	Produits à provenir d'opérateurs de télécommunications (contrepartie financière)	20,00
		15	Produits à provenir de l'Office D'Exploitation des Ports	113,00
		16	Produits à provenir de l'Office National d'Electricité	250,00
		18	Produits à provenir de BARID AL MAGHRIB	20,00
		20	Produits des monopoles, exploitations et participations financières des autres entreprises publiques	
		21	Produits à provenir des Sucreries	0,00
		22	Produits à provenir de BIOPHARMA	10,00
		23	Produits à provenir de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie	400,00
		30	Dividendes provenant des participations financières de l'Etat :	
		32	Dividendes provenant des participations financières de l'Etat à Maroc Télécom	1 170,00
		33	Dividendes provenant des participations financières de l'Etat à la Régie des Tabacs	56,00
		34	Dividendes provenant des participations financières de l'Etat à diverses sociétés	108,00
		60	Redevances pour l'occupation du domaine public :	
		61	Redevances pour l'occupation du domaine public à provenir de l'Office National des Aéroports	40,00
		62	Redevances pour l'occupation du domaine public à provenir de Maroc Télécom	100,00
		63	Redevances pour l'occupation du domaine public à provenir de l'Office D'Exploitation des Ports	42,00

1.1.13	30	13	Redevance sur l'exploitation des phosphates	778,00
--------	----	----	--	---------------

Total				5 676,00
--------------	--	--	--	-----------------

* : HORS RECETTES DE LA PRIVATISATION

EEP REALISANT PLUS DE 80% DES AGREGATS DU SECTEUR
(EN MILLIERS DE DH)

CHARGES DE PERSONNEL

SIGLE	2 001	2 002	2 003	%	CUMUL %
OCP GROUPE	3 614 099	4 261 251	4 305 098	22,15%	22,15%
RAM	1 798 950	1 834 548	1 861 784	9,58%	31,73%
IAM	1 625 712	1 468 876	1 550 134	7,98%	39,71%
ONE	1 384 004	1 393 049	1 462 046	7,52%	47,23%
ONEP	653 242	638 018	747 723	3,85%	51,08%
OFPPT	590 220	610 981	724 490	3,73%	54,81%
ONCF	849 253	689 561	692 784	3,56%	58,37%
BAM	681 742	704 988	647 358	3,33%	61,70%
ODEP	556 892	579 707	547 815	2,82%	64,52%
CNSS	449 470	518 545	511 629	2,63%	67,16%
ONDA	346 557	342 182	391 835	2,02%	69,17%
CAM	396 883	378 074	367 206	1,89%	71,06%
SODEA	294 538	280 840	276 942	1,43%	72,49%
CT	173 470	261 224	261 224	1,34%	73,83%
ANCFCC	-	-	258 352	1,33%	75,16%
EN	150 443	160 670	164 411	0,85%	76,01%
INRA	100 661	118 509	155 749	0,80%	76,81%
ORMVA G	117 067	118 938	136 668	0,70%	77,51%
CHU IS	121 779	129 641	129 641	0,67%	78,18%
RADEEF	122 879	123 272	128 525	0,66%	78,84%
SOREAD	121 736	121 017	124 984	0,64%	79,48%
RADEEMA	114 756	115 302	124 798	0,64%	80,13%
AUTRES	3 788 854	3 758 873	3 862 301	19,87%	100,00%
TOTAL	18 053 207	18 608 066	19 433 497	100,00%	-

IMPOT SUR LES SOCIETES

SIGLE	2 001	2 002	2 003	%	CUMUL %
IAM	729 178	1 622 861	2 021 196	56,72%	56,72%
CDG	315 259	182 834	821 312	23,05%	79,77%
ONDA	22 813	49 747	117 694	3,30%	83,07%
AUTRES	777 108	461 508	603 227	16,93%	100,00%
TOTAL	1 844 358	2 316 950	3 563 429	100,00%	-

EEP REALISANT PLUS DE 80% DES AGREGATS DU SECTEUR
(EN MILLIERS DE DH)

FONDS PROPRES

SIGLE	2 001	2 002	2 003	%	CUMUL %
CNSS	17 761 610	18 279 409	20 132 917	16,10%	16,10%
ONE	20 577 838	18 655 226	18 929 269	15,14%	31,24%
IAM	12 250 106	14 790 823	17 203 335	13,76%	45,00%
ONCF	9 632 148	12 803 074	12 739 973	10,19%	55,19%
ONEP	9 602 184	9 829 912	10 214 700	8,17%	63,35%
OCP GROUPE	4 782 879	6 219 766	4 963 618	3,97%	67,32%
CDG	3 400 164	3 684 177	3 966 922	3,17%	70,50%
ORMVAD	3 550 809	3 777 949	3 741 971	2,99%	73,49%
ORMVAH	2 403 098	2 425 166	2 428 688	1,94%	75,43%
ORMVAG	2 481 812	2 393 767	2 209 907	1,77%	77,20%
RAM	1 213 893	1 989 692	2 160 752	1,73%	78,93%
ODEP	2 848 201	2 957 396	1 889 177	1,51%	80,44%
BAM	1 721 876	1 774 462	1 782 771	1,43%	81,86%
AUTRES	18 865 968	21 501 522	22 678 202	18,14%	100,00%
TOTAL	111 092 586	121 082 341	125 042 202	100,00%	-

DETTES DE FINANCEMENT (*)

SIGLE	2 001	2 002	2 003	%	CUMUL %
ONE	11 979 471	12 365 211	12 659 787	20,85%	20,85%
ONCF	1 614 613	7 470 705	7 772 565	12,80%	33,65%
OCP GROUPE	12 514 889	8 291 921	6 602 530	10,87%	44,52%
ADM	4 782 749	4 958 905	5 489 198	9,04%	53,56%
CAM	6 514 737	5 367 302	4 493 971	7,40%	60,96%
RAM	4 150 002	4 006 195	3 751 328	6,18%	67,13%
ONEP	3 743 457	3 690 519	3 527 348	5,81%	72,94%
ORMVAD	3 238 574	3 022 584	2 707 451	4,46%	77,40%
IAM	3 005 970	2 483 243	1 499 155	2,47%	79,87%
ODEP	1 896 404	1 999 695	1 011 164	1,67%	81,53%
AUTRES	10 598 248	10 835 336	11 214 528	18,47%	100,00%
TOTAL	64 039 114	64 491 616	60 729 025	100,00%	-

(*) HORS CDG

**EEP REALISANT PLUS DE 80% DES AGREGATS DU SECTEUR
(EN MILLIERS DE DH)**

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

SIGLE	2 001	2 002	2 003	%	CUMUL %
IAM	4 577 197	5 821 547	7 064 970	51,44%	51,44%
ONE	239 609	827 116	2 508 082	18,26%	69,70%
CMR	2 604 511	1 816 505	2 503 865	18,23%	87,93%
AUTRES	8 912 773	1 893 952	1 657 505	12,07%	100,00%
TOTAL	16 334 090	10 359 120	13 734 422	100,00%	-

VALEUR AJOUTEE

SIGLE	2 001	2 002	2 003	%	CUMUL %
IAM	9 363 946	10 144 701	10 846 059	26,94%	26,94%
OCP GROUPE	8 059 637	7 728 056	5 576 893	13,85%	40,79%
ONE	2 510 827	2 889 458	4 873 579	12,10%	52,89%
RAM	2 706 338	3 232 075	3 092 291	7,68%	60,57%
ONEP	1 894 490	1 791 414	1 850 637	4,60%	65,16%
ONCF	1 459 011	1 566 306	1 687 129	4,19%	69,35%
ODEP	1 491 528	1 552 736	1 507 096	3,74%	73,10%
CDG	2 001 888	1 163 400	1 235 283	3,07%	76,16%
CAM	1 211 009	1 363 297	1 158 933	2,88%	79,04%
ONDA	943 387	909 377	1 041 139	2,59%	81,63%
AUTRES	6 641 092	7 142 904	7 397 757	18,37%	100,00%
TOTAL	38 283 153	39 483 724	40 266 796	100,00%	-

CHIFFRE D'AFFAIRES

SIGLE	2 001	2 002	2 003	%	CUMUL %
OCP GROUPE	19 971 638	19 811 965	18 438 801	17,97%	17,97%
IAM	13 520 596	14 750 688	15 220 401	14,83%	32,80%
ONE	10 379 638	11 088 560	11 989 352	11,68%	44,48%
CMR	7 784 747	7 663 838	8 962 620	8,73%	53,22%
CNSS	6 720 281	6 966 695	7 745 639	7,55%	52,03%
RAM	6 918 214	7 180 427	7 113 481	6,93%	58,96%
CDG	1 884 742	3 804 684	5 688 938	5,54%	64,51%
ONEP	2 411 768	2 339 375	2 493 286	2,43%	66,94%
ONCF	1 932 218	2 080 081	2 181 945	2,13%	69,06%
ODEP	1 953 561	2 008 261	2 056 669	2,00%	71,07%
CAM	1 680 736	1 599 690	1 534 826	1,50%	72,56%
ONDA	1 177 692	1 109 884	1 311 645	1,28%	73,84%
AUTRES	15 213 097	16 621 387	17 883 784	17,43%	91,27%
TOTAL	91 548 928	97 025 535	102 621 387	100,00%	-

EEP REALISANT PLUS DE 80% DES AGREGATS DU SECTEUR
(EN MILLIERS DE DH)

INVESTISSEMENTS

EEP	EXERCICE 2003			Prévisions Budgétaires 2004	Estimations 2005
	Réalisations	%	Cumul %		
ONE	3 279 724	14,03%	14,03%	4 106 000	4 700 000
IAM	2 292 000	9,81%	23,84%	2 290 000	2 220 000
ERACs	2 078 847	8,89%	32,73%	3 437 474	3 612 612
ADM	1 540 135	6,59%	39,32%	2 493 809	3 846 000
ONCF	1 270 000	5,43%	44,76%	1 887 619	3 765 849
RAM	1 134 000	4,85%	49,61%	2 086 000	1 126 000
OCP GROUPE	1 072 000	4,59%	54,19%	2 105 000	3 500 000
CDG	1 027 734	4,40%	58,59%	1 058 566	1 090 323
ONEP	1 007 000	4,31%	62,90%	3 100 000	5 187 000
ORMVAs	969 146	4,15%	67,05%	1 560 020	970 298
TMSA	714 000	3,05%	70,10%	1 179 000	1 868 000
ODEP	716 000	3,06%	73,16%	843 603	459 013
UNIVERSITES	604 287	2,59%	75,75%	935 260	860 000
AREFs	602 522	2,58%	78,33%	567 582	584 609
REGIES DE DISTRIBUTION	570 836	2,44%	80,77%	1 375 720	1 393 380
AUTRES	4 494 928	19,23%	100,00%	7 001 432	8 547 573
TOTAL	23 373 159	100,00%	-	36 027 085	43 730 657

INVESTISSEMENTS DES EEP
(CLASSEMENT PAR MINISTERE DE TUTELLE)

MINISTERE DE TUTELLE	EEP	INVESTISSEMENT EN MILLIERS DE DH				
		Réalizations 2003	Prévisions Budgétaires 2004	Estimations 2005	Pourcentage	
					2004	2005
PREMIER MINISTRE	ALEM	102 561	160 967	256 249	0,45%	0,59%
	ANRT	11 680	39 140	39 140	0,11%	0,09%
	APDN	494 283	431 306	444 245	1,20%	1,02%
	APDS	3 170			0,00%	0,00%
	TOTAL	611 694	631 413	739 634	1,75%	1,69%
MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, ET DE LA MISE A NIVEAU DE L'ECONOMIE	CMPE	807	2 350	2 421	0,01%	0,01%
	COTEF	194			0,00%	0,00%
	EACCE	32 755	30 073	30 975	0,08%	0,07%
	ISCAE	2 471	13 220	4 000	0,04%	0,01%
	OCE	791	1 650	1 700	0,00%	0,00%
	OMPIC	875	1 160	1 195	0,00%	0,00%
	SOMATHES	2 037	2 993	3 083	0,01%	0,01%
	SUCRERIES	71 641	148 238	169 920	0,41%	0,39%
	TOTAL	111 571	199 684	213 293	0,55%	0,49%
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	ADM	1 540 135	2 493 809	3 846 000	6,92%	8,79%
	CNPAC	34 110	52 200	40 000	0,14%	0,09%
	COMANAV	82 105	38 000	1 067 000	0,11%	2,44%
	DRAPOR	64 746	121 470	17 000	0,34%	0,04%
	LPEE	25 026	25 725	26 497	0,07%	0,06%
	ODEP	716 000	843 603	459 013	2,34%	1,05%
	ONCF	1 270 000	1 887 619	3 765 849	5,24%	8,61%
	ONDA	244 000	455 000	947 000	1,26%	2,17%
	ONT	58 024	58 779	58 779	0,16%	0,13%
	RAM	1 134 000	2 086 000	1 126 000	5,79%	2,57%
	TMSA	714 000	1 179 000	1 868 000	3,27%	4,27%
	TOTAL	5 882 146	9 241 205	13 221 138	25,65%	30,23%
MINISTERE CHARGE DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME	ANH / AL OMRANE	501 690	1 600 000	1 700 000	4,44%	3,89%
	ATTACHAROUK	158 000			0,00%	0,00%
	AGENCES URBAINES	53 869	88 197	90 843	0,24%	0,21%
	ERACs	2 078 847	3 437 474	3 612 612	9,54%	8,26%
	SNEC	373 000			0,00%	0,00%
	TOTAL	3 165 406	5 125 671	5 403 455	14,23%	12,36%
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES PECHES MARITIMES	ANCFCC	105 873	203 250	349 000	0,56%	0,80%
	BIOPHARMA	7 380	13 270	10 000	0,04%	0,02%
	CAM	97 906	136 693	129 817	0,38%	0,30%
	COMAPRA	150			0,00%	0,00%
	CT	101 500	177 749	4 200	0,49%	0,01%
	ENAM	19 531	15 971	10 000	0,04%	0,02%
	IAV	11 490	30 990	30 000	0,09%	0,07%
	INRA	114 515	133 151	94 000	0,37%	0,21%
	INRH	22 264	26 000	30 000	0,07%	0,07%
	LOARC	3 500	3 500	4 000	0,01%	0,01%
	ONICL	6 558	33 436	45 000	0,09%	0,10%
	ONP	48 000	236 723	207 758	0,66%	0,48%
	ORMVAs	969 146	1 560 020	970 298	4,33%	2,22%
	SODEA	2 700	900	0	0,00%	0,00%
	SOGETA	747	88	36 775	0,00%	0,08%
	SONACOS	30 741	27 740	9 982	0,08%	0,02%
	SOSIPO	51 500	18 548	19 000	0,05%	0,04%
	TOTAL	1 593 501	2 618 029	1 949 830	7,27%	4,46%

INVESTISSEMENTS DES EEP
(CLASSEMENT PAR MINISTERE DE TUTELLE)

MINISTERE DE TUTELLE	EEP	INVESTISSEMENT EN MILLIERS DE DH				
		Réalizations 2003	Prévisions Budgétaires 2004	Estimations 2005	Pourcentage	
					2004	2005
MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT	ONEP	1 007 000	3 100 000	5 187 000	8,60%	11,86%
	TOTAL	1 007 000	3 100 000	5 187 000	8,60%	11,86%
MINISTERE DE L'INTERIEUR	AUC	21 458	40 663	41 883	0,11%	0,10%
	REGIES DISTRIBUTION	570 836	1 375 720	1 393 380	3,82%	3,19%
	RAFC	2 050	2 610	2 170	0,01%	0,00%
	REGIES TRANSPORT	45 432	20 819	35 315	0,06%	0,08%
	TOTAL	639 776	1 439 812	1 472 748	4,00%	3,37%
MINISTERE DES FINANCES ET DE LA PRIVATISATION	CCG	1 118	2 020	2 081	0,01%	0,00%
	CDG	1 027 734	1 058 566	1 090 323	2,94%	2,49%
	CDVM	2 384	2 033	2 094	0,01%	0,00%
	CMR	21 620	153 570	20 000	0,43%	0,05%
	OC	45 240	55 600	56 000	0,15%	0,13%
	TOTAL	1 098 096	1 271 789	1 170 498	3,53%	2,68%
MINISTERE DU TOURISME, DE L'ARTISANAT ET DE L'ECONOMIE SOCIALE	MDA	720	1 880	1 900	0,01%	0,00%
	ODCO	571	723	700	0,00%	0,00%
	ONMT	237 732	472 510	486 685	1,31%	1,11%
	SNABT	4 500	12 532	12 908	0,03%	0,03%
	SONABA	9 126	33 505	34 510	0,09%	0,08%
	TOTAL	252 649	521 150	536 703	1,45%	1,23%
MINISTERE CHARGE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET GENERALES	IAM	2 292 000	2 290 000	2 220 000	6,36%	5,08%
	BAM	201 530	258 000	265 740	0,72%	0,61%
	TOTAL	2 493 530	2 548 000	2 485 740	7,07%	5,68%
MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES	BRPM	96 581	112 966	116 355	0,31%	0,27%
	CDER	4 641	17 150	17 150	0,05%	0,04%
	ENIM	6 500	15 900	7 000	0,04%	0,02%
	OCP GROUPE	1 072 000	2 105 000	3 500 000	5,84%	8,00%
	ONAREP	53 280	97 390	100 312	0,27%	0,23%
	ONE	3 279 724	4 106 000	4 700 000	11,40%	10,75%
	TOTAL	4 512 726	6 454 406	8 440 817	17,92%	19,30%
MINISTERE DE LA SANTE	CHUIR	64 000	59 000	62 000	0,16%	0,14%
	CHUIS	33 290	91 000	102 000	0,25%	0,23%
	IPM	7 400	10 000	10 000	0,03%	0,02%
	TOTAL	104 690	160 000	174 000	0,44%	0,40%
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA FORMATION DES CADRES ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	CNESTEN	91 769	183 819	189 334	0,51%	0,43%
	AREFs	602 522	567 582	584 609	1,58%	1,34%
	UNIVERSITES	604 287	935 260	860 000	2,60%	1,97%
	TOTAL	1 298 578	1 686 661	1 633 943	4,68%	3,74%
MINISTERE DE LA CULTURE	CCM	11 219	14 750	10 000	0,04%	0,02%
	TOTAL	11 219	14 750	10 000	0,04%	0,02%
MINISTERE DE LA COMMUNICATION	MAP	6 242	13 337	14 000	0,04%	0,03%
	SOREAD	27 641	127 859	127 859	0,35%	0,29%
	TOTAL	33 883	141 196	141 859	0,39%	0,32%
MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	ANAPEC	2 919	108 530	100 000	0,30%	0,23%
	CNSS	125 522	201 900	200 000	0,56%	0,46%
	OPPPT	237 000	275 200	300 000	0,76%	0,69%
	TOTAL	365 441	585 630	600 000	1,63%	1,37%
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE	ADS	147 900	166 000	220 000	0,46%	0,50%
	EN	43 353	121 689	130 000	0,34%	0,30%
	TOTAL	191 253	287 689	350 000	0,80%	0,80%

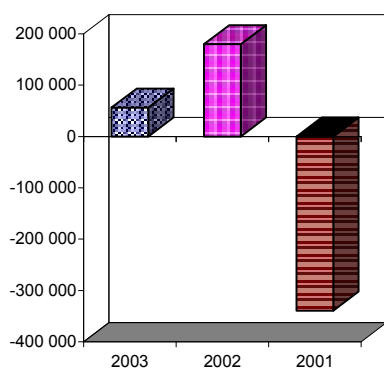
INVESTISSEMENTS DES EEP
(CLASSEMENT PAR MINISTERE DE TUTELLE)

MINISTERE DE TUTELLE	EEP	INVESTISSEMENT EN MILLIERS DE DH				
		Réalisations 2003	Prévisions Budgétaires 2004	Estimations 2005	Pourcentage	
					2004	2005
TOTAL GENERAL		23 373 159	36 027 085	43 730 657	100,00%	100,00%

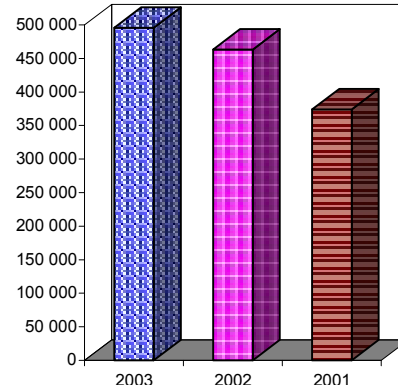
SIGLE	ADM			رمز المؤسسة
	الشركة الوطنية للطرق السيارة بالمغرب			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	2 226 362	آلاف الدراهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	12/06/1989			تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Filiale Publique شركة تابعة عامة			الطبيعة القانونية
	تجهيز و إستغلال البنية التحتية للنقل الطرقي			نشاط المؤسسة
ACTIVITE	CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DES AUTOROUTES			المساهمات العمومية :
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	92,15%	الإجمالية	
	DIRECTE	39,30%	المباشرة	
	INDIRECTE	52,85%	الغير المباشرة	

Milliers DH	2003	2002	2001	بآلاف الدراهم
Effectif	481	489	500	عدد المستخدمين
Charges de personnel	66 141	59 951	50 823	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation	207 540	166 007	134 629	تكاليف الإستغلال
Chiffres d'Affaires	495 719	463 448	373 888	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	356 217	358 854	290 771	القيمة المضافة
Impôt sur le résultat	2 558	2 380	2 029	الضريبة على النتيجة
Résultat net	56 202	179 636	-339 554	الناتج الصافي
CAF	126 818	138 151	37 738	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	8 058 558	7 420 139	6 578 466	مجموع الأصول
Fonds propres	1 483 988	1 428 345	135 399	الأموال الذاتية
Dettes de financement	5 489 198	4 958 905	4 782 749	ديون التمويل
Investissements	1 540 135	1 423 000	687 768	الإستثمارات

الناتج الصافي
Résultat Net

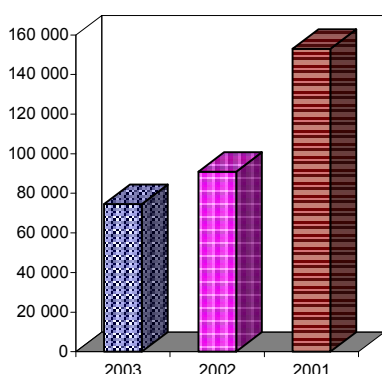
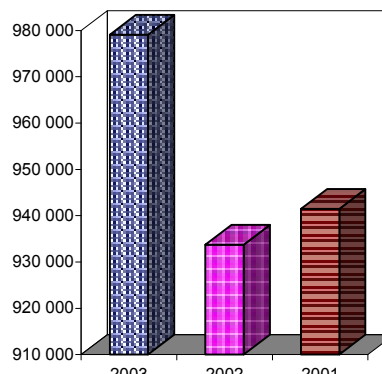
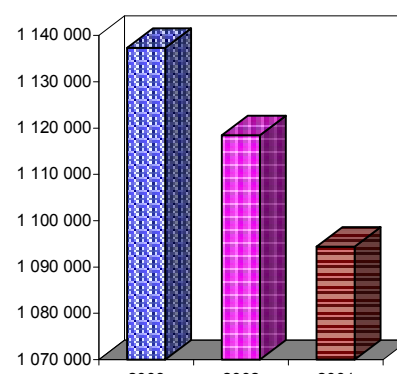


رقم المعاملات
Chiffre d'Affaires



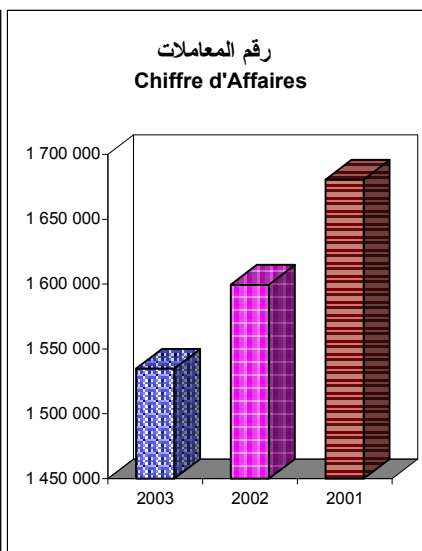
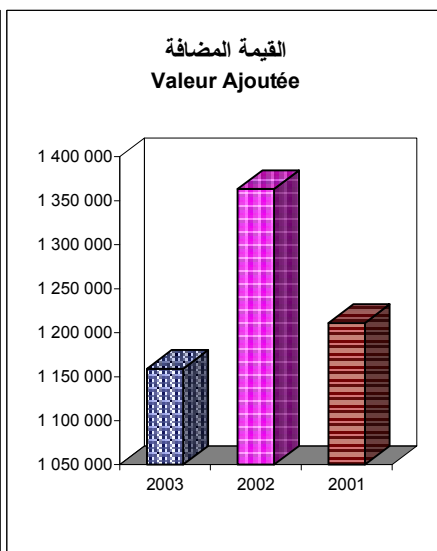
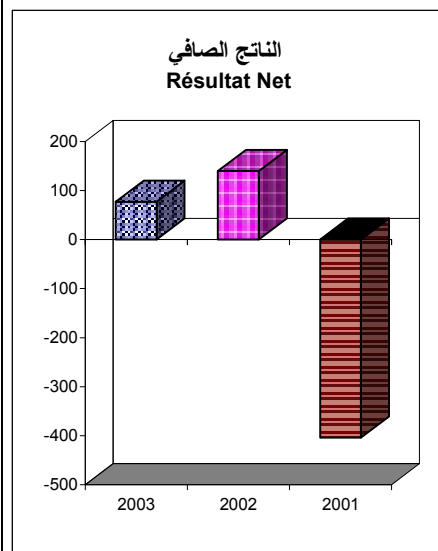
SIGLE	BAM			رمز المؤسسة
	بريد المغرب			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	BARID AL MAGHRIB			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	1 191 399	آلاف الدراهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	26/02/1998			تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public			الطبيعة القانونية
	البريد و المصالح البريدية المالية			نشاط المؤسسة
ACTIVITE	COURRIER ET MESSAGERIE - MANDATS - CCP ET CEN			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	الإجمالية	المساهمات العمومية
	DIRECTE	100%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	الغير المباشرة	

Milliers DH	2003	2002	2001	بآلاف الدراهم
Effectif	7 843	8 687	8 757	عدد المستخدمين
Charges de personnel	647 358	704 988	681 742	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation	818 601	904 308	849 263	تكاليف الإستغلال
Chiffres d'Affaires	1 137 338	1 118 446	1 094 379	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	979 073	933 746	941 459	القيمة المضافة
Impôt sur le résultat	9 749	25 333	51 692	الضريبة على النتيجة
Résultat net	74 551	90 877	153 047	الناتج الصافي
CAF	112 901	126 052	206 342	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	10 374 672	9 660 128	8 767 490	مجموع الأصول
Fonds propres	1 782 771	1 774 462	1 721 876	الأموال الذاتية
Dettes de financement	-	-	-	ديون التمويل
Investissements	201 530	190 071	145 000	الإستثمارات

الناتج الصافي
Résultat Netالقيمة المضافة
Valeur Ajoutéeرقم المعاملات
Chiffre d'Affaires

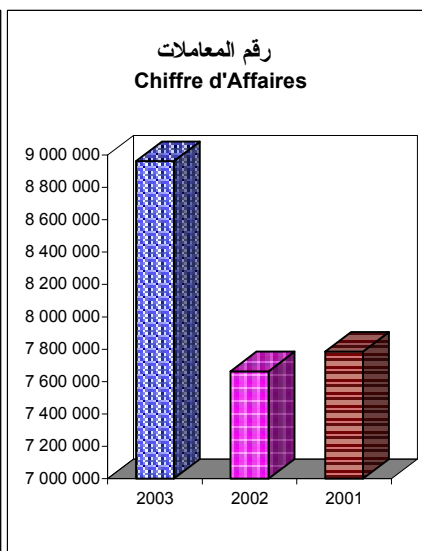
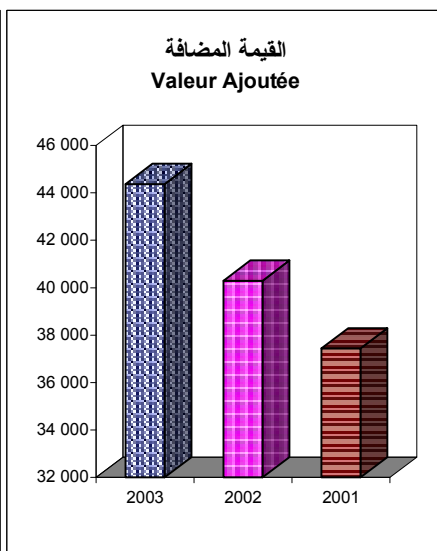
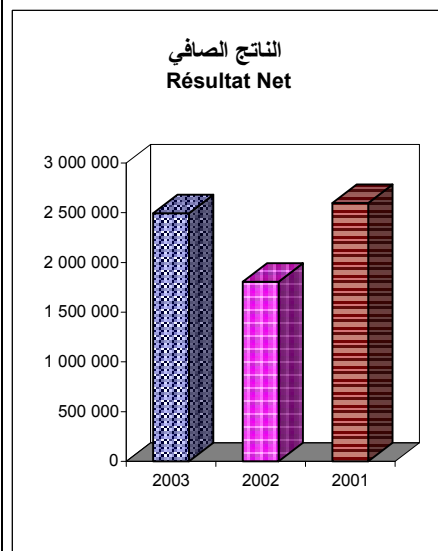
SIGLE	CAM			رمز المؤسسة
	القرض الفلاحي للمغرب			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	CREDIT AGRICOLE DU MAROC			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	1 200 000	آلاف الدراهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	01/06/2004			تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Société d'Etat			الطبيعة القانونية
	مؤسسة بنكية			نشاط المؤسسة
ACTIVITE	BANCAIRE			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	الإجمالية	المساهمات العمومية
	DIRECTE	100%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	الغير المباشرة	

Milliers DH	2003	2002	2001	بآلاف الدراهم
Effectif	2 671	2 929	3 046	عدد المستخدمين
Charges de personnel	367 206	378 074	396 883	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation	505 695	498 563	489 249	تكاليف الإستغلال
Chiffres d'Affaires	1 534 826	1 599 690	1 680 736	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	1 158 933	1 363 297	1 211 009	القيمة المضافة
Impôt sur le résultat	7 719	8 026	8 668	الضريبة على النتيجة
Résultat net	77	140	-404	الناتج الصافي
CAF	41 950	43 681	51 918	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	24 984 690	23 244 723	22 397 381	مجموع الأصول
Fonds propres	1 561 813	1 625 080	1 885 370	الأموال الذاتية
Dettes de financement	4 493 971	5 367 302	6514737	ديون التمويل
Investissements	97 906	72 273	45 987	الإستثمارات



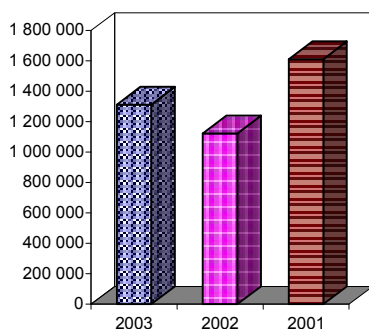
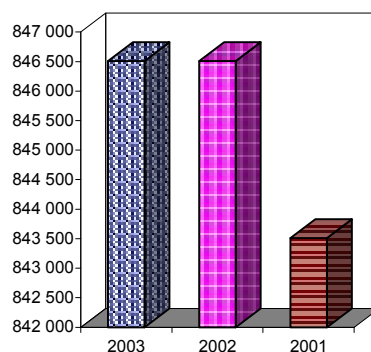
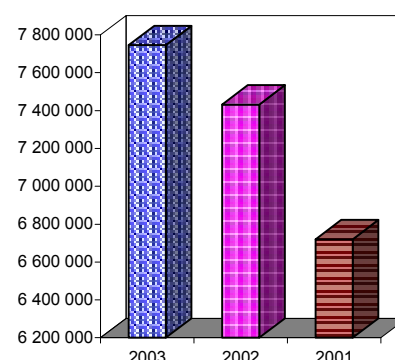
SIGLE	C M R			رمز المؤسسة
	الصندوق المغربي للتقاعد			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	12 018	ألف الدراهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	02/03/1930			تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public			الطبيعة القانونية
	تدبير أنظمة معاشات القطاع العام			نشاط المؤسسة
ACTIVITE	GESTION DU REGIME DES RETRAITES DU SECTEUR PUBLIC			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	الإجمالية	المساهمات العمومية
	DIRECTE	100%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	الغير المباشرة	

Milliers DH	2003	2002	2001	بآلاف الدراهم
Effectif	441	455	454	عدد المستخدمين
Charges de personnel	44 370	40 297	37 441	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation	56 360	50 916	54 930	تكاليف الإستغلال
Chiffres d'Affaires	8 962 620	7 663 838	7 784 747	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	44 370	40 297	37 441	القيمة المضافة
Impôt sur le résultat	-	-	-	الضريبة على النتيجة
Résultat net	2 492 745	1 805 591	2 595 984	الناتج الصافي
CAF	2 503 865	1 816 505	2 604 511	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	39 490 172	35 882 464	32 605 602	مجموع الأصول
Fonds propres	12 018	12 018	12 018	الأموال الذاتية
Dettes de financement	272	271	272	ديون التمويل
Investissements	21 620	14 090	6 367	الإستثمارات



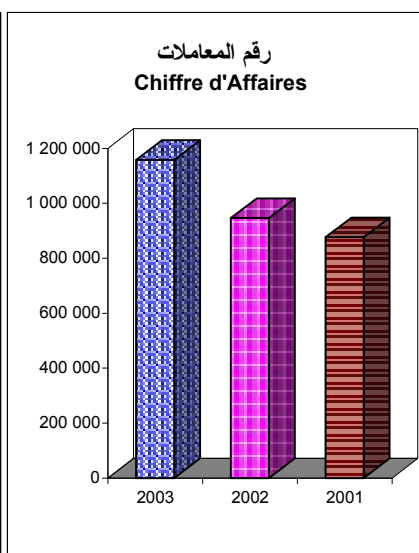
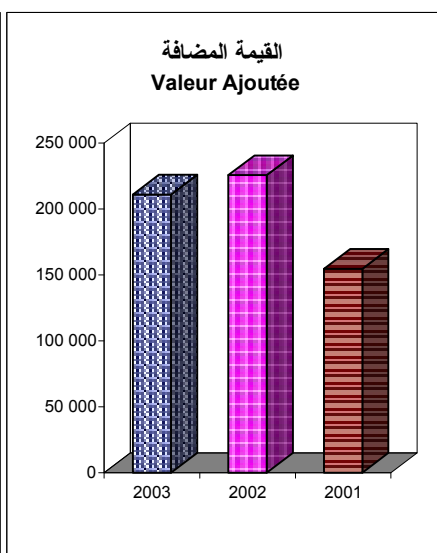
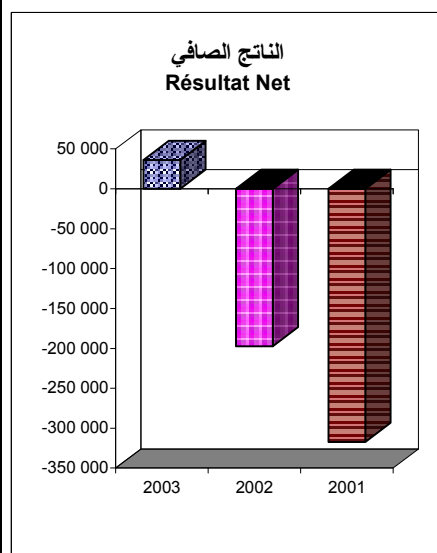
SIGLE	CNSS			رمز المؤسسة
	الصندوق الوطني للضمان الإجتماعي			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH		ألف الدراهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	27/07/1972			تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public			الطبيعة القانونية
	تنظيم نظام الضمان الاجتماعي			نشاط المؤسسة
ACTIVITE	GESTION DU REGIME DE LA SECURITE SOCIALE			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	الإجمالية	المساهمات العمومية
	DIRECTE	100%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	الغير المباشرة	

Milliers DH	2003	2002	2001	بآلاف الدراهم
Effectif	5 596	5 844	6 251	عدد المستخدمين
Charges de personnel	511 629	518 545	449 470	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation	6 614 103	6 614 676	6 444 849	تكاليف الإستغلال
Chiffres d'Affaires	7 745 639	7 432 354	6 720 281	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	846 510	846 510	843 510	القيمة المضافة
Impôt sur le résultat	-	-	-	الضريبة على النتيجة
Résultat net	1 312 176	1 123 512	1 611 326	الناتج الصافي
CAF	1 546 249	1 473 350	1 655 388	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	29 364 453	27 921 480	27 052 924	مجموع الأصول
Fonds propres	20 132 917	18 279 401	17 761 610	الأموال الذاتية
Dettes de financement	-	-	-	ديون التمويل
Investissements	125 522	148 000	115 818	الإستثمارات

الناتج الصافي
Résultat Netالقيمة المضافة
Valeur Ajoutéeرقم المعاملات
Chiffre d'Affaires

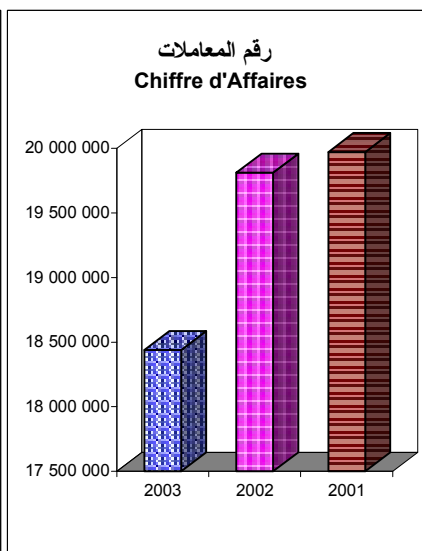
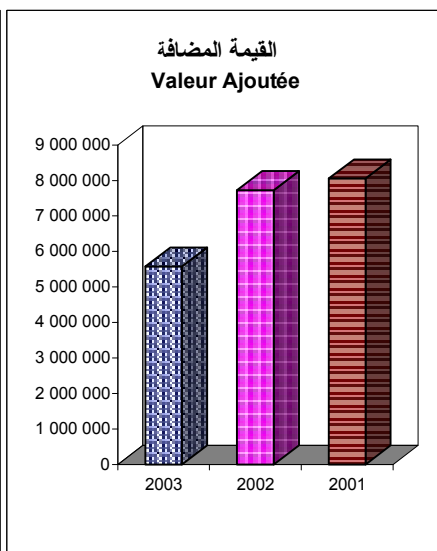
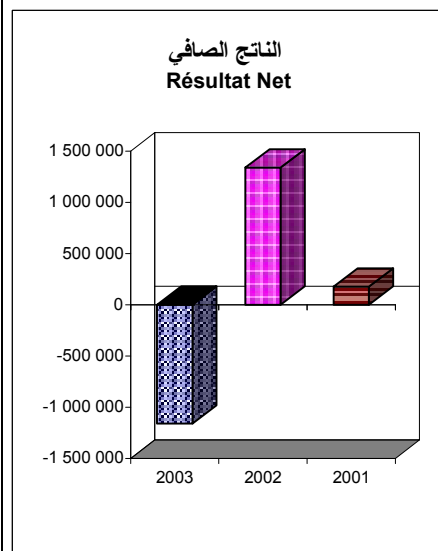
SIGLE	C O M A N A V			رمز المؤسسة
	الشركة المغربية للملاحة			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	COMPAGNIE MAROCAINE DE NAVIGATION			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	677 320	آلاف الدراهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	05/08/1946			تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Filiale Publique			الطبيعة القانونية
ACTIVITE	TRANSPORT MARITIME			نشاط المؤسسة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	79,64%	الإجمالية	المساهمات العمومية :
	DIRECTE	50,01%	المباشرة	
	INDIRECTE	29,63%	الغير المباشرة	

Milliers DH	2003	2002	2001	بآلاف الدراهم
Effectif	842	820	1 435	عدد المستخدمين
Charges de personnel	108 219	120 506	167 533	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation	1 056 939	843 146	891 238	تكاليف الإستغلال
Chiffres d'Affaires	1 157 927	946 934	876 664	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	210 792	225 533	154 527	القيمة المضافة
Impôt sur le résultat	6 015	4 922	4 431	الضريبة على النتيجة
Résultat net	36 203	-197 249	-317 171	الناتج الصافي
CAF	45 353	-198 814	-60 664	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	1 502 269	1 310 892	1 441 233	مجموع الأصول
Fonds propres	136 716	-194 507	2 743	الأموال الذاتية
Dettes de financement	422 732	534 299	555 750	ديون التمويل
Investissements	82 105	5 289	6 000	الإستثمارات



SIGLE	GROUPE O C P			رمز المؤسسة
	مجموعة المكتب الشريف للفوسفات			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	GROUPE OFFICE CHERIFIEN DES PHOSPHATES			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	15 510 000	ألف الدراهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	01/01/1920			تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public			الطبيعة القانونية
	استخراج و إستغلال مناجم الفوسفات			نشاط المؤسسة
ACTIVITE	EXPLOITATION DES MINES DE PHOSPHATES			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	—	الإجمالية	المساهمات العمومية
	DIRECTE	—	المباشرة	
	INDIRECTE	—	الغير المباشرة	

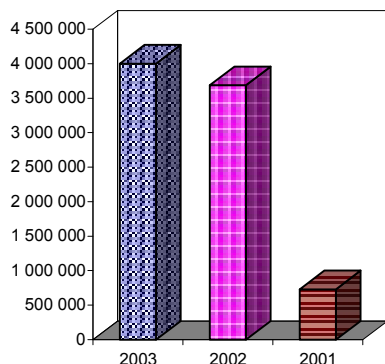
Milliers DH	2003	2002	2001	بآلاف الدراهم
Effectif	20 886	22 677	23 471	عدد المستخدمين
Charges de personnel	4 305 098	4 261 251	3 614 099	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation	17 761 795	17 359 207	15 528 591	تكاليف الإستغلال
Chiffres d'Affaires	18 438 801	19 811 965	19 971 638	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	5 576 893	7 728 056	8 059 637	القيمة المضافة
Impôt sur le résultat	60 655	69 231	141 485	الضريبة على النتيجة
Résultat net	-1 162 235	1 338 149	175 344	الناتج الصافي
CAF	-1 239 959	1 593 806	2 252 701	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	43 366 622	41 625 714	46 120 595	مجموع الأصول
Fonds propres	4 963 618	6 219 766	4 782 879	الأموال الذاتية
Dettes de financement	6 602 530	8 291 921	12 514 889	ديون التمويل
Investissements	1 072 000	1 564 000	690 000	الإستثمارات



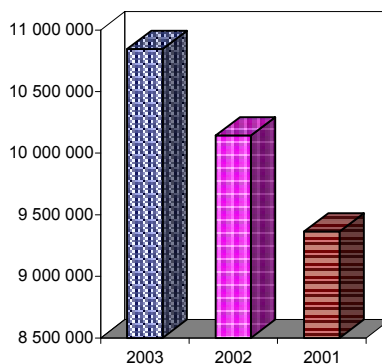
SIGLE	I A M			رمز المؤسسة
	اتصالات المغرب			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	ITISSALAT AL MAGHRIB			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	8 790 953	آلاف الدراهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	07/08/1997			تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Filiale Publique			الطبيعة القانونية
ACTIVITE	TELECOMMUNICATIONS			نشاط المؤسسة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	65%	الإجمالية	المساهمات العمومية
	DIRECTE	65%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	الغير المباشرة	

Milliers DH	2003	2002	2001	بالآلاف الدراهم
Effectif	12 175	13 487	13 401	عدد المستخدمين
Charges de personnel	1 550 134	1 468 876	1 625 712	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation	6 344 568	6 667 574	6 594 754	تكاليف الإستغلال
Chiffres d'Affaires	15 220 401	14 750 688	13 520 596	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	10 846 059	10 144 701	9 363 946	القيمة المضافة
Impôt sur le résultat	2 021 196	1 622 861	729 178	الضريبة على النتيجة
Résultat net	4 002 512	3 687 513	730 123	الناتج الصافي
CAF	7 064 970	5 821 547	4 577 197	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	26 266 982	25 146 439	21 780 865	مجموع الأصول
Fonds propres	17 203 335	14 790 823	12 250 106	الأموال الذاتية
Dettes de financement	1 499 155	2 483 243	3 005 970	ديون التمويل
Investissements	2 292 000	2 707 000	2 802 000	الإستثمارات

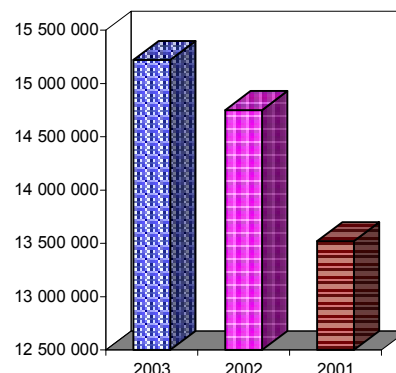
الناتج الصافي
Résultat Net



القيمة المضافة
Valeur Ajoutée

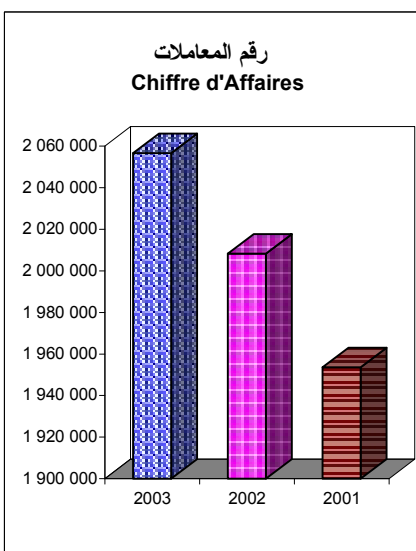
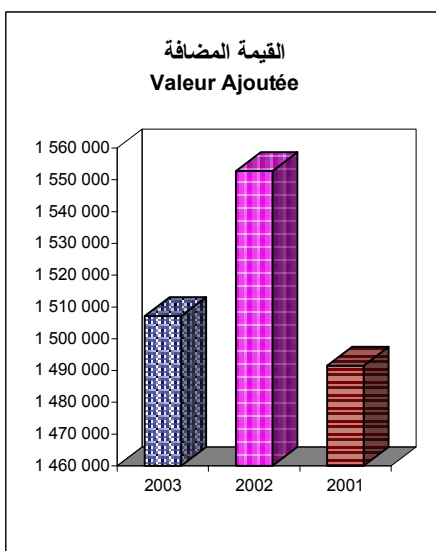
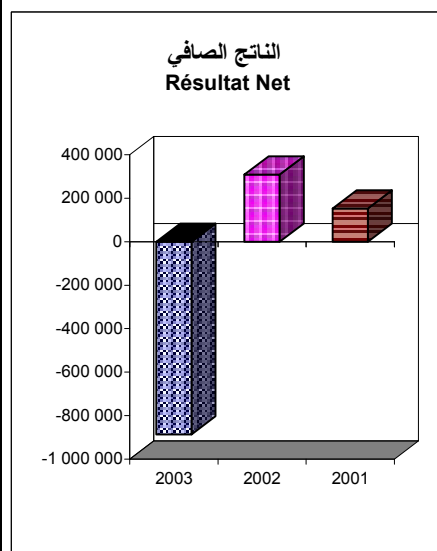


رقم المعاملات
Chiffre d'Affaires



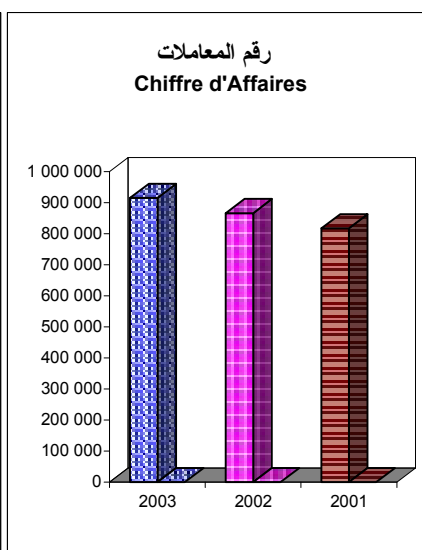
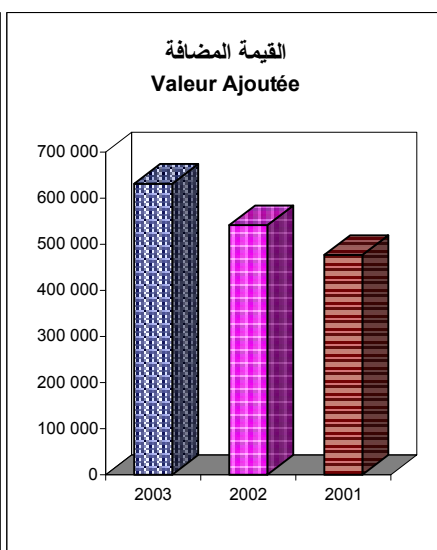
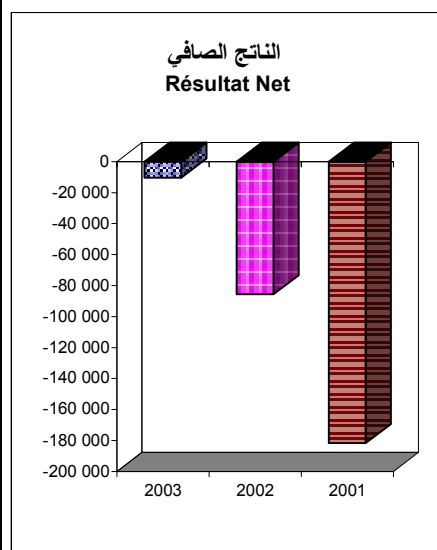
SIGLE	O D E P			رمز المؤسسة
	مكتب استغلال الموانئ			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	OFFICE D'EXPLOITATION DES PORTS			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	710 552	آلاف الدراهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	1984/01/01			تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public			الطبيعة القانونية
ACTIVITE	GESTION DES PORTS			نشاط المؤسسة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	الإجمالية	المساهمات العمومية
	DIRECTE	100%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	الغير المباشرة	

Milliers DH	2003	2002	2001	بآلاف الدراهم
Effectif	4 409	4 733	4 784	عدد المستخدمين
Charges de personnel	547 815	579 707	556 892	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation	1 301 454	1 234 647	1 214 754	تكاليف الاستغلال
Chiffres d'Affaires	2 056 669	2 008 261	1 953 561	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	1 507 096	1 552 736	1 491 528	القيمة المضافة
Impôt sur le résultat	11 084	43 701	62 705	الضريبة على النتيجة
Résultat net	-886 622	308 458	152 851	الناتج الصافي
CAF	-753 920	654 883	677 316	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	5 194 244	6 702 568	6 438 264	مجموع الأصول
Fonds propres	1 889 177	2 957 396	2 848 201	الأموال الذاتية
Dettes de financement	1 011 164	1 999 695	1 896 404	ديون التمويل
Investissements	716 000	651 000	844 000	الاستثمارات



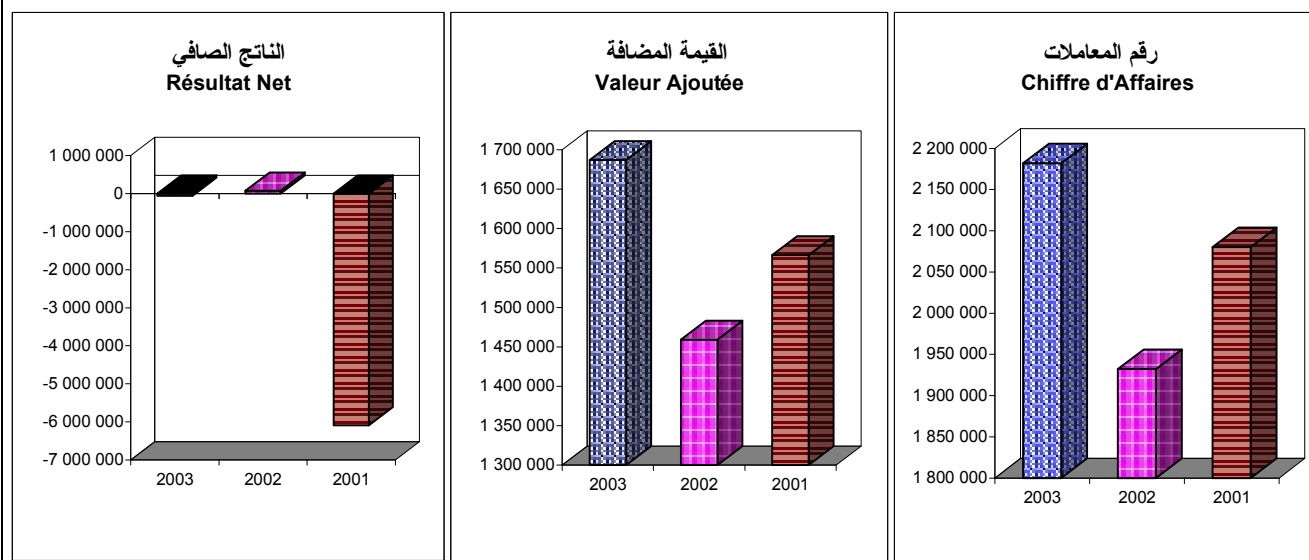
SIGLE	O F P P T			رمز المؤسسة
	مكتب التكوين المهني و إنعاش الشغل			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	2 967 112	آلاف الدراهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	01/05/1974			تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public			الطبيعة القانونية
	تنمية التكوين المهني			نشاط المؤسسة
ACTIVITE	DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	الإجمالية	المساهمات العمومية
	DIRECTE	100%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	الغير المباشرة	

Milliers DH	2003	2002	2001	بآلاف الدراهم
Effectif	6 101	6 125	6 156	عدد المستخدمين
Charges de personnel	724 490	610 981	590 220	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation	1 018 087	945 203	939 340	تكاليف الإستغلال
Chiffres d'Affaires	915 523	866 818	817 556	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	631 569	541 327	476 768	القيمة المضافة
Impôt sur le résultat	-	-	-	الضريبة على النتيجة
Résultat net	-10 355	-85 659	-181 747	الناتج الصافي
CAF	172 066	85 345	10 130	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	2 050 977	1 721 750	1 619 385	مجموع الأصول
Fonds propres	1 356 672	1 062 345	996 796	الأموال الذاتية
Dettes de financement	-	-	-	ديون التمويل
Investissements	237 000	459 200	200 948	الإستثمارات



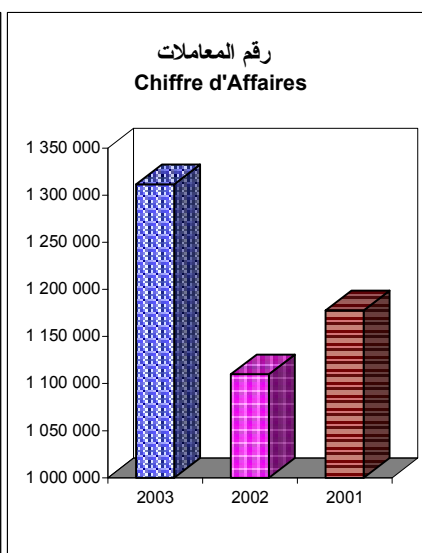
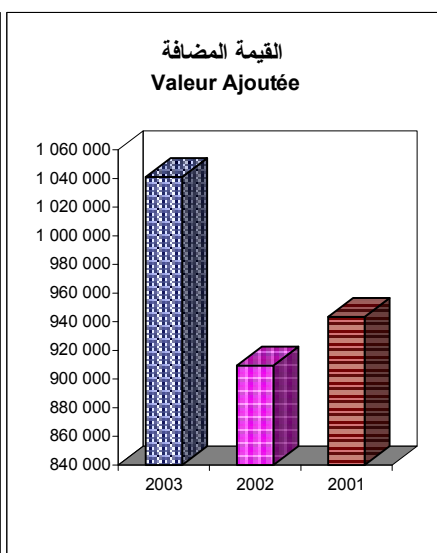
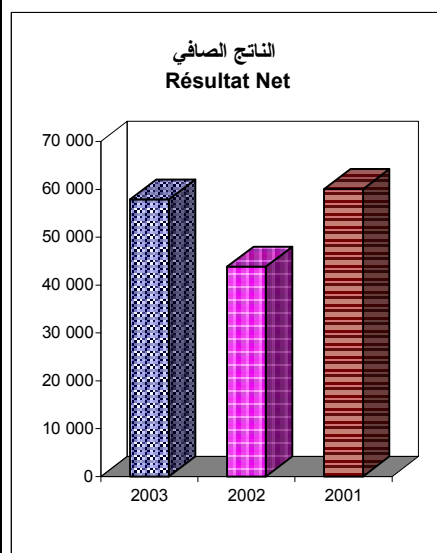
SIGLE	O N C F			رمز المؤسسة
	المكتب الوطني للسكك الحديدية			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	23 497 598	آلاف الدراهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	1963/08/05			تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public			الطبيعة القانونية
ACTIVITE	TRANSPORT FERROVIAIRE			نشاط المؤسسة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	الإجمالية	المساهمات العمومية
	DIRECTE	100%	المباشرة	
	INDIRECTE	—	الغير المباشرة	

Milliers DH	2003	2002	2001	بآلاف الدراهم
Effectif	9 497	9 767	10 070	عدد المستخدمين
Charges de personnel	692 784	689 561	849 253	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation	1 352 562	1 404 946	1 521 197	تكاليف الإستغلال
Chiffres d'Affaires	2 181 945	2 080 081	1 932 218	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	1 687 129	1 566 306	1 459 011	القيمة المضافة
Impôt sur le résultat	11 061	10 666	9 905	الضريبة على النتيجة
Résultat net	-59 543	-6 092 261	75 017	الناتج الصافي
CAF	532 734	-5 440 192	528 617	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	22 247 501	21 703 138	13 318 336	مجموع الأصول
Fonds propres	12 739 973	12 803 074	9 632 148	الأموال الذاتية
Dettes de financement	7 772 565	7 470 705	1 614 613	ديون التمويل
Investissements	1 270 000	874 000	942 000	الإستثمارات



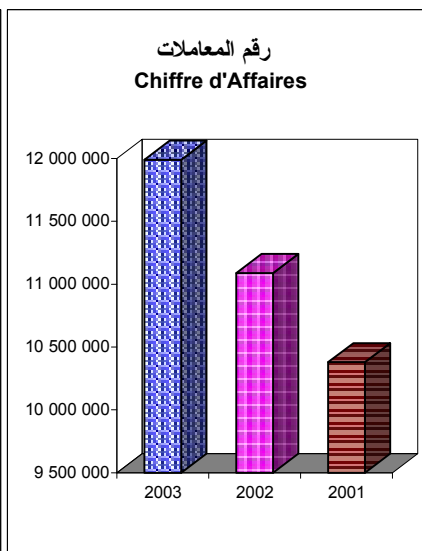
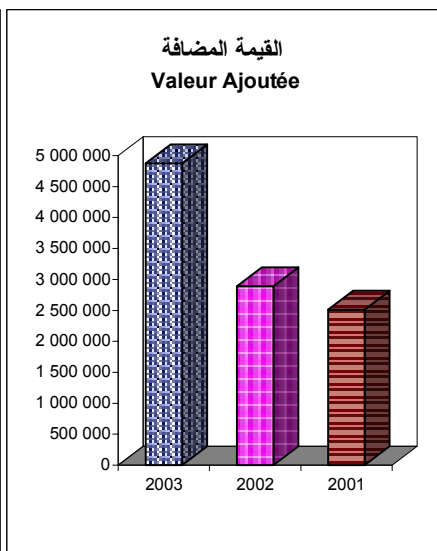
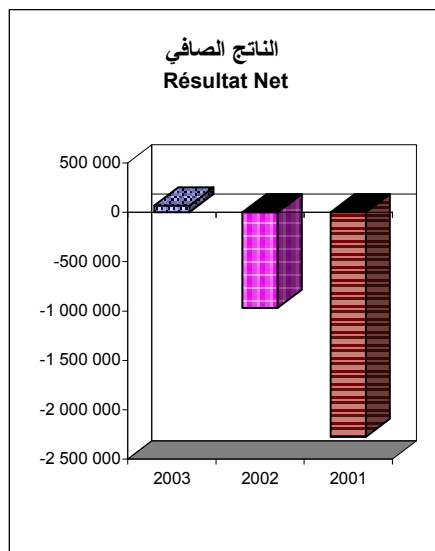
SIGLE	O N D A			رمز المؤسسة
	المكتب الوطني للمطارات			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	1 228 245	آلاف الدراهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	1980/01/01			تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public			الطبيعة القانونية
ACTIVITE	GESTION DES AEROPORTS			نشاط المؤسسة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	الإجمالية	المساهمات العمومية
	DIRECTE	100%	المباشرة	
	INDIRECTE	—	الغير المباشرة	

Milliers DH	2003	2002	2001	بآلاف الدراهم
Effectif	2 843	2 848	2 833	عدد المستخدمين
Charges de personnel	391 835	342 182	346 557	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation	642 925	747 060	649 088	تكاليف الاستغلال
Chiffres d'Affaires	1 311 645	1 109 884	1 177 692	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	1 041 139	909 377	943 387	القيمة المضافة
Impôt sur le résultat	117 694	49 747	22 813	الضريبة على النتيجة
Résultat net	57 872	43 826	60 038	الناتج الصافي
CAF	337 649	280 199	377 686	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	3 790 820	3 909 288	3 549 341	مجموع الأصول
Fonds propres	1 572 710	1 459 302	1 384 050	الأموال الذاتية
Dettes de financement	814 271	992 253	992 253	ديون التمويل
Investissements	244 000	356 000	206 000	الاستثمارات



SIGLE	O N E		رمز المؤسسة
	المكتب الوطني للكهرباء		اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	OFFICE NATIONAL D'ELECTRICITE		
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	14 026 920	ألف الدراهم
DATE DE CREATION	05/08/1963		تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public		الطبيعة القانونية
	إنتاج، نقل و توزيع الكهرباء		نشاط المؤسسة
ACTIVITE	PRODUCTION TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE		
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	المساهمات العمومية
	DIRECTE	100%	الإجمالية المباشرة
	INDIRECTE	-	الغير المباشرة

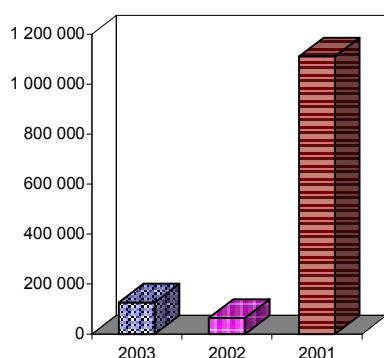
Milliers DH	2003	2002	2001	بآلاف الدراهم
Effectif	9 285	9 444	9 625	عدد المستخدمين
Charges de personnel	1 462 046	1 393 049	1 384 004	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation	8 748 799	9 716 692	9 376 501	تكاليف الاستغلال
Chiffres d'Affaires	11 989 352	11 088 560	10 379 638	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	4 873 579	2 889 458	2 510 827	القيمة المضافة
Impôt sur le résultat	33 263	30 631	29 012	الضريبة على النتيجة
Résultat net	69 017	-969 664	-2 276 627	الناتج الصافي
CAF	2 508 082	827 116	239 609	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	48 567 220	47 858 864	47 473 768	مجموع الأصول
Fonds propres	18 929 269	18 655 226	20 577 838	الأموال الذاتية
Dettes de financement	12 659 787	12 365 211	11 979 471	ديون التمويل
Investissements	3 279 724	3 202 000	2 333 000	الاستثمارات



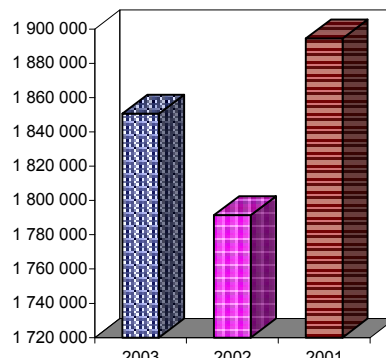
SIGLE	O N E P			رمز المؤسسة
	المكتب الوطني للماء الصالح للشرب			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	OFFICE NATIONAL DE L'EAU POTABLE			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	3 908 124	آلاف الدراهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	03/04/1972			تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public			الطبيعة القانونية
	إنتاج و توزيع الماء الصالح للشرب			نشاط المؤسسة
ACTIVITE	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	الإجمالية	المساهمات العمومية
	DIRECTE	100%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	الغير المباشرة	

Milliers DH	2003	2002	2001	بآلاف الدراهم
Effectif	6 669	6 570	6 505	عدد المستخدمين
Charges de personnel	747 723	638 017	653 242	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation	1 481 408	1 296 446	1 301 771	تكاليف الاستغلال
Chiffres d'Affaires	2 493 286	2 339 375	2 411 768	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	1 850 637	1 791 414	1 894 490	القيمة المضافة
Impôt sur le résultat	86 500	31 101	162 820	الضريبة على النتيجة
Résultat net	126 801	64 551	1 111 459	الناتج الصافي
CAF	1 007 206	959 863	759 202	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	16 763 323	16 869 121	16 517 690	مجموع الأصول
Fonds propres	10 214 700	9 829 912	9 602 184	الأموال الذاتية
Dettes de financement	3 527 348	3 690 519	3 743 457	ديون التمويل
Investissements	1 007 000	1 188 300	1 524 100	الاستثمارات

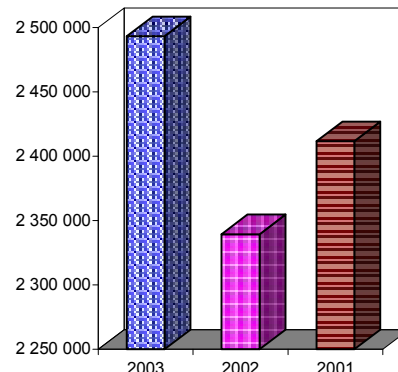
الناتج الصافي
Résultat Net



القيمة المضافة
Valeur Ajoutée

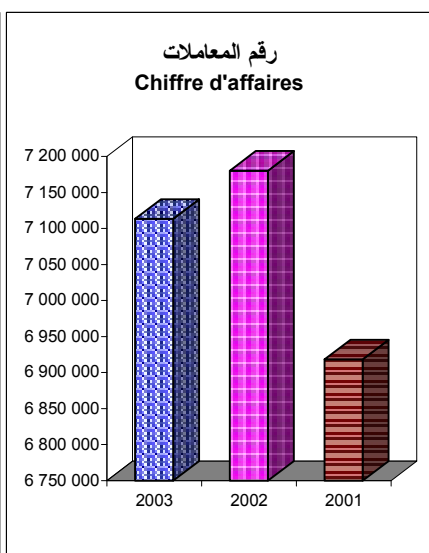
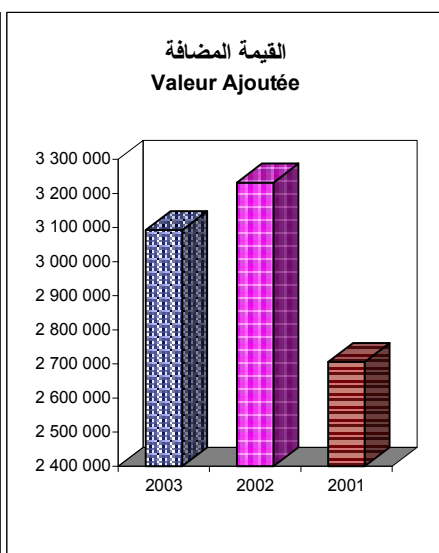
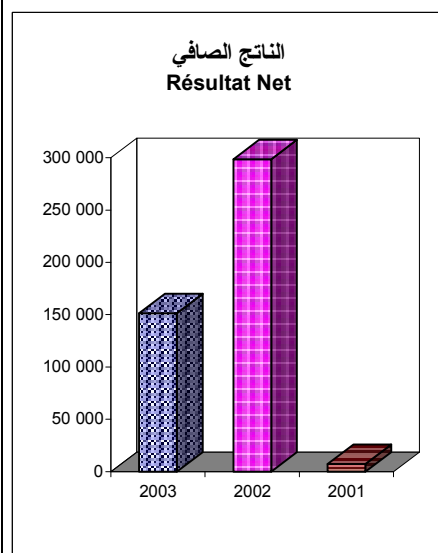


رقم المعاملات
Chiffre d'Affaires



SIGLE	RAM			رمز المؤسسة
	الشركة الوطنية للنقل الجوي الخطوط الملكية المغربية			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	COMPAGNIE NATIONALE DE TRANSPORT AERIEN ROYAL AIR MAROC			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	1 583 274	ألف الدراهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION		18/06/1957		تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Filiale Publique			الطبيعة القانونية
ACTIVITE	TRANSPORT AERIEN			نشاط المؤسسة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	95%	الإجمالية	المساهمات العمومية
	DIRECTE	95%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	الغير مباشرة	

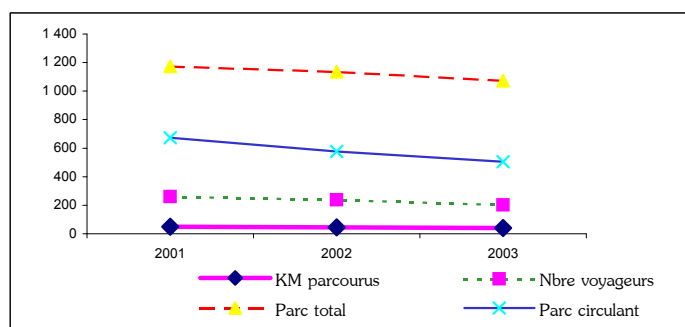
Milliers DH	2003	2002	2001	بالآلاف الدراهم
Effectif	5 435	5 724	5 880	عدد المستخدمين
Charges de personnel	1 861 784	1 834 548	1 798 950	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation	5 900 826	5 802 940	6 036 238	تكاليف الإستغلال
Chiffres d'Affaires	7 113 481	7 180 427	6 918 214	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	3 092 291	3 232 075	2 706 338	القيمة المضافة
Impôt sur le résultat	39 869	24 766	23 259	الضريبة على النتيجة
Résultat net	151 323	298 542	7 163	الناتج الصافي
CAF	1 041 362	976 808	440 217	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	10 267 974	10 323 174	9 833 943	مجموع الأصول
Fonds propres	2 160 752	1 989 692	1 213 893	الأموال الذاتية
Dettes de financement	3 751 328	4 006 195	4 150 002	ديون التمويل
Investissements	1 134 000	683 048	736 815	الإستثمارات



INDICATEURS TECHNIQUES DES EEP

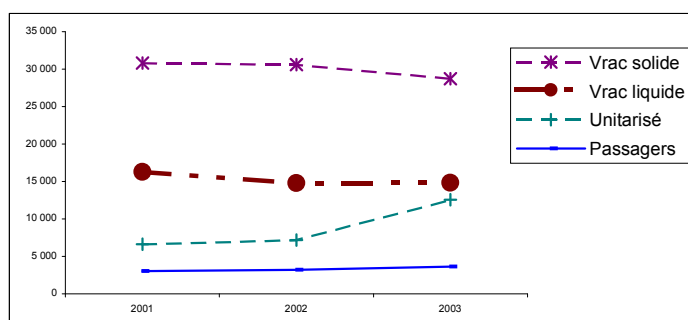
REGIES DE TRANSPORT URBAIN

INDICATEURS	UNITE	2001	2002	2003
KM parcourus	Million	50	45	40
Nbre voyageurs	Million	261	237	201
Parc total	U	1 173	1 135	1 072
Parc circulant	U	672	577	505



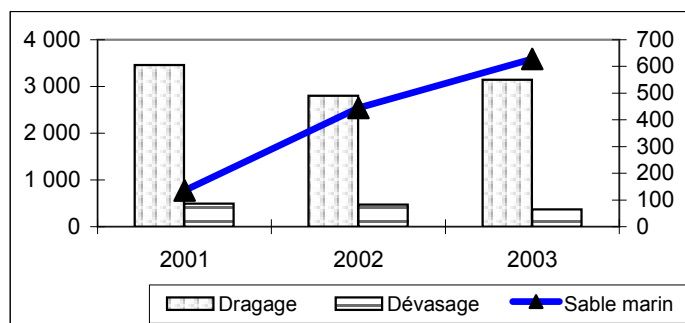
ACTIVITES DES PORTS (ODEP)

TRAFIC	UNITE	2001	2002	2003
Vrac solide	MT	30 829	30 600	28 722
Vrac liquide	MT	16 286	14 800	14 833
Unitarisé	MT	6 630	7 200	12 557
Passagers	1000 U	3 046	3 200	3 634



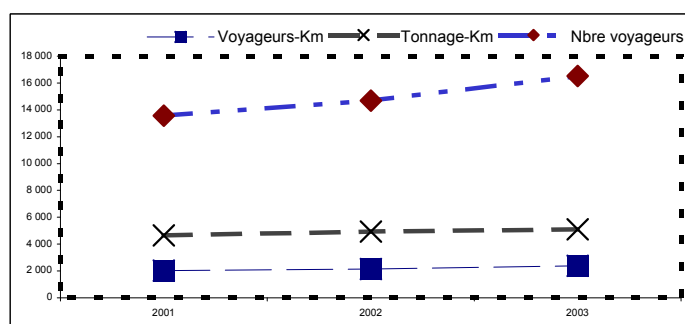
DRAPOR

INDICATEURS	UNITE	2001	2002	2003
Dragage	KM3	3 456	2 802	3 145
Dévasage	KM3	496	476	371
Sable marin	KM3	136	445	628



TRANSPORT FERROVIAIRE (ONCF)

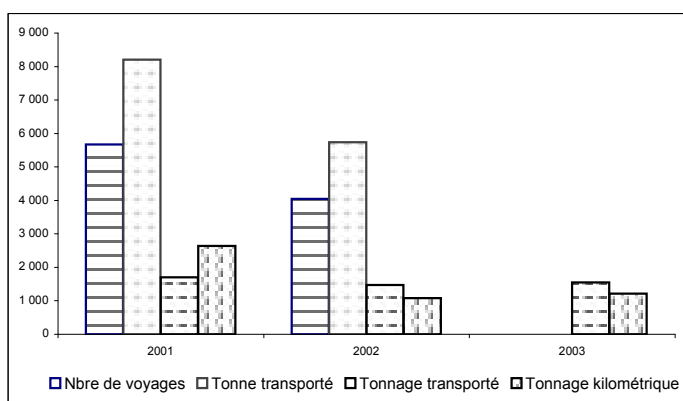
INDICATEURS	UNITE	2001	2002	2003
Voyageurs-Km	1000	2 019	2 145	2 374
Tonnage-Km	1000	4 650	4 937	5 113
Nbre voyageurs	1000	13 570	14 680	16 520



INDICATEURS TECHNIQUES DES EEP

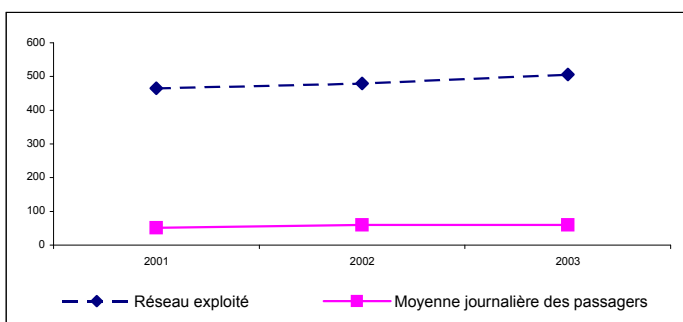
TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES (ONT)

INDICATEURS	UNITE	2001	2002	2003
Tonnage transporté	10K	1 700	1 470	1 550
Tonnage kilométrique	MTK	2 644	1 080	1 211
TIR				
Nbre de voyages	10U	5 667	4 044	-
Tonne transporté	100T	8 209	5 742	-



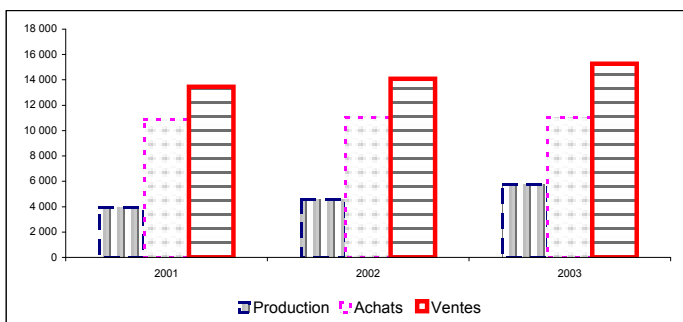
AUTOROUTES DU MAROC (ADM)

INDICATEURS	UNITE	2001	2002	2003
Réseau exploité	KM	465	479	506
Moyenne journalière des passagers	1000 U	52	59	59



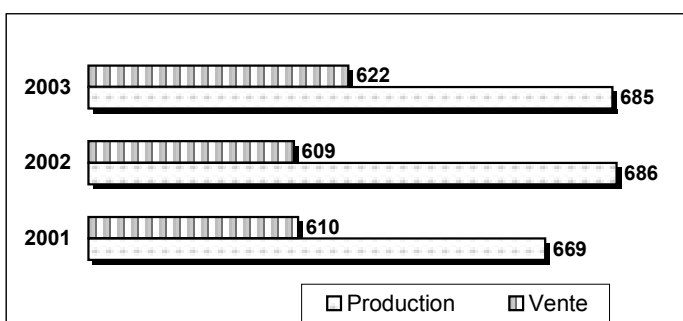
ENERGIE ELECTRIQUE (ONE)

ENERGIE	UNITE	2001	2002	2003
Production	GWH	3 919	4 538	5 760
Achats	GWH	10 874	11 076	11 061
Ventes	GWH	13 451	14 075	15 264



EAU POTABLE (ONEP)

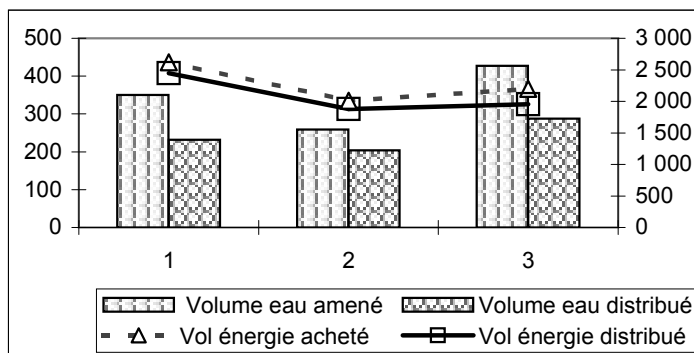
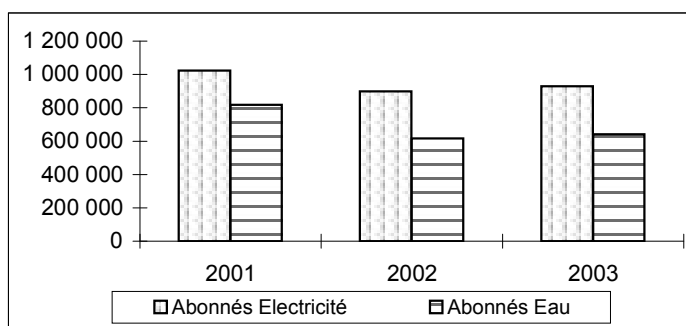
EAU POTABLE	UNITE	2001	2002	2003
Production	Mm3	669	686	685
Vente	Mm3	610	609	622



INDICATEURS TECHNIQUES DES EEP

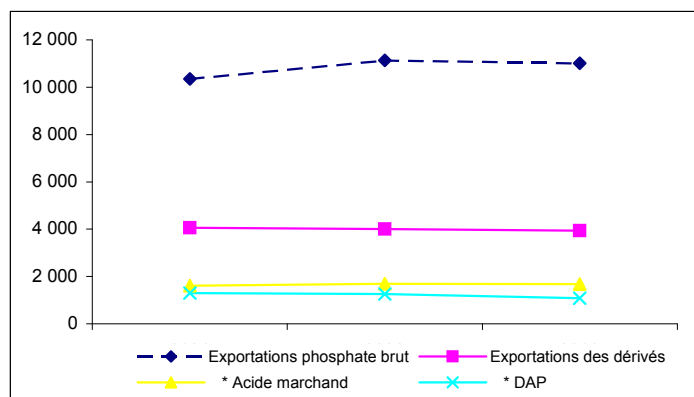
REGIES DE DISTRIBUTION

INDICATEURS	UNITE	2001	2002	2003
Abonnés Electricité	U	1 023 129	899 204	928 445
Abonnés Eau	U	817 595	615 523	640 477
Volume eau amené	Mm3	350	259	427
* Produit	Mm3	92	45	149
* Acheté	Mm3	258	214	278
Volume eau distribué	Mm3	232	204	288
Vol énergie acheté	Gwh	2 620	2 012	2 199
Vol énergie distribué	Gwh	2 448	1 877	1 955



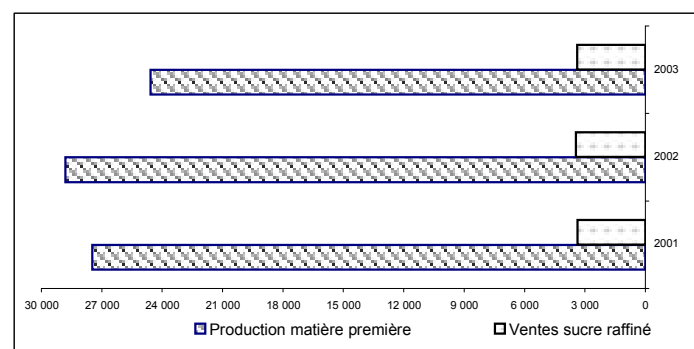
OCP GROUPE

INDICATEURS	UNITE	2001	2002	2003
Exportations phosphate brut	1000 T	10 350	11 139	11 011
Exportations des dérivés	1000 T	4 056	4 009	3 934
* Acide marchand	1000 T	1 610	1 696	1 672
* DAP	1000 T	1 296	1 256	1 082
* TSP	1000 T	550	434	449
* MAP	1000 T	500	506	627
* Acide purifié	1000 T	100	117	104



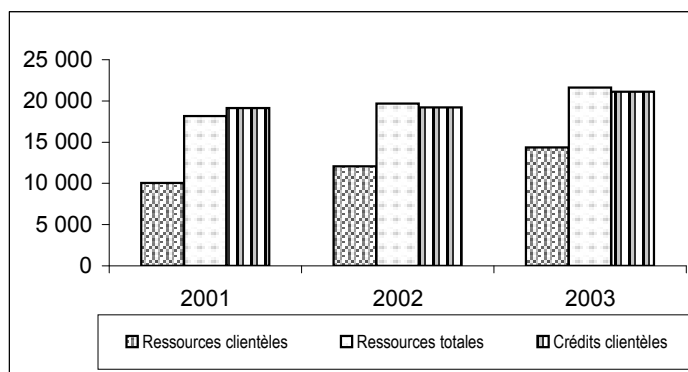
SUCRERIES

INDICATEURS	UNITE	2001	2002	2003
Production matière première	100 T	27 475	28 803	24 584
* Betteraves	100 T	16 335	16 407	12 380
* Canne à sucre	100 T	11 140	12 396	12 204
Rendement / ha	T	51	54	54
Ventes sucre raffiné	100 T	3 365	3 457	3 384



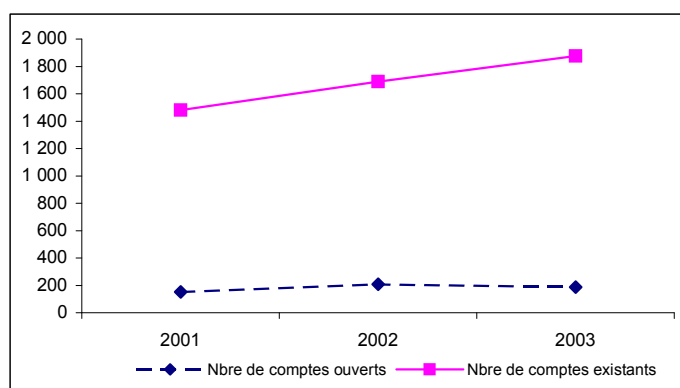
INDICATEURS TECHNIQUES DES EEP CREDIT AGRICOLE DU MAROC (CAM)

INDICATEURS	UNITE	2001	2002	2003
Ressources totales	MDH	18 150	19 686	21 605
Ressources clientèles	MDH	10 073	12 080	14 364
Crédits clientèles	MDH	19 125	19 201	21 131
Réseau Agences	U	326	326	329



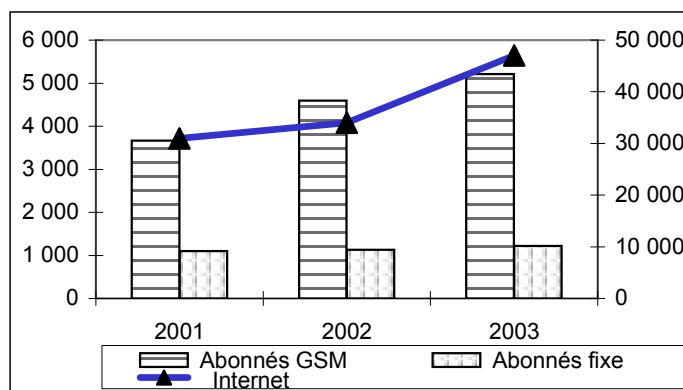
BARID AL MAGHRIB (BAM)

INDICATEURS	UNITE	2001	2002	2003
Nbre de comptes ouverts	1000 U	152	209	186
Nbre de comptes existants	1000 U	1 480	1 690	1 876
Avoir global des déposants	MDH	6 829	7 533	8 190
Etablissements postaux	U	1 577	1 595	1 623
Intermédiaires agréés	U	10 966	11 056	10 980



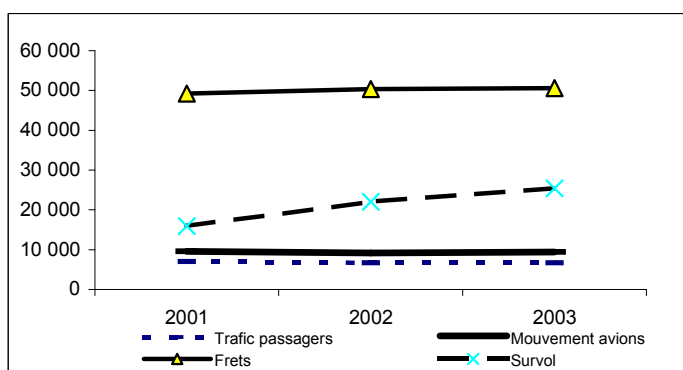
ITISSALAT AL MAGHRIB (IAM)

INDICATEURS	UNITE	2001	2002	2003
Abonnés GSM	1000	3 663	4 598	5 214
Abonnés fixe	1000	1 097	1 127	1 219
Internet	U	31 000	34 000	47 000
Cabines publiques	U	55 000	71 000	82 000



ACTIVITES DES AEROPORTS (ONDA)

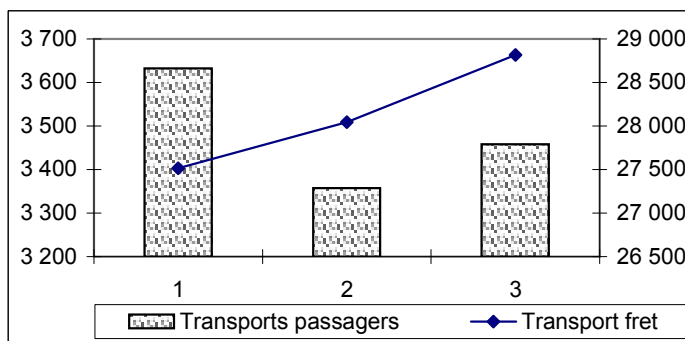
INDICATEURS	UNITE	2001	2002	2003
Trafic passagers	1000 U	7 005	6 693	6 703
Mouvement avions	10 U	9 574	9 130	9 444
Frets	1000 T	49 237	50 386	50 557
Survol	10 U	15 916	22 002	25 393



INDICATEURS TECHNIQUES DES EEP

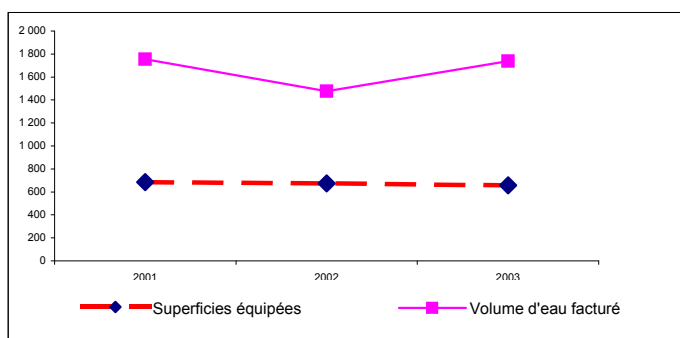
TRANSPORT AERIEN (RAM)

INDICATEURS	UNITE	2001	2002	2003
Transport fret	T	27 514	28 045	28 818
Transports passagers	1000 U	3 632	3 357	3 458
Lignes régulières	1000 U	2 720	2 655	2 736
Lignes supplémentaires	1000 U	65	41	28
Vols charter	1000 U	806	631	632



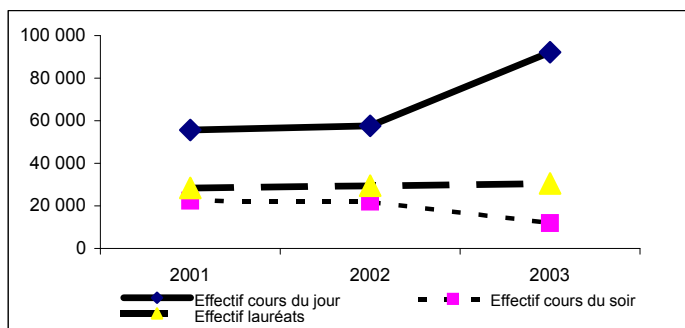
MISE EN VALEUR AGRICOLE (ORMVA)

INDICATEURS	UNITE	2001	2002	2003
Superficies équipées	1000 Ha	686	674	658
Volume d'eau facturé	Mm3	1 754	1 477	1 737



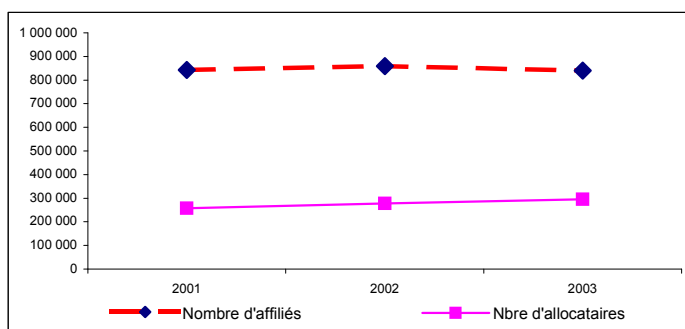
FORMATION PROFESSIONNELLE (OFPPT)

INDICATEURS	2001	2002	2003
Nbre établissements	186	185	198
Nbre places pédagogiques	46 826	48 444	51 795
Effectif cours du jour	55 600	57 581	92 111
Effectif cours du soir	22 375	22 000	11 953
Effectif lauréats	28 454	29 516	30 578
Unités mobiles	20	20	20



RETRAITE (CMR)

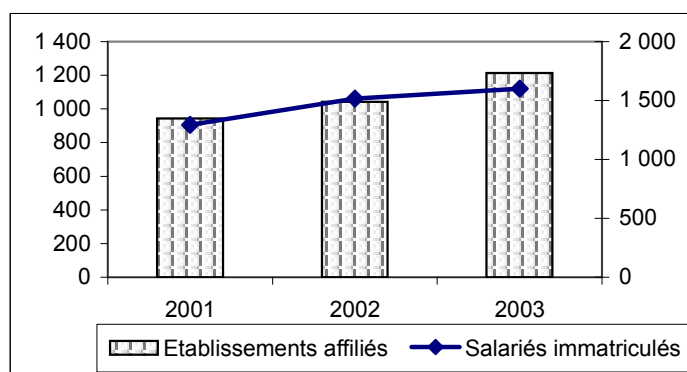
INDICATEURS	UNITE	2001	2002	2003
Nombre d'affiliés	U	843 030	859 146	840 549
Cotisations	MDH	6 907	7 735	8 931
Prestations	MDH	5 723	6 563	7 377
Nbre d'allocataires	U	257 254	277 349	295 293



INDICATEURS TECHNIQUES DES EEP

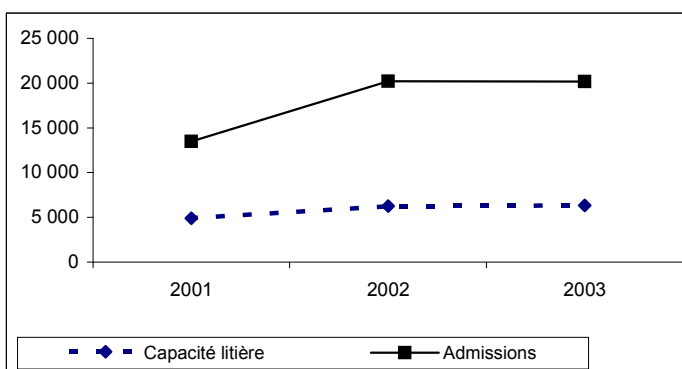
SECURITE SOCIALE (CNSS)

INDICATEURS	UNITE	2001	2002	2003
Etablissements affiliés	100 U	943	1 042	1 214
Salariés immatriculés	1000 U	1 293	1 515	1 600



CENTRES HOSPITALIERS

INDICATEURS	UNITE	2001	2002	2003
Capacité litière	U	4 911	6 268	6 331
Admissions	10 U	13 474	20 206	20 171



ERAC

INDICATEURS	UNITE	2001	2002	2003
Unité achevées	U	17 921	18 515	21 020
dont Logements	U	4 063	3 610	5 900
Lots	U	13 007	14 409	14 696
Commerces	U	851	496	424
Unités commercialisées	U	9 253	39 543	13 661
dont Logements	U	3 833	5 171	3 134
Lots	U	4 706	33 487	10 204
Commerces	U	714	885	323

